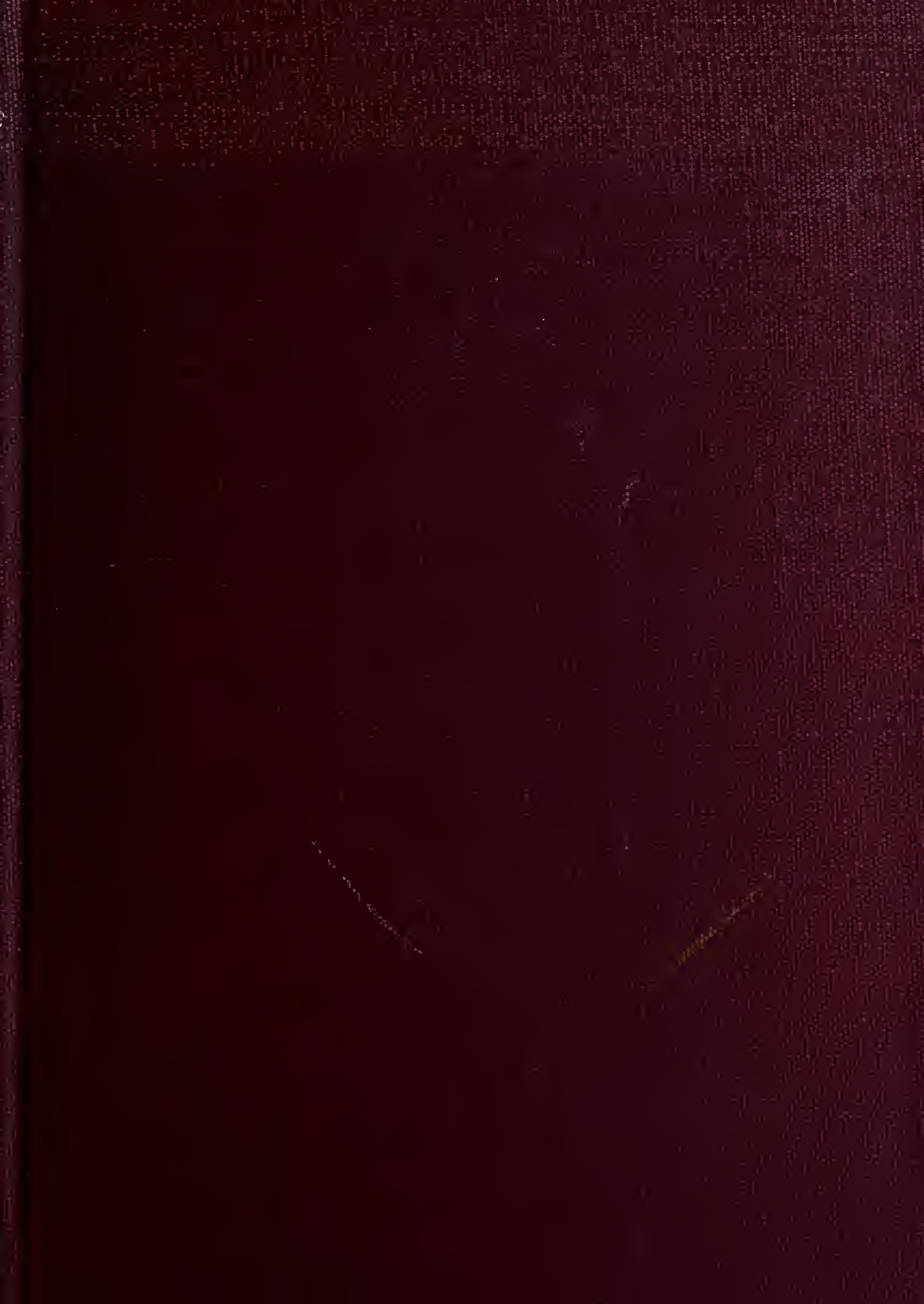


HISTOIRE
DE
LA FONDATION
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

(1717-1722)

PAR LE BARON MARC DE VILLIERS

AVEC UNE PRÉFACE

DE M. GABRIEL HANOTAUX

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXVII



CET OUVRAGE
SORTI DES PRESSES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
LE 1ER OCTOBRE 1917
A ÉTÉ EXÉCUTÉ SUR L'INITIATIVE
DU
COMITÉ DU SOUVENIR FRANCO-AMÉRICAIN.

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

M. GABRIEL HANOTAUX.

PRÉSIDENT.

M. ÉMILE HOVELAQUE.

VICE-PRÉSIDENTS.

M. LE COMTE DU CHAFFAULT.

M. ALBERT TIRMAN.

TRÉSORIER.

M. JEAN GUIFFREY.

SECRÉTAIRES.

M. LOUIS ROUQUETTE.

M. FIRMIN ROZ.

MEMBRES DU CONSEIL.

M. LE COMTE ALLARD DU CHOLLET.

M. LUCIEN BERTAUX.

M. HENRI GUILLAUME.

M. GABRIEL-LOUIS JARAY.

M. PAUL LABBÉ.

M. LE BARON MARC DE VILLIERS.

Cette édition a été tirée à mille exemplaires.
Les en-têtes, lettres ornées et culs-de-lampe ont été composés
par M. Henri GUILLAUME.

EXEMPLAIRE N° 619



Villiers du Terrage, Marc, *baron* de, 1867–

Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans (1717–1722) par le baron Marc de Villiers, avec une préface de M. Gabriel Hanotaux ... Paris, Imprimerie nationale, 1917.

xv, [1], 129, [1] p. illus., plates, port., maps, plans. 28½cm.

"Cette édition a été tirée à mille exemplaires. Les en-têtes, lettres ornées et culs-de-lampe ont été composés par M. Henri Guillaume. Exemplaire n° 258."

1. New Orleans—Hist.





PRÉFACE.



A Louisiane, c'est le pays des Louis, & du plus grand de tous, Louis XIV. A l'embouchure du roi des fleuves, le Mississipi, la capitale de la Louisiane porte le nom d'une ville où fleurit, aux bords de Loire, le souvenir des plus nobles gloires de la Vieille France, Orléans.

Ainsi le nom français vit & vivra éternellement dans ces régions lointaines, car ce sont les Français qui ont semé la civilisation sur les rives du fleuve; ils ont colonisé ces contrées, fondé ces villes, & leur volonté réfléchie, après les avoir créées & élevées, les a déposées, déjà grandes, dans le giron de la grande République des États-Unis comme une mère confie ses filles à une autre mère : ce sont des liens que rien ne peut briser.

La conception d'un grand empire américain du Nord appartient à notre Champlain. Cavelier de La Salle la reprit & jalonna le sol américain des grandes lignes de ce futur domaine.

Les Espagnols, qui avaient découvert les embouchures du Père des



eaux, n'avaient pu franchir la barre; il leur parut qu'un Dieu se levait du fleuve pour arrêter leur entreprise. Quant aux Indiens, ils ne pouvaient même se rendre compte de l'importance de son cours : leurs chaßes & leurs pêches étaient bornées à des bandes de terrain sur ses rivages; ils dénombraient les saisons d'après ses débordements.

Les Français, venus par le Canada & les lacs, comprirent tout de suite que l'unité géographique du continent septentrional était déterminée par le cours du grand fleuve & de ses affluents. Tandis que les colons anglais restaient fixés aux rivages de la mer, les explorateurs français se jetaient résolument dans l'aventure de la découverte intérieure. Ces pionniers firent preuve du double mérite que l'histoire reconnaît comme caractérisant le génie français : ils conçurent & ils osèrent.

C'est Cavelier de La Salle qui déboucha le premier, par les eaux du Mißißipi, dans le golfe du Mexique. Il planta sur cette terre le poteau à la plaque d'étain qui en prenait poßeßion au nom de la France, & il lui imposa le nom des Louis.

Je laiße aux écrivains américains les plus qualifiés le soin de dessiner les traits de ce fondateur, de ce créateur à qui l'Amérique doit tant : Parkman, reprenant la parole de Tonty, le plus fidèle compagnon de voyage de La Salle, dit : « Ce fut l'un des hommes les plus grands du siècle; c'est incontestablement l'explorateur le plus remarquable dont l'histoire ait conservé le nom. » Bancroft reprend : « Pour la force de la volonté & la grandeur des conceptions, pour la variété des connaißances & la rapide adaptation d'un génie inventif aux circonstances les plus imprévues, pour la hauteur d'âme qui vous fait accepter les décisions de la Providence tout en opposant au malheur une ferme résolution & une espérance inébranlable, La Salle ne s'est laißé surpaßer par aucun de ses compatriotes. » Et Parkman dit encore :



«L'Amérique lui doit un souvenir durable; car dans cette silhouette virile, elle reconnaît le pionnier qui l'a guidée vers son plus riche héritage.»

J'aime la conclusion philosophique que John Finley tire de ces textes, après les avoir rappelés : «La France, dit-il, eût bien mérité de la vallée du Mißißipi, alors même qu'elle se fût bornée à introduire cette rude & vaillante figure au cœur de l'Amérique, comme une condamnation perpétuelle du luxe amollißant & efféminé, d'un art qui ne viserait qu'à la popularité, de l'intempérance & autres vices contre lesquels La Salle a lutté même dans le désert, ainsi que de la délation & de la démagogie. C'est un exemple toujours présent de ce que les hommes ont appelé vir & virtus, *au sens le plus élevé du mot.»*

La vie de Cavelier de La Salle est la préface indispensable d'une histoire de la Louisiane & de la Nouvelle-Orléans. C'est avec de tels hommes que l'ancienne France fabriquait des Frances nouvelles.

Pourtant si la Louisiane était découverte & nommée, la Nouvelle-Orléans tarda quelque temps à naître. Le paßage de La Salle est de 1682 : or la colonie qu'il avait fondée avec tant de courage & de confiance ne commence à se développer que dans les premières années du XVIII*e siècle : c'est en 1702 que M. de Rémonville proposa la création d'un établißement au «Portage du Mißißipi», c'est en 1715-1716 que Crozat réclame avec insistance la fondation d'un poste sur l'emplacement de la future métropole; Bienville fut son véritable père.*

Disons-le franchement, il fallut le grand eßor que le système de Law donna aux affaires coloniales françaises pour que la ville sortît de ces limbes. Chez les hommes d'État, la plus précieuse & la plus vaste des facultés est l'imagination créatrice; mais elle perd tout son prix si



le bon sens ne la surveille pas. Law était à la fois un spéculatif & un spéculateur : il devina les deux révolutions qui allaient changer la face du monde : l'élargissement soudain de la planète par le développement des domaines coloniaux, & l'exploitation préventive de cette richesse nouvelle par l'organisation du crédit. Presque sans y prendre garde, son Système *éveillait des terres endormies depuis la création du monde. La* Nouvelle-Orléans *naquit de cette initiative, & elle prit le nom du régent en l'honneur du protecteur de Law. Ainsi cette période si extraordinairement féconde des premières années du* XVIIIe *siècle français réalisa le capital & escompta le crédit amassés par l'héroïsme des âges précédents.*

L'histoire de cette origine & les raisons du deuxième centenaire que la France *& l'Amérique célèbrent en ce moment est racontée avec une précision & une autorité remarquables dans l'ouvrage que j'ai l'honorable mission de présenter au public. Œuvre d'un rare mérite, parce qu'elle est à la fois claire & simple. Appuyée sur une érudition solide, elle n'en fait pas étalage. Elle inspire la confiance parce qu'elle respire la vérité. Les vicissitudes de la fondation, les résistances de la nature & des hommes, les difficultés qui s'opposent à toute réalisation humaine, ces alternatives sont exposées ici avec un art qui, en plus, sait orner la trame du récit par une abondante broderie de traits piquants et d'anecdotes curieuses.*

Comment ne pas saluer au passage l'ombre délicate et le fantôme parfumé de notre Manon Lescaut? L'aventure équivoque du chevalier des Grieux n'est pas une simple invention romanesque : Manon a vécu. Et l'on trouvera, dans les pages qui suivent, la révélation des circonstances réelles qui amenèrent à l'embouchure du Missisipi,



vers 1716, le jeune Avril de La Varenne & la «demoiselle» Froget, dite Quantin, native apparemment d'Omissy, près de Saint-Quentin en Picardie. Je laisse au lecteur le plaisir de lire le rapport officiel de La Mothe-Cadillac, gouverneur de la Louisiane, relatif aux aventures de «Manon Lescaut».

Mais je préfère, tout de même, à la prose officielle celle de notre bon abbé Prévost racontant les tristes funérailles de la jolie fille, objet d'un si fol amour : «... Il ne m'étoit pas difficille d'ouvrir la terre dans le lieu où je me trouvois. C'étoit une campagne couverte de sable. Je rompis mon épée pour m'en servir à creuser, mais j'en tirois moins de secours que de mes mains. J'ouvris une large fosse. J'y plaçai l'idole de mon cœur après avoir pris soin de l'envelopper de tous mes habits pour empêcher le sable de la toucher. Je ne la mis dans cet état qu'après l'avoir embrassée mille fois avec toute l'ardeur du plus parfait amour. Je m'assis encore auprès d'elle. Je la considérai longtemps. Je ne pouvois me résoudre à fermer la fosse. Enfin mes forces recommençant à s'affoiblir & craignant d'en manquer tout à fait avant la fin de mon entreprise, j'ensevelis pour toujours dans le sein de la terre tout ce qu'elle avoit porté de plus parfait & de plus aimable [1].»

Née dans l'héroïsme, abreuvée des plus terribles calamités, accrue par le risque, développée par le travail, la Nouvelle-Orléans porte

[1] Texte de l'édition originale : *Mémoires et aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde,* tome septième, p. 338. A Paris. Aux dépens de la Compagnie. MCCXXXI.

 B.



sur sa couronne murale les deux plus grands noms de l'histoire de France : Louis XIV et Napoléon.

Louis XIV fonda la colonie, & Napoléon, d'un geste magnifique et conscient, la céda aux États-Unis.

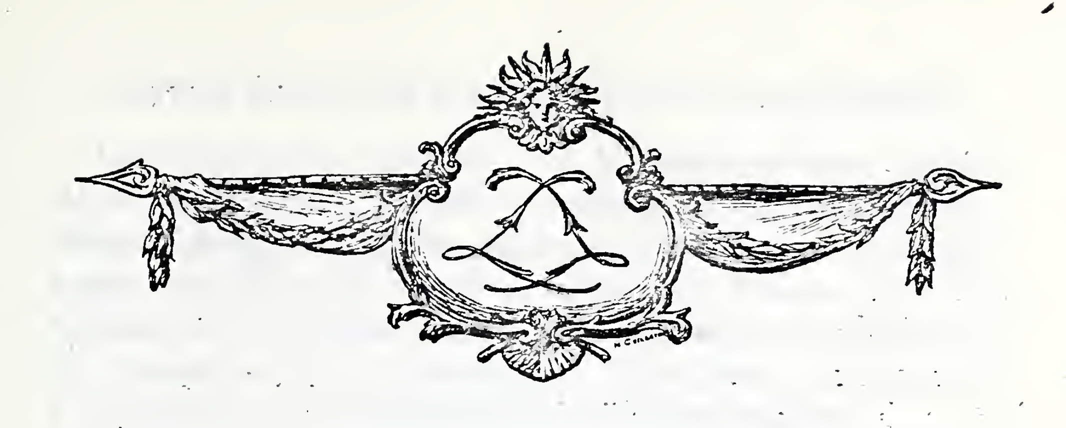
Un siècle après sa fondation, la Crescent-City *ne comptait encore que 26,000 âmes. Un autre siècle s'écoule, & elle en compte maintenant près de 400,000.*

Sur ce point du globe, l'un de ceux qu'a marqués pour un avenir incomparable la volonté du Créateur, les destinées de la France et de l'Amérique se sont confondues. Au moment où les deux patries se rapprochent & travaillent d'un seul cœur au salut de la civilisation, elles s'unissent plus tendrement encore pour célébrer le deuxième centenaire d'une ville dont le nom fait résonner les échos de Loire jusqu'aux bords du Missisipi.

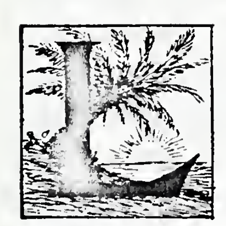
GABRIEL HANOTAUX,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
PRÉSIDENT DU COMITÉ FRANCE-AMÉRIQUE.







AVANT-PROPOS.



La France et les États-Unis s'apprêtent à célébrer le deuxième centenaire de la fondation de la Nouvelle-Orléans; toutefois la date de cet anniversaire peut varier de six mois, et même de beaucoup plus, suivant la façon dont on interprète ce mot de *fondation.*

L'emplacement actuel de la capitale de la Louisiane, de tout temps lieu de campement des sauvages se rendant du Missisipi à l'embouchure de la rivière de La Mobile, devint, sitôt l'établissement des Français à l'île Massacre, le point d'atterrissage habituel des voyageurs naviguant sur le grand fleuve américain. On pourrait donc presque faire remonter l'histoire de la Nouvelle-Orléans à l'hiver 1715-1716, époque à laquelle Crozat réclama la fondation d'un poste sur l'emplacement de la future capitale, et même en 1702, année où M. de Rémonville proposa la création d'un établissement au « Portage du Mississipy ».



Cependant, par malheur pour le développement rapide de la colonie, une période de quinze années — que l'on pourrait presque qualifier de proto-historique — s'écoula avant que Bienville reprît le projet de Remonville. Le Conseil de la Marine, cette fois, se laissa convaincre et, de concert avec la Compagnie d'Occident, nomma, le 1er octobre 1717, un caissier à la Nouvelle-Orléans.

Les premiers travaux, pourtant, ne commencèrent guère sur le terrain avant la fin du mois de mars 1718; encore furent-ils poussés avec si peu d'activité, par suite de l'hostilité des colons établis sur le littoral, qu'un an plus tard, le nouveau poste consistait uniquement en quelques cahutes de branchages entourant «une cabane couverte de feuilles de lataniers». Survint la grande crue du Mississipi de 1719, puis la guerre avec l'Espagne, et la Nouvelle-Orléans se trouva fort délaissée. Dans l'enceinte d'une lieue de tour, dont on montrait les merveilleux plans rue Quincampoix, Bienville, au mois de janvier 1720, ne parvenait pas à compter «plus de quatre maisons commencées».

A la nouvelle de l'inondation, d'ailleurs très considérablement exagérée par les partisans de La Mobile ou de Biloxi, les Directeurs de la Compagnie des Indes donnèrent l'ordre d'arrêter les travaux du nouveau comptoir et songèrent même sérieusement à le transporter dans la plaine de Manchac, à quelque douze lieues plus au Nord. Grâce à la ténacité de Bienville, la Nouvelle-Orléans ne fut pourtant jamais complètement abandonnée, et elle parvint à vivoter jusqu'au jour où arriva enfin en Louisiane la décision du 23 décembre 1721 élevant la «ville» au rang de capitale de la Colonie.



On n'a donc que l'embarras du choix pour fixer la date de la *fondation* de la Nouvelle-Orléans — dont Le Maire, un des meilleurs géographes de la colonie, refusait encore obstinément en 1720 d'indiquer la place sur ses cartes — entre le printemps de 1717 et le mois de juin 1722, époque à laquelle l'ingénieur en chef Le Blond de la Tour, contraint d'aller visiter le site de la capitale, se vit, bien malgré lui, forcé de ratifier purement et simplement les plans établis par Adrien de Pauger l'année précédente.

L'ingénieur Franquet de Chaville, un des fondateurs de la ville, indique catégoriquement l'année 1722; le Père Charlevoix, d'après Pénicaut, 1717. Même en éliminant 1722, 1721 — et 1719, année de la grande inondation, — restent encore 1717, 1718 et 1720. Stoddard[1], sans s'embarrasser de subtilités historiques, opine pour 1720. Le chevalier de Champagny, plus circonspect, déclare en 1776, dans son *État présent de la Louisiane :* «La Nouvelle-Orléans fut fondée par M. de Bienville en 1718, 1719 et 1720.»

Le choix de 1718 semble assez indiqué; pourtant la date de 1717, rappelant l'année de la fondation officielle de la Nouvelle-Orléans à Paris, peut également être adoptée; pour les villes comme pour les humains, le baptême n'est-il pas en quelque sorte la consécration de leur existence, et puis, surtout en territoire français, pays par excellence de la forme administrative, une cité qui possède un caissier et un major *peut-elle* ne pas exister?

[1] *Sketches historical and descriptive of Louisiana.* 1812.



FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le sort longtemps incertain de la Nouvelle-Orléans ressembla beaucoup à celui d'une graine qui, jetée au hasard sur un terrain inculte, commencerait par mettre un an à germer, puis resterait, faute de pouvoir implanter solidement ses racines, dans une sorte de vie latente, toujours sur le point d'être emportée au loin par quelque brusque rafale. Heureusement, le germe de la future capitale se trouvait, paraît-il, comme son terrain, « fort aquatique », et l'inondation de 1719, après avoir failli faire périr la Nouvelle-Orléans, la fixa au contraire définitivement sur les bords du beau *Croiſsant* du Mississipi.

1er Juillet 1917.







HISTOIRE

DE

LA FONDATION

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

(1717-1722)

CHAPITRE PREMIER.

LE *PORTAGE DU MISSISSIPY.*



EN 1682, Robert Cavelier de La Salle, Henri de Tonty, le sieur de Boisrondet, le notaire La Métairie, le Père Zénobe et leurs dix-huit compagnons entrevirent le site où devait s'élever plus tard la florissante capitale de la Louisiane.

Le 31 mars, «ils passèrent le village des Oumas sans le connaître à cause du brouillard et parce qu'il était un peu éloigné». Après une légère escarmouche contre les Quinipissas, les explorateurs découvrirent, trois jours plus tard, le village de Tangibaho, récemment détruit par les Oumas, et «cabanèrent sur la rive gauche, deux lieues plus bas».

La difficulté de préciser l'emplacement exact des villages signalés par La Salle, ou par Tonty quelques années plus tard,



se complique du fait que, peu après leurs passages, plusieurs tribus indiennes de ces parages émigrèrent vers le Nord[1] (Tinsas, Bayagoulas, Colapissas) ou disparurent plus ou moins complètement, comme les Mahouelas, qui semblent avoir été les habitants du village de Tangibaho. Pourtant, en comparant attentivement les relations ou les lettres de Cavelier de La Salle, de La Métairie, de Nicolas de La Salle, de Tonty, de d'Iberville et de Le Sueur, on arrive à la conclusion que le village de Tangibaho, situé sur le territoire des Quinipissas, dont le portage paraissait alors être le centre, devait se trouver fort rapproché de l'emplacement actuel de la Nouvelle-Orléans.

Trois ans plus tard, Tonty apprenant au fort Saint-Louis-des-Illinois «que Monsieur de La Salle était descendu sur la côte de la Floride, qu'il se battait contre les Sauvages et avait disette de vivres», descendit le Mississipi et atteignit, le 8 avril 1686, le village des Quinipissas; toutefois, ne parvenant à obtenir aucun renseignement sur l'expédition de son ancien chef, le vaillant pionnier se vit bientôt forcé de reprendre le chemin des Illinois.

Peu de temps après son passage, les Quinipissas[2] se dispersèrent et un certain nombre d'entre eux se fondirent avec les Mougoulachas, tribu apparentée aux Bayagoulas; Launay, un des compagnons de Tonty, le déclare formellement. Ainsi s'explique comment de Bienville retrouva chez les Mougoulachas la lettre adressée à La Salle, laissée par Tonty aux Quinipissas. Cette tribu pourtant n'avait pas encore complètement disparu, puisque Tonty écrit, le 28 février 1700 : «Les Quinipissas, Bayagoulas et Mougoulachas sont au nombre de cent quatre-vingts hommes.» (Sauvolle écrivait *Maugoulachos.*)

Les premiers explorateurs de la Louisiane, connaissant peu

[1] Les Sauvages de la Basse-Louisiane conservèrent pendant longtemps l'habitude d'abandonner leurs villages après les funérailles de leurs chefs. — [2] Tonty écrit indifféremment Quinipissas ou Quinépicas.



les habitudes et comprenant mal le langage des Indiens de cette région, prirent tous les noms propres qu'ils entendaient pour des désignations de nations différentes. En 1701, Sauvolle en compte encore trente-six réparties sur un territoire occupé seulement par cinq ou six peuplades différentes; Le Maire, un des premiers, évita cette erreur : «Les noms, écrit-il en 1718, dont sont chargées les anciennes cartes sont moins des nations différentes que des écarts et dénombrements d'une même nation qui, pour trouver des terres qui leur fussent propres, se sont séparés du principal village et se sont ensuite donné des noms pour se distinguer[1]... Entre les Tonicas et les Oumas se trouvaient les Chétimachas, qui allaient autrefois jusqu'à la mer. Cette nation en fut chassée après avoir assassiné un missionnaire [le Père Saint-Côme] et est devenue errante... Une autre nation, alliée ci-devant avec celle-ci, pour n'être pas enveloppée dans la guerre qu'on faisait aux Chétimatchas, s'est séparée d'eux pour faire, depuis quatre ans, village avec les Oumas[2].» Le Maire appelle Cuzaouachas les Indiens (au nombre de soixante hommes) établis près du Détour-aux-Anglais.

En 1699, Le Moyne d'Iberville, plus heureux que l'infortuné Cavelier de La Salle, misérablement assassiné avant d'avoir pu retrouver le fleuve Saint-Louis, parvint, après bien des difficultés, à découvrir en arrivant par mer les bouches du Mississipi.

Il semblerait plus exact en cette circonstance de nommer ce grand fleuve le Malbanchia, car le nom de Mississipi[3], que lui

[1] Trois ans plus tard, dans son dénombrement des Indiens de la région de La Mobile, Diron eut soin de grouper en trois nations les vingt-huit villages ou tribus qu'il rencontra.

[2] Arch. nationales, *Colonies*, $C^{13}c$, 2, fol. 164.

[3] «Mississipy «rivière partout», dit un Mémoire anonyme (*Colonies*, $C^{13}c$, 4, fol. 164), du mot ontaouas *Mißi*, ou



donnaient les Illinois était absolument inconnu des peuplades habitant au-dessous de l'Arkansas. Si le fleuve avait été découvert par son embouchure, il eût été très probablement dénommé le Malbanchia (Charlevoix écrit *Malbouchia*). D'après Pellerin, les Sauvages des environs des Natchez appelaient, en 1720, le Mississipi Barbanca, ou bien Missouri.

Le 9 mars 1699, d'Iberville remarqua le futur emplacement de la Nouvelle-Orléans : «Le sauvage que j'avais avec moi, écrit-il à cette date, m'a montré l'endroit par où les sauvages font leur portage du fond de la baie où nos navires sont mouillés[1], pour tomber dans cette rivière. Ils traînaient leurs canots par un assez bon chemin où nous trouvâmes plusieurs bagages des gens qui allaient ou en revenaient. Il me marqua que la distance d'un lieu à l'autre était fort petite.»

L'année suivante, d'Iberville profita du renseignement, et passa par le lac Pontchartrain pour se rendre au Mississipi : «18 janvier. — J'ai, dit-il, été au portage; je l'ai trouvé avoir environ une demi-lieue de long; la moitié du chemin pleine d'eau à moitié jambe et de bois, l'autre moitié assez bonne, pays de cannes et de bois... J'ai été visiter un endroit, à une lieue au-dessous du portage, où les Bayagoulas [le mot a été biffé et remplacé par Quinipissas] avaient autrefois un village que je trouvai plein de cannes, et où le terrain se noie fort peu. J'ai fait faire un petit désert où j'ai fait planter des cannes à sucre que j'ai apportées de la Marti-

du mot illinois *Minoui* «partout», et de *Sipy* «rivière», parce que ce fleuve, dans le temps qu'il est débordé, étend ses canaux dans toutes les terres qu'il inonde et qu'elles sont partout rivières. On l'appelle aussi Michisipy «grande rivière»; et l'Illinois l'appelle aussi Metchagamoui, ou plus communément Messesipy ou Missi-Sipy «toute rivière», parce que toutes les rivières, c'est-à-dire une très grande quantité, se déchargent dans ce fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure.»

[1] D'Iberville avait laissé ses navires près de l'île aux Vaisseaux, en face de l'emplacement où il devait fonder Biloxi, et était parti à la découverte en côtoyant le littoral.



nique; je ne sais si elles prendront, car elles sentent beaucoup[1]. »

Un mois plus tard, ce fut à cet endroit que se rencontrèrent Le Sueur, partant pour son exploration du Haut-Mississipi, et Tonty, venu se mettre à la disposition de ses compatriotes. A cette époque, le chemin du portage ne devait guère être frayé, puisque, à diverses reprises, les porteurs de Le Sueur se perdirent dans les cyprières. Deux d'entre eux eurent même les pieds gelés pour avoir dû passer la nuit dans un marécage; cet accident fit pendant longtemps appeler parfois cette route le Portage des Égarés; une carte de 1735 indique encore ce surnom.

Pénicaut, un des compagnons de Le Sueur, campa sur le site de la Nouvelle-Orléans et coucha sous d'énormes cyprès qui, le soir, servaient de perchoirs à d'innombrables «poulets d'Inde pesant presque trente livres, prêts à mettre à la broche». Les coups de fusil ne les effrayaient nullement; les temps ont bien changé !

La Nouvelle-Orléans se trouve située un peu au-dessous du trentième degré de latitude Nord; d'Iberville et Le Sueur relevèrent tous deux la hauteur du portage, et leurs calculs, vérifiés par Delisle, indiquèrent 29° 58′ et 30° 3′[2]. Ce portage, avant de devenir définitivement celui du bayou Saint-Jean, ou de la Nouvelle-Orléans, reçut les noms les plus divers : on le trouve indifféremment appelé le Portage des Égarés, des Billocchy (première orthographe de Biloxi), du lac Pontchartrain, de la rivière aux Poissons[3], de la rivière d'Orléans, enfin du bayou Choupic ou Choupicatcha.

[1] *Arch. hydrogr.*, 115², n° 5, fol. 16.

[2] En 1729, l'astronome Baron, profitant d'une éclipse de lune, trouva 29° 57′.

[3] Sans doute par confusion; d'après un *Mémoire sur la navigation dans le lac Pontchartrain*, la rivière aux Poissons se serait trouvée à mi-route entre le bayou Saint-Jean et Manchac.



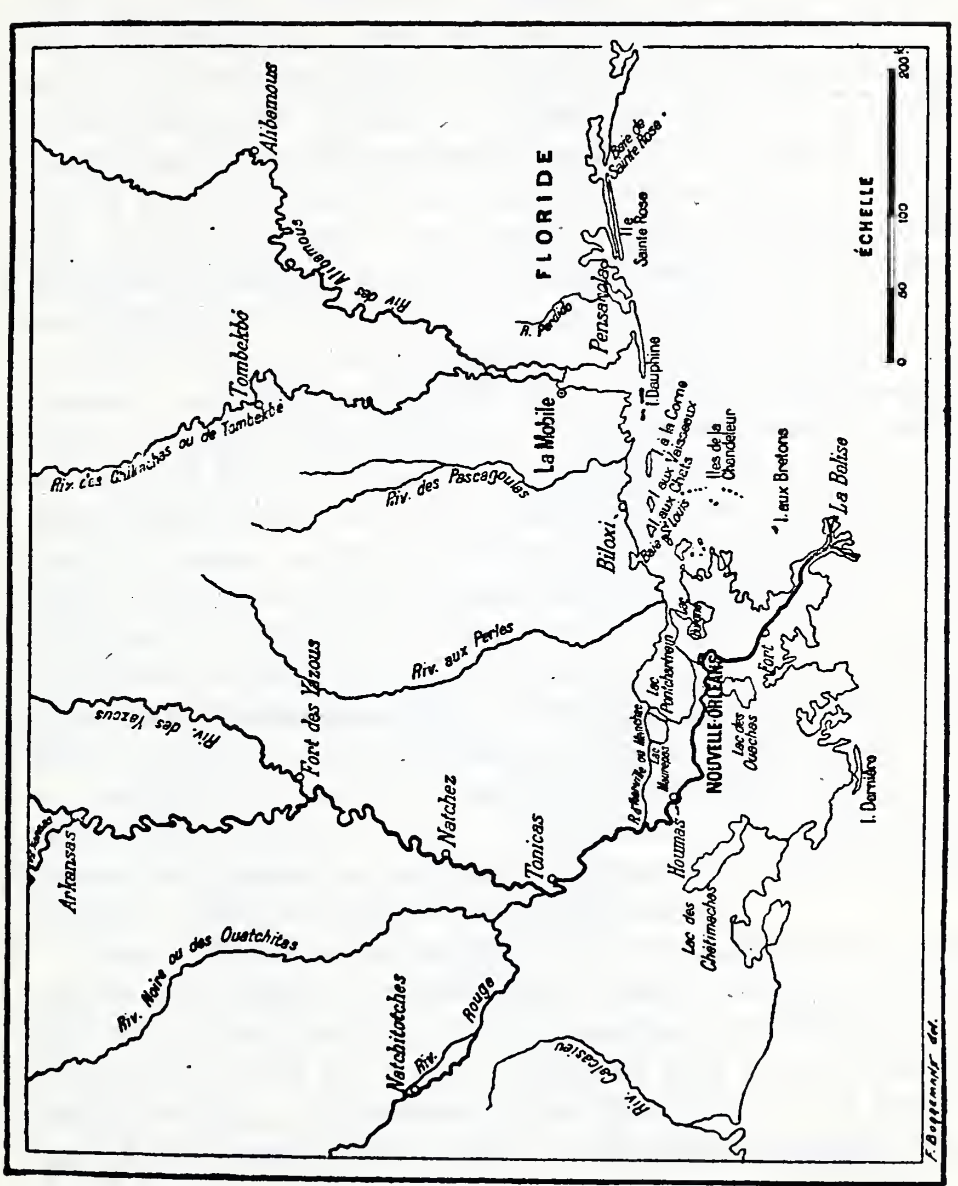
En tout cas, il ne faut pas, croyons-nous, le confondre, malgré l'opinion généralement admise, avec le Portage des Oumas ou des Houmas, découvert par Le Sueur, et situé six lieues plus au Nord. A notre avis, les Oumas n'habitaient point, même lors de l'arrivée des Français, dans le voisinage de l'emplacement de la Nouvelle-Orléans; le village de ces Indiens — qui ne se trouvait pas sur les bords du lac Pontchartrain — étant situé «à deux grandes lieues et demie du fleuve», selon une lettre de Tonty, à deux lieues d'après d'Iberville, à une lieue et demie du fleuve et sur le sommet d'une colline, suivant le Père Gravier. Un peu plus tard, les Oumas émigrèrent encore vers le Nord et un certain nombre d'entre eux s'installèrent à peu de distance de la rivière d'Iberville, et cet autre portage devint une nouvelle source de confusions. En 1718, Bienville écrit : «Il y a des mûriers à la Nouvelle-Orléans; la nation Ouma, qui est à six lieues plus loin, en peut fournir.»

M. de Remonville qui, dès 1697, avait, à son retour d'un voyage aux Illinois, projeté avec Le Sueur de fonder une société commerciale du Mississipi, paraît avoir eu le premier l'idée de créer un poste dans le voisinage du site de la Nouvelle-Orléans, pour remplacer le fort établi par d'Iberville en 1700, à vingt-cinq lieues de l'embouchure du fleuve, dans la crainte d'un retour des Anglais. Ce poste, situé au milieu de marécages, ne tarda pas à être délaissé et fut même complètement évacué en 1707, «faute de chaloupes pour le ravitailler».

«Le fort, écrit Remonville le 6 août 1702[1], qui était dans la rivière du Mississipi, à dix-huit lieues de son embouchure, du côté de l'Ouest, et qui est commandé par M. de Saint-Denis, officier canadien, depuis la mort de M. de Sauvole (dont

[1] *Lettre historique touchant le Mississipi.* (Bibl. nat., ms. fr. 9097, fol. 127.)





La Louisiane en 1722.



M. de Bienville, frère de M. d'Iberville, a pris la place), doit être aussi changé et porté onze lieues plus haut à l'Est, dans un terrain de douze lieues de long et de deux lieues de large (à un petit quart de lieue du Mississipi, qui est très beau), hors d'insulte des débordements, et près d'une petite rivière qui va se rendre dans le lac Pontchartrain qui, par le canal où M. Le Sueur a passé, va se rendre à la mer à environ douze lieues de La Mobile, ce qui en rendra la communication beaucoup plus courte et plus facile que par la mer. »

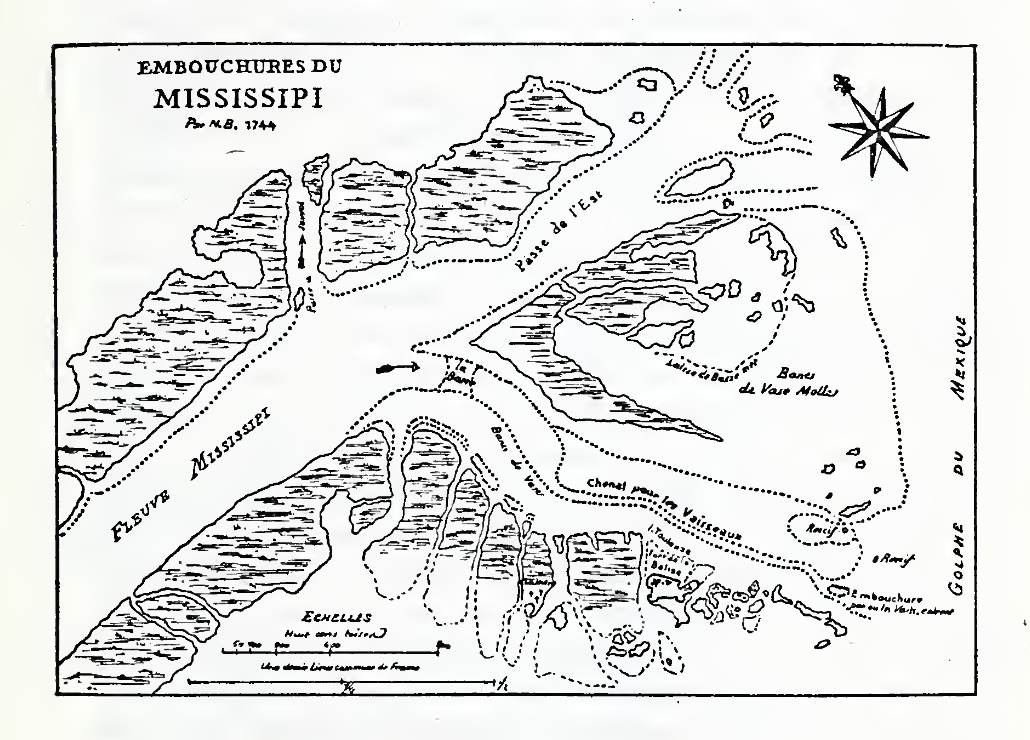
En 1708, Remonville rédigea un nouveau Mémoire [1] : « Il faudrait construire le premier et le principal établissement dans un endroit élevé tirant sur le lac Pontchartrain et voisin de celui où feu M. d'Iberville avait construit le premier fort. Il faut à cet endroit un fort à quatre bâtiments, le plus grand que l'on pourra construire à la manière de ce pays-là, c'est-à-dire avec de gros arbres, du gazon et des palissades. Ce fort doit être garni d'artillerie et armé, et avoir assez d'étendue pour renfermer les magasins qui serviront de dépôts aux marchandises qu'on tirera des différents établissements du haut de la rivière. Dans ce même fort seront les salles qu'il faudra construire pour le travail de la soie qui sera fait par les gens que la Compagnie entretiendra... Il faudra au fort du Mississipi trente-cinq soldats et cinquante-cinq ouvriers, Canadiens ou matelots, pour la navigation des brigantins. »

Dans sa *Description du Mißißipi* [2], en 1715, Remonville revint encore à la charge : « Le Sueur, dit-il, raconte dans son journal qu'à onze lieues plus haut du fort construit par d'Iberville, il y a un terrain élevé qui a douze lieues de long et une lieue et demie de large, qui commence à un quart de lieue du fleuve, qui ne peut jamais être inondé, où une nation sauvage, nom-

[1] Arch. nat., *Colonies*, C^{13}a, 2, fol. 366. — [2] *Colonies*, F^{3}, 24, fol. 81.



mée les Billockis, ont transporté leur village sur les bords d'une rivière qu'on nomme la rivière Saint-Jean, qui se jette dans le lac Pontchartrain. Un établissement dans cet endroit ne serait pas inutile à celui que l'on projette aux Natchez pour lui servir d'entrepôt... Douze lieues plus haut, il y a encore le portage de la ravine Le Sueur[1]. »



Remonville se montra toujours un partisan convaincu de l'avenir de la Louisiane; il s'y rendit à plusieurs reprises et fit construire à l'île Dauphine une maison « belle et commode », dont une pièce servit longtemps de chapelle. En 1711, il arma la *Renommée* et en prit même le commandement en qualité de

[1] Ce fut en face de cet endroit qu'une soixantaine de familles alsaciennes vinrent s'installer quelques années plus tard.



« capitaine de frégate pendant la campagne », bien qu'il passât pour ne rien entendre à la navigation.

Malheureusement, toutes ses entreprises commerciales échouèrent, et la dernière, malgré quelques prises[1], se traduisit par une perte sèche de plus de 40,000 livres. A son retour, ses créanciers saisirent tous ses biens et obtinrent même contre lui plusieurs jugements de prise de corps auxquels il n'échappa que grâce à un sauf-conduit spécial du Conseil de Régence. Complètement ruiné, Remonville demanda, le 21 décembre 1717, — inutilement d'ailleurs, — un poste en Louisiane « en raison de ce qu'il avait été le seul à se sacrifier pour donner du secours à la colonie ». Le vaillant colonisateur était sans doute un médiocre négociant, mais il fut un armateur entreprenant et rendit de très grands services à la Louisiane.

Par malheur, on ne l'écouta pas, et le Mississipi continua à jouir, à Paris comme en Louisiane, de la plus détestable réputation. « On va facilement, écrit Mandeville en 1709[2], du fort de La Mobile au lac Pontchartrain, et de ce lac on ne fait qu'un portage d'une lieue pour tomber dans le Missipi (*sic*); par ce moyen, on entre dans le fleuve sans passer par l'embouchure, qui en est à vingt-cinq lieues d'un pays très incommode, parce qu'il est souvent noyé et rempli de cayemans, serpents et autres bêtes venimeuses. D'ailleurs il n'y a, à cette entrée, que sept pieds d'eau dans l'embouchure la plus profonde. » Un autre Mémoire, quelque peu postérieur, porte : « Le Mississipi ne fait que serpenter; il fait le tour du compas de trois lieues en trois lieues. C'est un torrent pendant six mois, et, pendant six mois, les eaux sont si basses qu'en bien des endroits les

[1] L'une d'elles se perdit en vue de la Louisiane; une autre qui, suivant Remonville lui-même, « avait été, il est vrai, pillée d'une façon qui a assez peu d'exemples », fut remise en liberté à La Martinique et son capitaine obtint une indemnité de 15,000 livres.

[2] *Colonies*, F³, 24, fol. 55.



pirogues peuvent à peine y passer.» L'ordonnateur Duclos déclarait qu'il fallait être né Canadien et coureur de bois pour entreprendre d'y naviguer; enfin le gouverneur La Mothe-Cadillac, qui se nommait lui-même «Sauvage né Français, ou plutôt Gascon», écrivait, le 20 février 1714 : «Essayer de faire monter des barques par le fleuve Saint-Louis jusque dans le Ouabache et le Missouri, c'est vouloir prendre la lune avec les dents!»

La Mothe-Cadillac avait pris rapidement en grippe la Louisiane, dont il disait : «Méchant pays, méchantes gens». «J'ai vu, raconte-t-il en 1713, trois poiriers sauvageons, trois pommiers de même, et un petit prunier de trois pieds de haut qui avait sept mauvaises prunes, environ trente pieds de vignes avec neuf grappes de raisin, tous les grains pourris ou secs... Voilà le paradis terrestre de M. d'Artaguette, la Pomone de M. de Rémonville, et les îles Fortunées de M. de Mandeville!»

On comprit toutefois en France qu'on ne pouvait se contenter éternellement d'occuper quelques bancs de sable stériles sur le littoral et qu'il fallait s'installer dans la vallée du Missisipi pour se relier au Canada. Le 18 mai 1715, fut signé un ordre prescrivant à Bienville de créer un poste aux Natkès (*sic*), et à Richebourg d'en fonder un autre «au Ouabache qui s'appellera dorénavant la rivière Saint-Jérôme»[1].

Ces décisions suivirent de près le retour de Baron, capitaine de l'*Atalante,* qui écrivait d'Amsterdam le 20 janvier 1715 : «Le véritable lieu à former un établissement, c'est tout le long du fleuve, à commencer depuis le village des Natchez, à cent lieues du bord de la mer, où on a envoyé M. de La Loire et M. son frère au mois d'avril 1714, et de là jusqu'aux Illinois. J'ai toujours ouï dire que c'est au dit Natchez que la terre

[1] D'après le Père Marest, les Indiens appelaient cette rivière Akansca-Scipui.



commence à être bonne; ce dont on peut juger suivant les apparences[1].»

Vers la même époque, — la pièce n'est pas datée, — Crozat présenta un mémoire dans lequel il disait : «Les nouveaux postes que l'on propose à S. E. d'occuper sont premièrement le Billoxi, qui est sur la rivière du Mississipi, à dix-huit ou vingt lieues de la mer. C'est l'endroit où M. d'Iberville fit son premier établissement; c'est aussi l'endroit par lequel on communique du lac Pontchartrain à la rivière du Mississipi par un petit ruisseau, et d'ailleurs il ne serait pas convenable de n'avoir aucun poste sur la rivière Mississipi du côté de la mer, celui des Natchez en étant à soixante lieues. Il y faudrait vingt hommes.»

Ce curieux document prouve combien on connaissait peu à Paris la géographie de la Louisiane, et montre qu'on pouvait placer au même endroit et confondre trois postes bien différents : l'ancien Biloxi de d'Iberville, le portage du Mississipi — ou des Biloxis, nation réduite à cette époque, d'après Le Maire, à cinq ou six familles — et le fort abandonné du Mississipi.

La création du poste réclamé par Crozat, dont la situation ne pouvait être que sur l'emplacement de la Nouvelle-Orléans, ne fut malheureusement pas ratifiée, car les instructions remises à L'Epinay, le 29 août 1716, n'indiquent la création d'aucun établissement au-dessous de celui des Natchez : « ... Il paraît absolument nécessaire d'établir un poste sur le Mississipi et d'y envoyer deux compagnies avec M. de Bienville, lieutenant du Roi, pour y commander, étant fort aimé des Sauvages et sachant les gouverner. Ce sera de ce poste qu'on pourra faire aisément les détachements qui seront jugés nécessaires pour les postes

[1] *Arch. hydrogr.*, 67², n° 5.



qu'on pourra établir dans la rivière Rouge et dans le Ouabache. Il y a tout lieu de croire que ce poste sera le plus considérable de la colonie par rapport aux mines qui n'en seront pas éloignées, — au commerce par les terres avec le Mexique, — à la beauté du climat et à la bonté des terres qui détermineront les habitants à y rester. Ce poste a été ordonné aux Natchez; cependant M. de Boisbriant, major, croit qu'il conviendrait mieux de placer ce poste aux Yasous, sur les bords du Mississipi, qui est à trente lieues au-dessus des Natchez[1]. »

Trois années d'expériences avaient d'ailleurs amplement suffi pour dégoûter Crozat de son monopole commercial de la Louisiane. Les deux principales sources de bénéfices sur lesquelles il comptait, le rendement des mines et le profit d'un négoce plus ou moins clandestin avec les riches provinces du Nouveau-Mexique, ne lui avaient rapporté que d'amères désillusions.

La vallée du Mississipi ne produisait ni or, ni argent, et, dès la première tentative pour nouer des relations commerciales, les Espagnols s'empressèrent de fermer leurs ports aux navires français et se mirent à surveiller étroitement la frontière du Texas. L'aventureuse exploration de Juchereau de Saint-Denis, qui parvint, en remontant la rivière Rouge, à atteindre le Rio Grande del Norte, n'eut d'autre résultat que la création d'un poste espagnol aux Assinaïs, chargé d'empêcher tout trafic avec notre établissement des Natchitotches.

Aussi Crozat, constatant que son monopole lui coûtait, pour le moins, 250,000 livres par an, se désintéressait de plus en plus de l'avenir de la Louisiane, et, au mois de janvier 1716, la situation de la colonie paraissait désespérée. L'effectif des troupes atteignait à peine cent vingt hommes, et, si l'on en

[1] *Colonies*, $C^{13}a$, 4, fol. 225.



croit Cadillac, le nombre des colons et des fonctionnaires ne dépassait pas soixante personnes. Sans les exactions des traitants de la Caroline, qui finirent par soulever contre eux toutes les nations sauvages, au printemps de 1716, ce n'est pas cette poignée de Français qui serait parvenue à défendre la Louisiane contre l'envahissement des Anglais, déjà installés presque en maîtres au milieu des Chaktas, et même parmi les Natchez. Le Conseil de Régence, au courant de la situation, constata mélancoliquement le 11 février 1716 «que si la Louisiane s'est maintenue, c'est plutôt par une espèce de miracle que par l'attention des hommes, les premiers habitants ayant été abandonnés pendant plusieurs années, sans recevoir aucun secours».

Quand la Chambre de Justice taxa très lourdement Crozat (d'une somme dépassant, dit-on, 6,000,000 livres), le grand financier insista pour rétrocéder son privilège, et, le 13 janvier 1717, le Conseil de Marine reconnut «que la mise en valeur de la Louisiane « était une entreprise trop considérable pour qu'un seul particulier en demeure chargé; qu'il ne convenait pas au Roy de s'en charger lui-même, attendu que Sa Majesté ne peut entrer dans tous les détails du commerce qui en sont inséparables; qu'ainsi ce qu'on a de mieux à faire est de choisir une Compagnie assez forte pour cette entreprise»[1].

Huit mois plus tard, Law fondait la Compagnie d'Occident, et Crozat reçut par la suite une indemnité de 2 millions de livres. Les lettres patentes de la Compagnie furent signées au mois d'août et ses directeurs nommés le 12 septembre 1717. Le Conseil était ainsi composé : Law, directeur général de la Banque; Diron d'Artaguette, receveur général des finances d'Auch; Duché, chef d'honneur du bureau des finances de La Rochelle; Moreau, député du commerce de Saint-Malo; Castagnière, négociant; Piou et Mouchard, députés du com-

[1] *Marine*, B[1], 19, fol. 46.



merce de Nantes[1]. Un des premiers actes des directeurs fut de décider la fondation immédiate de la Nouvelle-Orléans sur les bords du Mississipi.

Le *Nouveau Mercure* du mois de septembre 1717 publia une lettre de la Louisiane, datée du mois de mai précédent, dont l'auteur, un officier de marine, préconise de construire un comptoir au Détour-aux-Anglais : «... Il sera facile aux plus gros vaisseaux d'entrer dans le fleuve Saint-Louis... On peut nettoyer aisément son embouchure sur laquelle il y a onze à douze pieds d'eau. Cet obstacle surmonté, le fleuve, qui a un très bon fond et qui est fort droit jusqu'à vingt-cinq lieues, forme une anse après cette distance, propre à construire un très beau port.»

Cette solution, excellente au point de vue maritime, présentait le grand inconvénient de ne point faciliter les communications avec le lac Pontchartrain; aussi Bienville, après avoir soigneusement étudié la question, préféra choisir, «sur un des plus beaux croissants du fleuve[2]», le site actuel de la Nouvelle-Orléans.

Malgré son sol un peu marécageux, trop facilement submergé par les grandes crues avant la construction d'une digue sur les berges du Mississipi, l'adoption de cet emplacement était excellent, puisqu'il se trouvait à la fois suffisamment rapproché de la mer et à moins d'une lieue du bayou Saint-Jean, d'où l'on pouvait se rendre en chaloupe à tous les établisse-

[1] Le 5 janvier 1718, Raudot, intendant de la Marine, Boivin d'Hardencourt et Gilly de Montaud, négociants, vinrent compléter le Conseil.

[2] Cette expression, tirée d'un mémoire rédigé vers 1725, prouve qu'on avait fort anciennement remarqué «le très beau croissant du port de la Nouvelle-Orléans» qui, par la suite, fit donner à la capitale de la Louisiane le surnom de *Crescent-City* (C^{13}c, 1, fol. 135). «Son port, qui en fait le plus bel ornement, décrit un très beau croissant.» (C^{13}a, 42, fol. 295.)



ments de la côte. Bienville avait vu juste, et la colonie naissante aurait évité bien des calamités si, dès le commencement de 1718, des magasins établis à la Nouvelle-Orléans avaient permis d'y débarquer les nouveaux colons.

Malheureusement, la jalousie haineuse des habitants de La Mobile et de Biloxi retarda pendant quatre ans le développement du nouveau comptoir du Mississipi et, par suite, entrava complètement l'essor de la Louisiane.







CHAPITRE II.

BAPTÊME ET FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

D'APRÈS le Père Charlevoix, l'emplacement de la Nouvelle-Orléans fut déterminé au printemps de 1717. «Ce fut, dit-il[1], cette année-là que l'on jeta les fondements de la capitale de la Louisiane; M. de Bienville, étant venu des Natchez pour saluer le nouveau gouverneur[2], lui dit qu'il avait remarqué sur les bords du fleuve un endroit très propice pour établir un poste.»

On peut admettre cette version, — en partie du moins, — car Bienville écrit, le 10 mai 1717 : «J'ai remis à M. de L'Épinay un mémoire, qu'il m'a demandé pour envoyer au Conseil, sur tous les Établissements qu'il sera nécessaire de faire en ce pays; et je prends la liberté d'assurer que j'ai tout dit dans ce mémoire, très sincèrement et suivant les connaissances que j'ai

[1] *Histoire et description de la Nouvelle-France*, t. IV, p. 196.

[2] M. de L'Épinay avait été nommé gouverneur de la Louisiane en 1715. Une des raisons qui firent retarder son départ était son refus de s'embarquer avant d'avoir touché une année de traitement d'avance. Il arriva en Louisiane dans les premiers jours du mois de mai 1717.



acquises depuis près de vingt ans[1].» Malheureusement, nous n'avons pas pu retrouver ce document capital.

Fait incontestable, le 1er octobre 1717, le Conseil de la Marine nomma Bonnaud garde-magasin et caissier, avec des appointements de neuf cents livres, «au comptoir qui doit être établi à la Nouvelle-Orléans sur le fleuve Saint-Louis»[2], et désigna le 31 décembre suivant M. d'Avril, ancien capitaine du Royal-Bavière, pour remplir les fonctions de major dans le nouveau poste.» Entendons aussi, disait son ordre de nomination, qu'en l'absence du commandant de ladite ville, vous puissiez commander tant aux habitants d'icelle qu'aux gens de guerre qui y sont et pourront être ci-après établis en garnison, et leur ordonniez tout ce que vous jugerez nécessaire et à propos pour la gloire du nom de S. M., le bien du service de la Compagnie et le maintien et l'avantage de son commerce audit pays.» Trois mois plus tard, M. d'Avril fut promu Major-général et sa solde fixée à sept cents livres[3].

La nomination de Bonnaud le 1er octobre, signée trois jours seulement après celle de Bienville comme «Commandant général de la Compagnie de la Louisiane», montre la hâte que mirent les Directeurs à fonder — au moins théoriquement — le poste de la Nouvelle-Orléans. L'espoir de faciliter le placement des 56,000,000 de livres de billets d'actions de la Compagnie[4], émis le 19 septembre, ne fut certainement pas étranger à cette précipitation.

On trouve sur un registre ayant dû appartenir à un des Directeurs de la Compagnie des Indes la copie de quelques *Directions et dépenses de la Compagnie d'Occident depuis le cours de son éta-*

[1] *Colonies*, C13a, 4, fol. 63.
[2] *Colonies*, B 42 *bis*, fol. 180
[3] *Colonies*, B 42 *bis*, fol. 475, et F3 24, fol, 241.
[4] Trois mois plus tard, le capital de la Compagnie était porté à 100,000,000 de livres. Les intérêts des actions furent fixés au denier vingt-cinq.



blissement jusqu'à ce jour; par malheur, dans ce manuscrit qui se termine avec la fin de l'année 1721, beaucoup des arrêtés reproduits ne sont pas datés.

«...8° Résolu d'établir un fort et un magasin à l'île aux Vaisseaux pour y décharger par entrepôt les marchandises qui viennent d'Europe, parce que cette île est à portée de Biloxi, centre maritime de la Colonie...

«9° Résolu que l'on établirait, à trente lieues en haut du fleuve, un bourg que l'on nommerait la Nouvelle-Orléans, où l'on pourrait aborder par le fleuve et par le lac Pontchartrain.»

Les arrêtés suivants prescrivent d'établir un bourg aux Natchez et des forts aux Illinois et aux Natchitotchez.

La forme conditionnelle employée semblerait indiquer qu'il s'agit du premier arrêté relatif à la ville projetée; pourtant on trouve, au chapitre des augmentations de dépenses proposées pour 1717 :

«Comme ce lieutenant n'a que 1,200 liv. et qu'il va commander en chef un poste considérable, il paraît juste de lui accorder cette gratification.

«Au lieutenant du Roy qui commandera en chef au poste du fleuve du Mississipy pour gratification .... 600 liv.

«N'ayant que 900 liv. d'appointements, il paraît juste de lui accorder cette augmentation.

«Au major pour augmentation d'appointements.................. 300 liv.

....

«Un chirurgien est nécessaire dans ce poste si considérable.

«A un chirurgien servant au poste du fleuve du Mississipy.......... 500 liv.

«*Idem.*

«A un armurier qui soit aussi forgeron pour ledit poste[1] .... 360 liv.

[1] *Colonies,* F^1 19, fol. 281. — Le budget de la Louisiane passa, en 1717, de 114,382 livres à 262,427; 65,545 livres étaient portées à titre d'augmentations permanentes et 82,500 comme «dépenses à faire une fois pour toutes».



Quand cet état des dépenses fut établi (la pièce n'est pas datée), le poste du Mississipi n'était donc pas encore baptisé, malgré toute l'importance qu'on lui attribuait.

Le nom de la Nouvelle-Orléans, connu à Paris au plus tard à la fin de septembre 1717, l'était, croyons-nous, également en Louisiane à pareille époque : L'Epinay et Hubert annoncent, le 1er septembre, «la fondation prochaine de nouveaux postes», et un mémoire d'Hubert, conservé au Ministère des Affaires étrangères, déclare : «La Nouvelle-Orléans, qui sera comme le centre maritime, doit être bien fortifiée». Ce document ne porte point de date; toutefois, comme il complète et renvoie à un autre mémoire du mois d'octobre, d'après lequel «les établissements sont trop loin du Mississipi, fleuve qui est une excellente base», il ne peut lui être bien postérieur, et nous croyons même qu'il fit partie du même courrier, Hubert qui avait antérieurement demandé la direction du poste du Missouri, n'ayant pas tardé à changer complètement d'avis, dès qu'il eut obtenu une concession aux Natchez.

Étant donnée la lenteur des communications à cette époque, ce furent, à notre avis, Bienville et L'Épinay qui durent baptiser la Nouvelle-Orléans dans leur *Rapport* du mois de mai 1717 sur les nouveaux postes à établir, et non le Conseil de la Marine ou les directeurs de la Compagnie d'Occident.

La plupart des postes créés précédemment en Louisiane portaient des noms peu séduisants : *La Mobile* semblait manquer de stabilité; le nom encore fort usité de l'*Île Maßacre* pouvait effrayer bien des gens timorés; enfin ceux de *Biloxi* ou de *Natchitotches*, devaient paraître à Paris un peu sauvages. Bienville s'en était d'ailleurs aperçu : «Il a, écrit-il en 1711, de concert avec le sieur D'Artaguette, nommé le fort l'Immobile au lieu de La Mobile; ils ont aussi changé le nom de Massacre et nommé l'île Dauphine.» En marge de leur dépêche se trouve



inscrit : « Le fort Saint-Louis, comme il s'appelait — à la place, Château-Dauphin ou Mont-Dauphin; l'île est sur une montagne (*sic*). »

Au contraire, une ville dénommée en l'honneur de S. A. R. le Régent [1] ne pouvait qu'impressionner favorablement les émigrants; un si haut patronage inspira tant de confiance à Le Page du Pratz et à une vingtaine d'autres colons, qu'ils résolurent de s'embarquer à destination de la nouvelle cité dès le commencement de 1718.

En partant, ces braves gens et les deux fonctionnaires nommés précédemment à la Nouvelle-Orléans ne devaient point savoir très bien où se trouvait leur future résidence. A Paris, les avis restaient fort partagés : suivant les uns, il convenait d'établir le nouveau comptoir au Détour-aux-Anglais ou sur le lac Pontchartrain, à l'embouchure du bayou Saint-Jean; suivant les autres, quelque part le long de la rivière d'Iberville.

La géographie des « îles du Mississipy » ou de « l'Allouisiane » [2] resta d'ailleurs longtemps fort mal connue en France. Sur une dépêche de D'Artaguette se trouve cette annotation : « Rechercher si cette rivière des Maubiliens n'est point le fleuve Colbert »! Une erreur courante consistait, nous l'avons déjà dit, à confondre Biloxi avec le portage du bayou Saint-Jean, primitivement dénommé le Portage des Billochis; une autre, à croire que les îles du Mississipi se trouvaient à l'embouchure du fleuve.

Néanmoins, point capital aux yeux de la bureaucratie, le futur comptoir du Mississipi était baptisé, seulement — le

[1] Au mois de juillet 1717, le Conseil de la Marine songea à nommer l'île Maurice « île d'Orléans ».

[2] Nous avons rencontré assez souvent cette étrange orthographe, notamment dans un mémoire admirablement calligraphié, conservé au Ministère des Affaires étrangères; on trouve également, sur des documents officiels, Louisianne et Louizianne.



titre, comme l'a écrit je ne sais plus quel auteur, étant la moitié d'une œuvre — les dirigeants de la Compagnie, après l'avoir approuvé, se reposèrent durant quatre ans. Encore se trouva-t-il des puristes pour critiquer la nouvelle désignation. «Ceux qui ont donné son nom à la Nouvelle-Orléans, remarque le Père Charlevoix, croyaient sans doute qu'Orléans est du genre féminin; mais, qu'importe? l'usage est établi et est au-dessus des règles de grammaire.» L'observation ne manque pas d'une certaine justesse; la règle générale en français veut que les noms de villes soient masculins lorsqu'ils dérivent d'un nom latin ou étranger masculin ou neutre, ou, plus simplement, quand la dernière syllabe est masculine. Il y a pourtant quelques exceptions : ainsi Londres est masculin et Moscou féminin.

De par l'usage, autant que par son étymologie (Aurelianum), Orléans appartient incontestablement au genre masculin, bien que Casimir Delavigne ait écrit :

Chante, heureuse Orléans, les vengeurs de la France.

La raison de la féminisation du Nouveau-Orléans nous semble provenir d'une raison purement euphonique : ce nom écorcherait les oreilles. On aurait pu, il est vrai, dire le Nouvel-Orléans, mais on dut écrire Nouvelle par analogie avec Nouvelle-France, Nouvelle-York, etc.

Une question plus délicate consiste à déterminer l'époque exacte à laquelle furent entrepris les premiers travaux exécutés à la Nouvelle-Orléans. D'après le P. Charlevoix, ils auraient été commencés dès l'année 1717.

«M. de L'Épinay, dit-il, chargea M. de Bienville de cet établissement. Il lui donna quatre-vingts faux sauniers nou-





Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville (1680-1765).



vellement arrivés en France[1], avec des charpentiers pour construire quelques maisons. Il commanda également à M. Blondel d'aller prendre la place de Pailloux aux Natchez, et ce dernier eut ordre d'aller rejoindre M. de Bienville pour le seconder dans son entreprise qui ne fut pas poussée bien loin. On donna pour gouverneur de cette ville naissante M. de Pailloux[2]. »

Le témoignage de l'historien de la Nouvelle-France mériterait d'être pris en sérieuse considération s'il n'avait incontestablement, malgré une correction, copié presque textuellement le passage en question dans un guide fort peu sûr, le manuscrit de la *Relation ou Annalle de ce qui s'est passé dans la Louisiane*[3], rédigé sur les indications d'André Pénicaut.

Cet ouvrage au sujet de la fondation de la Nouvelle-Orléans fourmille de telles erreurs, qu'elles paraîtraient incompréhensibles si elles n'étaient évidemment préméditées. En 1723, le malheureux charpentier était devenu aveugle, et sa *Relation* n'est en réalité qu'un mémoire explicatif pour justifier une demande de pension. Dans ces conditions, il eût été fort maladroit de la part de l'auteur de dépeindre la situation véritable de la future capitale lors de son départ en 1721. Le gouverneur La Mothe-Cadillac, pour avoir écrit : « Cette colonie est un monstre qui n'a ni tête ni queue... Les mines des Arkansas sont un songe et la bonté des terres de ce pays un fantôme », alla, avec son fils, faire un petit séjour à la Bastille.

Par suite, on ne peut guère reprocher à Pénicaut certaines de ses descriptions quelque peu chimériques, dignes des prospectus de la rue Quincampoix; toutefois on comprend moins

[1] Le *Journal historique de l'établissement des Français en Louisiane* réduit ce nombre à cinquante, et on verra un peu plus loin que ce chiffre paraît encore certainement fort exagéré.

[2] Sur l'*État des dépenses de 1718*, Pailloux est inscrit comme major-général aux appointements de neuf cents livres. (*Colonies*, B 42 *bis*, fol. 299.)

[3] Bibl. nat., ms. fr. 14613.



l'intérêt de l'auteur à avancer d'un an la fondation de la Nouvelle-Orléans. Il paraît cependant évident, d'après la chronologie même de la *Relation,* notamment l'arrivée du *Neptune,* que Pénicaut a confondu la date[1] du choix de l'emplacement de la Nouvelle-Orléans avec celle de la construction des premières baraques.

Bénard de La Harpe, dans son *Journal de voyage de la Louisiane et des découvertes qu'il a faites,* indique la date du mois de mars 1718; toutefois, comme l'auteur n'était point encore arrivé en Louisiane, son opinion n'a pas la valeur d'un témoignage oculaire. La compilation intitulée le *Journal historique de l'établissement des Français en Louisiane,* dont l'attribution à La Harpe est une grave erreur[2], indique, très approximativement du reste, la date de février.

«Au mois de mars 1718, déclare La Harpe[3], l'on a commencé l'établissement de la Nouvelle-Orléans. Il est à la hauteur de 29° 50′, dans un terrain uni et marécageux propre seulement à la culture du riz; l'eau de la rivière filtrant par sous la terre et les écrevisses venant en abondance, fait que les tabacs et les légumes y viennent difficilement. Les brouillards y sont fort communs et le terrain étant fort couvert de bois et de cannes, l'air y est fiévreux et l'on y souffre encore l'incommodité d'une infinité de moustiques pendant l'été. Il paraît que le dessein de la Compagnie était de faire la ville entre le Mississipy et la rivière Saint-Jean qui donne dans le lac Pontchartrain; le terrain en est plus exhaussé que sur les bords du Mississipy. Il y a une lieue de ce fleuve au bayou Saint-Jean, et, de ce ruisseau au lac, une lieue et demie. Il a été proposé de faire un

[1] La plupart des dates indiquées par Pénicaut sont d'ailleurs inexactes, ce qui démontrerait, s'il en était besoin, que l'ouvrage fut écrit après coup.

[2] Il a été très probablement rédigé par le chevalier de Beaurain, géographe du Roi.

[3] Cf. p. 81.



canal qui fît communiquer le Mississipy au lac, ce qui serait fort utile quand bien même ce lieu ne servirait que d'entrepôt et que l'on eût le dessein de former le principal établissement aux Natchez. La commodité de ce poste est que les vaisseaux de... (*en blanc*) tonneaux peuvent y remonter facilement.»

Si les premiers travaux de la Nouvelle-Orléans ne furent pas entrepris dès le mois de mars, ils l'étaient du moins certainement le mois suivant : «Nous travaillons à la Nouvelle-Orléans, écrit Bienville le 10 juin 1718 [1], avec la diligence que la disette d'ouvriers peut permettre. Je me suis moi-même transporté sur le lieu pour choisir l'endroit où il convenait mieux de le placer. J'y ai demeuré dix jours pour hâter les travaux, et je ne pouvais voir sans chagrin si peu de monde après un ouvrage qui en aurait demandé au moins cent fois autant... Tout le terrain de l'emplacement, excepté les bords qui sont noyés dans les grandes eaux, est très bon et tout y réussira.» Quatre jours auparavant, Bienville, dans une dépêche dont il ne reste plus que le sommaire [2], proposait de creuser un canal entre le Mississipi et le lac Pontchartrain pour assainir la contrée. «Il est plus commode, ajoutait-il, de passer par l'embouchure que par le lac.» Au mois de janvier précédent, Chateaugué signalait en effet que «la mer est souvent dangereuse sur le lac Pontchartrain et les coups de vent très vifs».

On peut donc fixer entre le 15 mars et le 15 avril 1718 la date des premiers travaux exécutés à la Nouvelle-Orléans. Malheureusement, en dépit des efforts de Bienville, par suite de la vive opposition des Mobiliens, les constructions n'avancèrent qu'avec une extrême lenteur, et Le Gac avait raison d'écrire dans son *Mémoire sur la situation de la Louisiane le 25 août 1718* [3] :

[1] Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Mém. et Docum.* (Amérique), t. I, p. 200.

[2] *Colonies*, C[13]c, 4, fol. 14.

[3] Biblioth. de l'Institut, ms. 487, fol. 509.

«On ne fait, pour ainsi dire, que de former la Nouvelle-Orléans.»

La tactique des adversaires du comptoir du Mississipi consista longtemps à ne pas même vouloir reconnaître son existence. Le missionnaire géographe François Le Maire se fit remarquer tout particulièrement par son obstination. Il était encore en droit d'écrire le 13 mai 1718[1] : «On parle, depuis l'arrivée des derniers vaisseaux, de l'établissement qu'on va faire à la Nouvelle-Orléans. C'est ainsi qu'on appelle depuis peu l'espace enfermé entre le Mississipy, la rivière aux Poissons et les lacs Pontchartrain et Maurepas. On verra distinctement sur ma carte ce grand point de la côte et la disposition de ce lieu. J'aurais souhaité de marquer l'endroit qu'on doit y destiner pour le fort, mais cet endroit n'est pas encore arrêté. Cet établissement sera excellent pourvu qu'on puisse faire tomber le Mississipy dans le lac Pontchartrain, sans quoi, faute d'eau qui sera bonne à boire pendant une grande partie de l'année, il y mourra une infinité de personnes.» Mais, six mois plus tard, Le Maire répète dans son *Mémoire sur la Louisiane*[2] : «En fin de cette année (1718), il est venu des ordres de transporter le principal établissement sur les bords du Mississipy. Si le lieu se détermine avant le départ des vaisseaux, j'aurai soin de l'indiquer sur ma carte.» On pourrait croire à une erreur de date si le grand vicaire de l'évêque de Québec ne répétait, le 19 mai 1719 : «La disposition exacte de la Nouvelle-Orléans par rapport au lac Pontchartrain m'est encore inconnue[3].»

La mauvaise volonté de Le Maire paraît d'autant plus évidente, qu'il laisse sans cesse deviner son espoir de voir créer

[1] *Arch. hydrogr.*, 67, n° 15. — [2] *Colonies*, $C^{13}c$, 2, fol. 155. — [3] *Arch. hydrogr.*, 115^x, 23.



la Nouvelle-Orléans sur le lac Pontchartrain pour rendre son comptoir tributaire de Biloxi. Dans un autre *Mémoire,* très détaillé, Le Maire, tout en reconnaissant «que le Mississipi est la clé de tout le pays par la communication que l'on a par son moyen avec les lacs qui mènent au Canada», déclare qu'il n'existe pas de port entre la baie Saint-Bernard et l'île aux Vaisseaux[1].

Nous n'avons pas pu découvrir à quelle époque Delisle rajouta sur sa carte datée de 1718 le nom de la Nouvelle-Orléans. La si vivante *Relation du voyage des dames Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans* nous apprend qu'en 1727 la plupart des cartes d'Amérique n'indiquaient point encore l'emplacement de la capitale de la Louisiane : «Vous me marquez, mon cher Père, écrit Madeleine Hachard, avoir acheté deux grandes cartes de l'État du Mississipy et que vous n'y trouvez pas la Nouvelle-Orléans. Il faut apparemment que ces cartes soient anciennes, car on n'aurait pas dû y obmettre cette ville, Capitale du païs. Je suis fâchée qu'il vous aye coûté cent-dix-sols pour ne pas trouver le lieu de notre résidence; l'on va, je crois, faire de nouvelles cartes où notre établissement sera marqué.»

Le père de la brave religieuse n'eut pas de chance; il acheta une troisième carte «sur laquelle la Nouvelle-Orléans est représentée située sur les bords du lac Pontchartrain, éloignée de six lieues du Mississipy». Une carte conservée aux Archives hydrographiques[2], datée de 1721, indique en effet la future capitale près de l'embouchure du bayou Saint-Jean.

Revenons maintenant à la fondation de la Nouvelle-Orléans, et laissons la parole au bon Pénicaut. Après avoir déclaré «que, la première année, on ne fit que quelques logements et *deux*

[1] *Colonies,* C13c, 2, fol. 161. — [2] Portefeuille 138 *bis,* I, 9.



grands magasins pour y mettre les munitions de guerre et de bouche que M. de L'Espinay y envoya», puis ajouté «qu'on fit entrer dans le fleuve le *Neptune* (arrivé en 1718) tout chargé de munitions», lui ou son rédacteur se laisse aller à la plus merveilleuse fantaisie : «Monsieur le commissaire Hubert alla aussi dans le même temps à la Nouvelle-Orléans par le lac Pontchartrain, dans lequel tombe une petite rivière qu'on a nommée depuis la rivière d'Orléans. On la remonte depuis le lac jusqu'à cette place, à trois quarts de lieue près. Quelques jours après que M. Hubert fut arrivé, il choisit un endroit à deux portées de fusil de l'enceinte de la Nouvelle-Orléans, du côté de la petite rivière du même nom, où il fit bâtir une très belle maison[1]. Il vint aussi plusieurs familles qui demeuraient à l'île Dauphine s'établir à la Nouvelle-Orléans. MM. de L'Espinay et de Bienville y envoyèrent beaucoup de soldats et d'ouvriers pour avancer les travaux. Ils envoyèrent à M. de Pailloux l'ordre d'y faire construire deux corps de caserne assez grands pour loger chacun mille hommes de troupe (!), parce qu'il devait en arriver beaucoup de France cette année-là, outre quantité de familles pour les concessions des environs, comme cela eut lieu en effet.»

La vérité, hélas! était moins séduisante : au mois de mars 1719, un an après le commencement des travaux, il n'y avait encore, d'après Bienville, «que quatre maisons commencées»[2], et quand Hubert, nommé le 14 mars 1718 «Directeur général du Comptoir de la Nouvelle-Orléans», avec des appointements de cinq mille livres, vint rejoindre son poste à l'automne, loin d'y construire «une très belle maison», il s'empressa, dès qu'arrivèrent quelques colons, de leur persuader d'aller s'établir aux Natchez où il venait d'obtenir une concession fort importante.

[1] Il ne faut pas oublier qu'à Paris, Pénicault réclamait la protection d'Hubert. — [2] *Colonies*, C[13]a, 5, fol. 209.



Pourtant Hubert dut contresigner, le 28 novembre 1718, une décision de Bienville (confirmée le 12 septembre 1719 par Le Gac et Villardeau) «accordant aux sieurs Delaire, Chastaing et Delaroue[1] en dehors de leurs concessions aux Taensas... quatre places dans l'enceinte de la nouvelle ville d'Orléans pour eux les posséder en toute propriété... à la charge pour eux d'exécuter les clauses et conditions qui seront par nous prescrites aux habitants de la nouvelle ville»[2].

Si Bienville et Pailloux furent les premiers habitants de la Nouvelle-Orléans, les frères Delaire, Chastaing et Delaroue pouvaient revendiquer l'honneur d'en avoir été les premiers propriétaires, bien qu'une carte, conservée au dépôt des Archives hydrographiques, porte : «La Nouvelle-Orléans, fondée en 1718 par le sieur Pradel.» Cette erreur provient d'une confusion évidente entre la Nouvelle-Orléans et le fort d'Orléans du Missouri, à l'établissement duquel il contribua, en 1724, sous les ordres de Bourgmont.

Nous n'avons pas encore parlé de l'arrivée du *Neptune* et de la *Vigilante* à la Nouvelle-Orléans, parce que nous nous demandons si ces navires ne furent pas en réalité déchargés au Détour-aux-Anglais où, suivant un document d'apparence très véridique, que nous reproduisons[3], un grand magasin aurait été construit à cette époque.

Les instructions remises à Béranger le 1er octobre 1717 portent bien : «... Lorsqu'il sera arrivé en Louisiane, il recevra les ordres de M. Hubert pour monter dans le fleuve Mississipi; le brigantin le *Neptune* étant destiné pour la navigation de ce fleuve, l'intention de la Compagnie est qu'il monte si possible jusqu'aux Illinois et qu'il mette tout en usage pour y parvenir.»

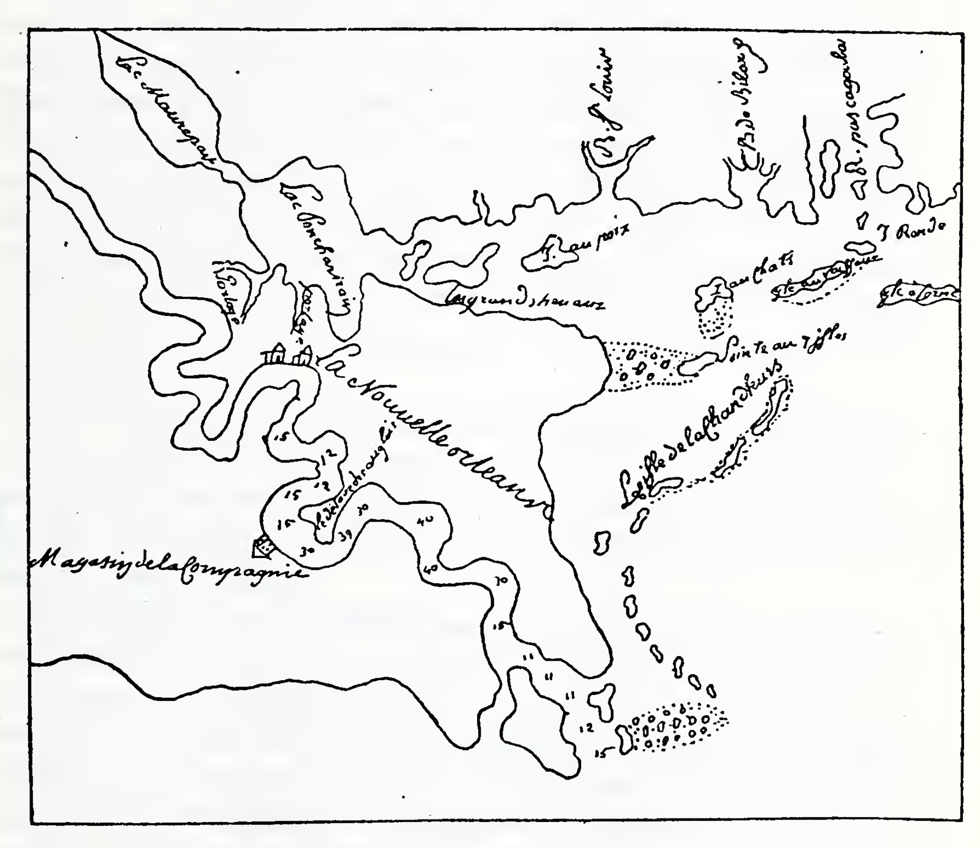
[1] Nommé notaire de la colonie, le 14 mars 1718.

[2] *Colonies*, C13c, 4, fol. 216.

[3] *Carte nouvelle très exacte d'une partie de la Louisiane*, 1718. (*Arch. hydrogr.*, Bibl. 4040 C 11, fol. 6.)



(On voit quelles illusions on se faisait à Paris sur la navigabilité du Mississipi!); toutefois nous pensons d'autant plus que le *Neptune* ne remonta pas en 1718 à la Nouvelle-Orléans, que



Première carte où figure le nom de la Nouvelle-Orléans (1718).

Béranger, dans divers mémoires, tout en reconnaissant qu'il a piloté plusieurs vaisseaux dans le fleuve, déclara longtemps impossible de remonter jusqu'à la Nouvelle-Orléans[1].

[1] Voir p. 103.



BAPTÊME DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Si l'on ne s'occupait guère du nouveau comptoir en Louisiane, par contre on y pensait toujours à Paris, sans trop savoir d'ailleurs où il convenait de l'établir. Les instructions remises par la Compagnie, le 14 avril 1718, à l'ingénieur en chef Perrier lui laissaient la plus grande latitude dans le choix de l'emplacement : «En remontant le fleuve jusqu'à l'endroit où MM. les Directeurs généraux jugeront qu'il faut jeter les premiers fondements de la Nouvelle-Orléans, il est nécessaire qu'il fasse le mieux qu'il pourra une carte du cours du fleuve... Nous ignorons l'endroit que l'on choisira pour l'établissement de la Nouvelle-Orléans, mais, comme ledit sieur Perrier entrera dans le Conseil qui se tiendra sur cela, il est nécessaire de lui expliquer les principales attentions que l'on doit faire dans le choix du terrain.

«Il s'agit principalement de se mettre dans l'endroit le plus commode pour le commerce avec La Mobile, soit par mer, soit par le lac Pontchartrain, le moins en danger d'être inondé dans les débordements et, autant qu'il sera possible, près des meilleures terres à cultiver.

«Ces différentes considérations nous font penser, autant que nous pouvons en juger, que l'endroit le plus convenable est sur le ruisseau de Manchac, appuyant l'enceinte de la ville sur le bord du fleuve et sur le bord du ruisseau. Il s'agit, avant de se déterminer pour aucun endroit, d'examiner celui-là et de voir si le terrain est convenable. Supposons qu'il le soit, nous y trouverons la Nouvelle-Orléans mieux placée qu'ailleurs par la commodité de la communication avec La Mobile par le ruisseau qu'on prétend pouvoir rendre navigable en tout temps avec un peu de dépense, et parce qu'il sera aussi à portée de l'entrée de la rivière Rouge, et, de là, communiquer avec les habitations qui se formeront aux Yazous où nous attendons la première culture du froment, — peut-être même qu'il viendra bien aussi



par la suite en cet endroit, — et enfin parce qu'il est plus avancé dans les terres; puis la subsistance par la chasse est abondante et on doit compter sur la bonté de l'air.

«La seule difficulté qui reste à lever pour déterminer la Nouvelle-Orléans sur le ruisseau de Manchac, c'est l'éloignement de la mer, qui est à soixante-cinq lieues. Si cependant les vaisseaux peuvent remonter aisément jusque-là, et qu'il ne s'agisse que de quelques jours de plus ou de moins, ce ne doit pas être un obstacle que balancent les autres avantages, parce qu'il ne vient pas tous les jours des vaisseaux et qu'on jouit des autres commodités toute l'année. Mais, en même temps, il y aura une autre attention à avoir qui sera, en remontant le fleuve, de choisir l'endroit le plus convenable, comme pourrait être le Détour-aux-Anglais, pour établir un poste avec une batterie[1] dans un petit fort qui puisse empêcher les vaisseaux ennemis de remonter le fleuve.

«... Lorsqu'on se sera déterminé sur le terrain où l'on placera la Nouvelle-Orléans, nous pensons que ledit sieur Perrier commencera par marquer l'enceinte d'un fort qui puisse, par la suite, devenir la citadelle, qu'il faudra d'abord simplement renfermer de pieux à la manière du pays; et, dans l'enceinte de ce fort, placer les magasins de la Compagnie et les logements des Directeurs généraux, officiers-majors, officiers et soldats qui composent la garnison de la Nouvelle-Orléans. Après quoi, le sieur Perrier marquera l'enceinte de la ville et les alignements des rues avec la dimension des terrains convenables à chaque habitant dans l'enceinte de la ville, sauf à MM. les Directeurs généraux à leur donner des terres à portée d'être cultivées. La construction des magasins est ce qu'il y a de plus pressé après

[1] La Compagnie prescrivait de placer à cet endroit douze canons de huit et de n'en garder que deux de six pour la Nouvelle-Orléans.



que l'on aura baraqué pour les hommes. Nous ne pouvons rien prescrire sur leur étendue et sur la manière de les construire; cela doit être réglé par MM. les Directeurs généraux avec M. Perrier. Nous lui ferons simplement observer qu'il doit avoir attention, pendant le séjour qu'il fera à l'île Dauphine et à La Mobile, de rassembler autant qu'il trouvera de planches, bordages et bois d'équarissage pour pouvoir s'en servir en arrivant à la Nouvelle-Orléans.

«Il est question de commencer par mettre à couvert les hommes et les marchandises le mieux qu'on pourra, mais cela n'empêchera pas que ledit sieur Perrier ne doive songer en même temps aux moyens les plus convenables pour se procurer des matériaux avec lesquels on puisse faire des bâtiments plus solides; pour cet objet, il doit établir le plus tôt qu'il lui sera possible la fabrique de la brique si les terres de la Nouvelle-Orléans ou des environs se trouvent propres à cela, soit en y employant des soldats ou faux sauniers qui sauront la faire, soit par un briquetier que nous enverrons par les premiers vaisseaux. Si nous ne pouvons pas en trouver pour partir avec lui, pour cet effet, nous envoyons de la brique dans les trois vaisseaux avec lesquels il part, qu'il doit avoir attention de faire conserver soigneusement pour faire le premier fourneau.

«Après qu'il sera débarrassé des premiers soins, il est nécessaire qu'il aille lui-même chercher dans les environs de la Nouvelle-Orléans les endroits où on pourra trouver de la pierre tant pour bâtir que pour faire de la chaux, n'étant pas impossible qu'on en trouve. Il faut particulièrement s'attacher à en trouver sur les bords des rivières en remontant, pour que le transport en coûte moins, et le plus tôt que l'on pourra pour bâtir en pierre et en brique, c'est le mieux...[1]»

[1] *Colonies*, B, 42 *bis*, fol. 219.



Le 23 avril, la Compagnie nomma Bivard chirurgien de la Nouvelle-Orléans avec des appointements de six cents livres et, le 28, elle accorda des concessions près du nouvel établissement à une quinzaine de personnes. Parmi ces premiers citoyens de la capitale se trouvaient Le Page du Pratz, le futur historien de la Louisiane, Le Goy, Pigeon, Rougé, Richard Duhamel, Beignot, Dufour, Marlot de Trouille, Legras, Couturier, Pierre Robert, les trois frères Drissant, le chirurgien Bivard et le perruquier Mircou. Avec leurs familles et leurs gens, ces premiers colons formaient une troupe de soixante-huit personnes[1].

En annonçant leur départ, les directeurs ajoutaient : «Il faut, s'il est possible, les obliger à habiter dans l'enceinte de la Nouvelle-Orléans avec des jardins seulement, comme on le réglera, et leur donner des terrains ou concessions le plus près que l'on pourra, selon leurs forces.» La Compagnie prescrivait en outre de donner congé à deux soldats de chacune des huit compagnies sous condition qu'ils viennent s'installer à la Nouvelle-Orléans; ils devaient recevoir une année de solde, des outils et des semences.

La mort de Perrier, survenue à La Havane, permit à Hubert d'interpréter suivant ses désirs les instructions de la Compagnie et d'expédier les colons le plus loin possible du nouveau poste, dont tous les ouvriers, qui n'avaient pas déserté, ne tardèrent pas à être rappelés à Biloxi sous un prétexte quelconque.

Quand Le Page du Pratz arriva au mois de janvier 1719, il ne découvrit «à l'endroit où devait être fondée la capitale qu'une place qui n'était encore marquée que par une baraque couverte de feuilles de latanier que M. de Bienville avait fait bâtir pour se loger et où demeurait son successeur, M. Pailloux[2].»

Malgré tous ses efforts, Bienville s'était trouvé complète-

[1] *Colonies*, B, 42 *bis*, fol. 252. — [2] *Histoire de la Louisiane*, t. I, p. 83.



ment paralysé par la mauvaise volonté des autres membres du Conseil, qui, tous intéressés dans les entreprises commerciales des anciens postes, ne voulaient pas entendre parler de la Nouvelle-Orléans et soutenaient la coalition des colons de La Mobile, des commerçants de Biloxi et des bateliers du lac Pontchartrain, dont les intérêts se trouvaient menacés par leur grand rival et ennemi, le Mississipi.

Hubert, qui possédait une importante habitation aux Natchez[1], limitrophe de celle de Sainte-Catherine, et réclamait, «pour pouvoir y élever des lapins», la concession de l'île aux Chats, située entre Biloxi et l'entrée du lac Borgne, proposait d'établir le Comptoir du Mississipi aux Natchez et de draguer la rivière d'Iberville, pour conserver aux habitants de Biloxi le fructueux monopole du transbordement et de l'entrepôt de toutes les marchandises venant d'Europe. Hubert avait pourtant été d'abord partisan de la Nouvelle-Orléans : Nous avons vu qu'il déclarait «qu'elle devait être bien fortifiée»; au mois d'octobre 1717, il écrivait : «Le vœu qu'on a eu en établissant une colonie à la Louisiane a été sans doute de se rendre maître et d'occuper le Mississipy... On a cependant fait le contraire et abandonné ce *grand fleuve* pour se porter sur la rivière de La Mobile.» Mais dès qu'il eut obtenu sa concession aux Natchez, ses opinions changèrent radicalement, et, un an plus tard, il déclare : «La difficulté du bas de la *rivière* fera toujours que la Nouvelle-Orléans ne sera pas un poste sûr.»

Duclos estimait «qu'au lieu de s'occuper du Mississipi, il fallait porter tous ses efforts sur la rivière de La Mobile», qui doit rester, ajoutait Le Gac, «la maîtresse clé de la Colonie». Un mémoire antérieur, rédigé par M. de Granville, comman-

[1] Hubert possédait en 1720 quatre-vingts esclaves et vingt bêtes à cornes. Il vendit sa concession à Dumanoir, en 1722.



dant de la *Renommée,* réclame même la création du principal établissement au fort Esquinoque (Tombekbé sans doute), chez les Jatas (Chaktas), à soixante lieues de La Mobile. Pour Larcebault, «la Nouvelle-Orléans est un pays noyé, tout entrecoupé de cyprières», et Villardeau partageait cette opinion.

Après Hubert, Le Gac paraît avoir été l'adversaire le plus acharné de la Nouvelle-Orléans : «Ce poste, écrit-il en 1721, est inondé dans les grandes eaux et n'est propre que pour le riz, la soie, le maïs et toutes sortes de légumes et de fruits à hautes futaies. On y fera aussi du tabac.» Et il conclut, malgré cette fertilité, que si l'on peut y maintenir une compagnie, il ne faut y établir de comptoir à aucun prix!

Profitant de ce que Boisbriant était parti en une fort mauvaise saison, Le Gac s'était empressé d'écrire à Paris : «M. de Boisbriant avec sa compagnie d'habitants, d'employés et de forçats, a mis plus de six mois pour se rendre aux Illinois, à cause qu'il leur a fallu hiverner aux Arkansas et au Ouabache par les glaces qui les empêchèrent de monter, ne pouvant faire que quatre ou cinq heures par jour à ramer depuis le soleil levé jusqu'à son coucher, à cause de la rapidité du fleuve. On ne peut haler à la cordelle parce que le fleuve est tout du long en serpentant... Les bords sont couverts de bois et de cannes impénétrables... tandis qu'il y a des Canadiens qui ont fait le chemin par terre des Illinois à La Mobile *en moins d'un mois.* Ils ont assuré qu'il n'y avait pas plus de soixante-dix lieues [250 en réalité], au lieu qu'il y en a près de cinq cents en montant par le fleuve, et y être des cinq à six mois pour s'y rendre. Il faudrait couper les arbres par les deux côtés pour y faire et reconnaître le chemin, et faire des établissements de distance en distance pour servir de retraite, dont les habitants cultiveraient des denrées et éléveraient des animaux pour la nourriture des passants..... Il suffirait d'y faire par endroits des chaussées,



des ponts. . . » Malgré son extravagance, ce projet fut adopté quelque temps par la Compagnie des Indes; seulement les Chikachas ne tardèrent pas à fermer cette route impraticable, même aux plus intrépides coureurs de bois.

La Nouvelle-Orléans avait cependant prouvé son utilité dès sa fondation, quand elle eut à héberger, en attendant que ses bateaux fussent prêts, Boisbriant et les quelque cent soldats ou colons plus ou moins volontaires qu'il emmenait aux Illinois. Ce fut pour surveiller les préparatifs de cette expédition que Bienville et Hubert vinrent passer l'automne à la Nouvelle-Orléans.

Bénard de La Harpe, accompagné d'un sous-officier et de six hommes, arriva le 7 novembre 1718, pour terminer les préparatifs de son voyage chez les Cododaquis, Indiens établis sur les bords de la rivière Rouge. L'absence à l'île Dauphine de tout moyen de transport pour amener ses marchandises de traite à la Nouvelle-Orléans l'avait forcé de faire construire un bateau à ses frais et de passer par les bouches du Mississipi. La Harpe arriva finalement sain et sauf; toutefois l'inexpérience complète de son pilote lui fit courir d'assez grands dangers dans les passes du fleuve, et il lui fallut un mois pour accomplir la traversée.

« Aussitôt mon arrivée à la Nouvelle-Orléans, raconte La Harpe dans son *Journal de voyage de la Louisiane,* je pressai M. de Bienville de me faire partir. Il me représenta qu'il n'y avait aucuns vivres dans les magasins et que la Compagnie n'était pas présentement en état de tenir les engagements où elle était avec moi pour me conduire à ses frais, avec mes gens et mes effets, au lieu où je devais choisir ma concession sur la rivière Rouge. »

Néanmoins, La Harpe, qui avait déjà beaucoup voyagé



dans l'Amérique du Sud, où il s'était même marié, parvint à trouver des canots et partit dès le 12 décembre, malgré la violence du courant du Mississipi.

Vers la même époque arriva Dubuisson avec ses sériciculteurs, «mais il alla, s'empresse de faire remarquer Le Gac, s'installer à vingt-cinq lieues en remontant le fleuve (aux Bayagoulas)». Le Page du Pratz fut un des seuls à se fixer, éphémèrement d'ailleurs, sur les bords du bayou Saint-Jean.

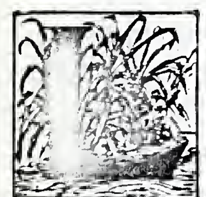






CHAPITRE III.

LA CRUE DU MISSISSIPI DE 1719. CONSÉQUENCES DE LA PRISE DE PENSACOLA. L'ANNÉE 1720.



'ANNÉE 1719 n'apporta, hélas! aucune amélioration au fâcheux état de stagnation du nouveau comptoir. Une crue tout à fait anormale du Mississipi — les Sauvages ne se souvenaient point en avoir vu de pareille — submergea l'emplacement de la Nouvelle-Orléans, évidemment fort marécageux avant la construction d'une digue protectrice.

Les habitants de la côte se hâtèrent de mettre à profit cet accident en prenant soin, bien entendu, de l'exagérer autant que possible [1]. Bienville cependant sembla lui-même un instant ébranlé dans sa confiance, puisqu'il contresigna, le 15 avril 1719, une dépêche de Larcebault portant : «Il paraît difficile de conserver une ville à la Nouvelle-Orléans; le terrain qui y était destiné est noyé d'*un demi-pied d'eau.* On ne pourra remédier à

[1] L'inondation de la rivière de La Mobile, qui ravagea en 1721 toutes les habitations de cette région causa des dommages bien plus importants; toutefois, pour la raison inverse, ce désastre passa en France presque inaperçu.



cet inconvénient que par des levées et par le canal projeté du Mississipy au lac Pontchartrain. Il y aurait une demi-lieue à couper.»

Une inondation d'un demi-pied d'eau, hauteur qu'un document signé de Bienville, Diron, La Tour, De Lorme et Duvergier[1] réduit à trois ou quatre pouces (9 centimètres environ), tout en étant incontestablement un événement très désagréable, ne ressemble pourtant en rien à la catastrophe dont se lamentèrent, à la façon des alligators du Mississipi, les membres du Conseil de la Colonie. Il paraît également peu vraisemblable que la crue ait duré «six mois».

Hubert s'empressa de profiter de la crue du fleuve pour ordonner de transporter aux Natchez la plus grande partie des marchandises entreposées à la Nouvelle-Orléans : «L'inondation, écrit-il, força tous les habitants à se rendre aux Natchez, où les terrains sont plus hauts et les chaleurs moins grandes.» La garnison et même plusieurs commis étant demeurés à leur poste, cette émigration en masse de toute la population paraît, pour le moins, fort exagérée.

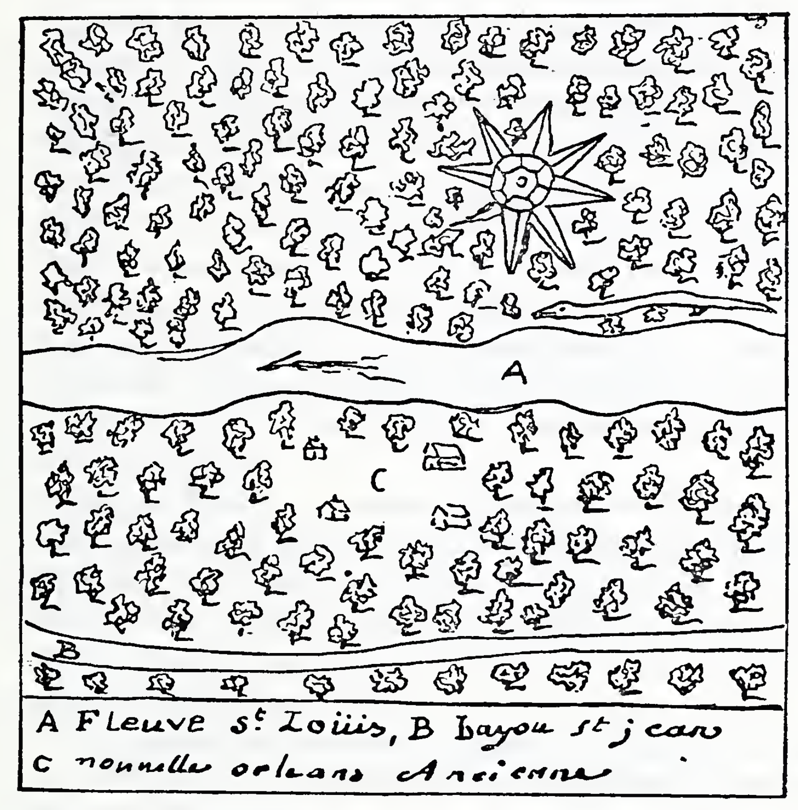
Le Page du Pratz, installé à une demi-lieue de la Nouvelle-Orléans, ne parle même pas de cette terrible inondation; il se contente de dire que «le pays étant fort aquatique, l'air ne devait pas y être des meilleurs», mais il ajoute : «La terre était très bonne, et je me plaisais dans mon habitation.» Du Pratz partit pour les Natchez, il l'avoue lui-même, sans trop savoir pourquoi : parce que son chirurgien s'y rendait, que cela faisait plaisir à sa sauvagesse de se rapprocher de ses parents, et principalement pour suivre les conseils d'Hubert et «par amitié pour lui».

Pellerin, un des colons les plus entreprenants, voulant égale-

[1] *Recensement du 24 novembre 1721.* (*Colonies*, G[1], 464.)



ment, malgré l'inondation, fixer sa résidence près de la Nouvelle-Orléans, vint camper au mois d'avril 1719 sur les bords du bayou Saint-Jean. Dès qu'il eut trouvé un emplacement favorable, il demanda une concession; mais Hubert souleva alors tant de dif-



La Nouvelle-Orléans en 1719. (D'après Dumont de Montigny.)

ficultés que Pellerin, lui aussi, finit par aller s'installer aux Natchez: «Il y a, écrit-il[1], à la Nouvelle-Orléans trois maisons de Canadiens et un magasin à la Compagnie où nous nous arrêtâmes.»

[1] Arsenal, ms. 4497, fol. 54.



Le nombre de quatre habitations indiqué par Bienville est donc parfaitement exact. Pour se rendre aux Natchez, Pellerin passa par les lacs et mit treize jours pour atteindre le Mississipi.

La Nouvelle-Orléans, même inondée, était si peu inhabitable, que, le 23 avril 1719, le Conseil décida d'y envoyer un commis «pour vendre du vin à raison de quatre réaux la pinte». Quelques jours auparavant, la Compagnie avait ainsi fixé le traitement des fonctionnaires du nouveau comptoir : Hubert, directeur, 5,000 livres; un garde-magasin, 900; un teneur de livres, 600; un commis, 400; ces derniers avaient sous leurs ordres «deux hommes de peine choisis parmi les faux sauniers ou fraudeurs de tabac, sans gages, mais entretenus à la ration». Les appointements du «missionnaire qui sera envoyé à la Nouvelle-Orléans», fixés d'abord à quatre cents livres, furent ensuite portés à cinq cents; le canonnier touchait trois cent soixante livres.

M. de Bannez, nommé lieutenant le 28 octobre 1717, s'embarqua au mois de mai 1719 sur la *Marie* avec Dumont de Montigny, le futur poète-historien de la Louisiane. D'après certains documents, Bannez partit en qualité de major-général de la Nouvelle-Orléans; d'après d'autres, il n'aurait été nommé à ce poste que le 23 mars 1720.

L'inondation terminée, la prise, la perte et la réoccupation de Pensacola — et aussi la certitude que les fameuses mines des Illinois n'existaient pas ou ne pouvaient être exploitées[1] — détournèrent l'attention générale des postes du Mississipi. Pourtant le pillage de l'île Dauphine et le danger qu'avaient couru

[1] Un mémoire conservé au Ministère des Affaires étrangères (*Mémoires et documents*. Amérique, t. I, fol. 433) recommande de se servir en Louisiane, «pour découvrir les mines, de baguettes accommodées d'électron, de mercure ou des marcassites sur lesquelles l'ardeur aérienne agit».



les autres établissements du littoral auraient dû convaincre même les colons les plus aveugles de la nécessité urgente d'installer l'entrepôt de la Colonie suffisamment loin de la mer pour le mettre à l'abri d'un coup de main.

Les adversaires de la Nouvelle-Orléans persuadèrent au contraire la Compagnie, qui, tout en se transformant au mois de mai en Compagnie des Indes, avait conservé le Mississipi pour armes[1], de faire de Pensacola le grand port de la Louisiane, sans vouloir se rendre compte que cette ville, d'une importance stratégique indéniable, se trouvait on ne peut plus mal située pour commercer avec le Mississipi, centre incontestable de la colonie. Sans se soucier des frais qu'occasionnerait aux marchandises un transbordement supplémentaire, les habitants du Biloxi espéraient, en éloignant les navires du fleuve, conserver le fructueux avantage du chargement des chaloupes du lac de Pontchartrain, ces embarcations n'étant guère susceptibles de naviguer sur mer. Si Pensacola n'avait pas été rendue aux Espagnols, au lieu d'un seul transbordement à la Nouvelle-Orléans, les marchandises destinées aux Illinois auraient eu à en subir quatre : à Pensacola, à Biloxi, au bayou Saint-Jean ou à Manchac, et enfin sur les rives du Mississipi.

Un autre inconvénient du choix de Pensacola comme principale place forte de la colonie consistait dans sa situation sur la frontière orientale de nos possessions. Aussi, pour assurer la défense de la Louisiane, on résolut à Paris de créer un autre établissement près des limites, fort imprécises, du Nouveau-Mexique. Deux expéditions partirent en 1720 et 1721 avec mission d'aller occuper la mystérieuse «baie Saint-Bernard», mais

[1] Au mois d'août 1717, la Compagnie d'Occident avait reçu pour armes : «De sinople à la pointe ondée d'argent, sur laquelle sera couché un fleuve au naturel, appuyé sur une corne d'abondance d'or; au chef d'azur soutenu d'une fasce en devise aussi d'or; ayant deux sauvages pour supports et une couronne tréflée.»



elles échouèrent pour diverses raisons, dont la principale fut certainement la mauvaise volonté des membres du Conseil de la Colonie, appuyés cette fois par Bienville, adversaire de tout établissement sur la côte. Saujon se plaignit, le 23 juin 1720, de ce que Bienville et son frère Sérigny l'avaient empêché d'aller s'emparer de la baie Saint-Joseph, en Floride[1].

La nouvelle de l'inondation de 1719 incita certainement la Compagnie des Indes à faire arrêter les travaux de la Nouvelle-Orléans; toutefois l'occupation de Pensacola, puis l'espoir de prendre possession des vastes territoires découverts au siècle précédent par La Salle[2], nous semblent avoir été les principaux motifs de l'incompréhensible abandon de la Nouvelle-Orléans pendant près de trois ans.

Longtemps on se leurra à Paris de l'espoir de pouvoir conserver Pensacola (les premières instructions préparées pour l'ingénieur en chef La Tour lui prescrivirent de s'installer dans ce poste), mais quand l'ordre de rendre la place aux Espagnols eut été signé le 20 août 1721, la Compagnie, forcée de se rabattre sur le Missisipi, prit du moins rapidement son parti et, quatre mois plus tard, la Nouvelle-Orléans devenait la capitale de la Louisiane.

Pendant toute l'année 1720, la Nouvelle-Orléans continua de végéter péniblement et, si elle parvint à mériter pendant quelques semaines le nom de «bourg», cette prospérité semble avoir été fort éphémère.

Par suite des difficultés de la navigation de la rivière d'Iberville, presque à sec la moitié de l'année, tous les convois passaient par le bayou Saint-Jean[3], et pourtant, malgré l'importance

[1] *Marine*, B[1], 37, fol. 405.
[2] Texas actuel.
[3] «Cette rivière, dit un mémoire anonyme, a trois pieds et demi d'eau; les bateaux la montent à deux lieues en dedans où il y a plusieurs habitants fran-



réelle du transit, par crainte de s'attirer la haine d'Hubert ou de Le Gac, personne n'osait se fixer à la Nouvelle-Orléans. Les quelques habitants venus résider dans ce pays s'éloignaient rapidement à la façon de Le Page du Pratz et de Pellerin, ou allaient s'installer à distance respectueuse de ce centre mis en interdit, comme le firent du Breuil, du Hamel, les Chauvin, etc.

La Bibliothèque nationale possède une curieuse aquarelle qui a la prétention de figurer l'aspect de la Nouvelle-Orléans vers la fin du mois de janvier 1720. Cette vue se trouve dessinée sur le coin d'une carte intitulée : *Carte nouvelle de la partie occidentale de la province de Louisiane, sur les observations et découvertes du sieur Bénard de La Harpe, commandant sur la rivière Rouge... par le sieur de Beauvilliers, gentilhomme servant du Roy et son ingénieur ordinaire, de l'Académie royale des Sciences à Paris, en novembre 1720* [1]. La reproduction de ce dessin figure en tête du chapitre.

La Harpe était un excellent observateur, M. de Beauvilliers un habile géographe; aussi leur carte paraît remarquablement exacte pour l'époque. Si leur vue de la Nouvelle-Orléans présente tant d'inexactitudes, c'est qu'elle reproduit simplement un projet et non la réalité. Le dessin montre le croissant du Mississipi au fond duquel on aperçoit dans le lointain le lac Pontchartrain, comme si le canal projeté qui devait le réunir au Mississipi se trouvait déjà exécuté. On verra plus loin que La Harpe écrivait, le 20 décembre 1720 : «On pourra donner communication entre le Mississipi et le lac Pontchartrain, il n'y a qu'une demi-lieue à creuser.» Bienville semble avoir été quelque temps partisan de ce projet, mais simplement sans doute pour se concilier les habitants de Biloxi.

Cette vue, dont la perspective rapproche considérablement

çais et un magasin où on décharge les marchandises, d'où on est obligé de les transporter par chariot à la Nouvelle-Orléans, à la distance de trois quarts de lieue.» ($C^{13}c$, 2, fol. 170.)

[1] Bibl. nat., *Cartes*, Inv. gén., 1073.



le lac du fleuve, ne pouvait qu'encourager la Compagnie à continuer les travaux de Biloxi, dont La Harpe était un des plus ardents partisans, et le fait de représenter comme achevés trois grands magasins ou casernes, qui n'existaient alors que dans l'imagination de Pénicaut et de La Harpe, devait inciter les Directeurs à ne plus entreprendre de nouveaux travaux à la Nouvelle-Orléans.

Au mois d'avril, le Conseil de la Colonie, jugeant bien inutile de continuer à entretenir dans ce poste désertique un major et un capitaine, retira leur emploi à MM. d'Avril et de Valdeterre et les remplaça par M. de Noyan, simple lieutenant. Un peu plus tard, M. de Richebourg fut pourtant nommé major, mais il refusa de servir sous les ordres de Pailloux, qui, d'après La Mothe-Cadillac, son adversaire, était «un ancien sergent très emporté, maltraitant les soldats». Richebourg, d'ailleurs, passait également pour violent; le 8 avril 1719, la Compagnie avait arrêté «qu'ayant insulté Mme Hubert, il lui ferait satisfaction convenable». Richebourg avait servi deux ans comme volontaire dans la maison du Roi, quatre dans le régiment de Limoges, onze en qualité de capitaine puis de major dans les dragons de Châtillon, et était passé en Louisiane en 1712.

«Le bourg de la Nouvelle-Orléans, dit un *État de la Louisiane au mois de juin 1720,* est situé à trente lieues au-dessus de l'embouchure du Mississipi du côté de l'Est. Il y a des magasins pour la Compagnie, un hôpital, un logement pour le gouverneur et le directeur. Cinquante soldats environ, soixante et dix tant commis qu'engagés et forçats aux gages et à la ration de la Compagnie. Deux cent cinquante concessionnaires, en comptant leurs engagés, attendent des voitures[1] pour monter à leurs concessions.

[1] On donnait ce nom aux bateaux plats en usage sur le Mississipi.



«Il se trouve de ce côté quarante habitations commencées par des gens infirmes (!) et qui, selon toutes les apparences, ne réussiront pas dans leurs entreprises. De ces quarante concessions ou habitations, il n'y en a que deux qui soient en état de fructifier cette année : l'une est celle du sieur Léry [surnom de Joseph Chauvin] qui, au mois de mars, avait déjà semé deux barriques de riz, l'autre est celle des sieurs Massy et Guénot, qui ont semé autant. Ces quarante habitants ont entre eux environ trente bêtes à cornes et quatre-vingts esclaves tant sauvages que noirs.

«M. de Bienville, commandant de la Louisiane, y a aussi une habitation [Bel-Air] sur laquelle il a mis vingt esclaves, tant noirs que sauvages, et six bêtes à cornes. Il a fait semer une demi-barrique de riz. Le fleuve, qui déborde presque tous les ans, incommode et endommage beaucoup les maisons qui ont été bâties trop près de l'eau. L'on devait naturellement placer le bourg dans l'endroit où le sieur Hubert a choisi son habitation. Le terrain y est sec en tout temps, et le public serait d'autant mieux dans cet endroit que l'on pourrait y aborder par deux côtés, par le Mississipi et par le bayou.»

Par crainte que la fantaisie ne vînt à quelques colons en détresse de se fixer trop près de la Nouvelle-Orléans, les Conseillers prirent à leur égard une mesure énergique : «Les cent cinquante personnes, écrit Le Gac, qu'on avait fait passer à la Nouvelle-Orléans sont *toutes* à Biloxi : on trouva plus à propos de les nourrir en cet endroit[1] qu'à la Nouvelle-Orléans à cause qu'on ne pouvait les transporter dans le fleuve, parce que tous les bateaux plats qu'on avait étaient en voyage et qu'on ne les attendait pas de si tôt.»

En dehors de quelques pirogues ou bateaux plats, la flottille

[1] Le gibier était pourtant beaucoup plus abondant sur les bords du Mississipi.



entretenue par la Compagnie à la Nouvelle-Orléans se réduisait en effet, même à la fin de 1720, à «un brigantin coulé bas. Mais, ajoute Le Gac, on pourra le radouber, n'y ayant point de vers dans le fleuve.» C'était encore un avantage de la Nouvelle-Orléans sur Biloxi où les coques de navires devenaient rapidement des écumoires. Pour remédier à cette pénurie de bateaux et éviter un nouveau retour de colons, Bienville fit passer, au mois d'octobre 1720, Du Tisné par les bouches du Mississipi avec une flottille de sept bateaux plats.

Pénicaut s'occupe peu de la Nouvelle-Orléans pendant l'année 1720; il se contente de dire : «On travailla le reste de l'année, et les travaux s'avancèrent beaucoup.» Valette de Laudun, qui ne parlait d'ailleurs que par ouï-dire, n'ayant pas dépassé Biloxi, déclare dans son *Journal d'un voyage fait à la Louisiane en 1720* : «La Nouvelle-Orléans est le premier et le plus important des postes que nous ayons ici.» Néanmoins, l'emplacement de la future capitale devait encore ressembler plutôt à une forêt vierge qu'à une ville, puisque au mois de mars 1721 l'ingénieur Pauger se plaignit de ne pouvoir «donner un coup d'alignement» tant il y avait de cannes et de broussailles.

Pourtant on continuait à travailler aux digues : «Le Mississipi, écrit Pellerin en 1720 (le 1er août probablement), se répandant plus ou moins six mois de l'année, rend la Nouvelle-Orléans un séjour très désagréable; mais, présentement, on travaille à la rendre habitable par le moyen d'un grand nombre d'esclaves ou de nègres qui sont arrivés de Guinée. L'on pourra réussir par le moyen d'une bonne digue sur le bord du fleuve, ou en faisant une chaussée de trois ou quatre toises de son bord jusqu'à un quart de lieue où le terrain est exhaussé et à l'abri de toute inondation, ou en creusant un petit bayou qui assèche en hiver. En ce cas, les pirogues du Mississipi d'un côté et



celles du lac Pontchartrain de l'autre viendraient mouiller aux pieds de la ville.... Les vaisseaux qui ne dépassent pas treize ou quatorze pieds peuvent venir mouiller devant la Nouvelle-Orléans.»

Installé alors aux Natchez, Pellerin était devenu un partisan convaincu de cet établissement et se réjouit qu'Hubert «ait fait remplir les magasins des Natchez : ce dont on a fort murmuré à la Nouvelle-Orléans, comme si les habitants des Natchez étaient moins les enfants de la colonie que ceux de la Nouvelle-Orléans! Par cette manœuvre, M. le Commissaire établira les Natchez dans deux ans, alors que le bas de la rivière ne le sera pas dans six, quoique les douceurs apportées par les vaisseaux se consomment au bas du fleuve et que nous n'en goûtions que quand ils n'en voulaient plus, ou par la voie des voyageurs»[1].

Avec l'année 1720 se termine la première période de la fondation de la Nouvelle-Orléans. On pourrait presque résumer son histoire de 1718 à 1721, en disant simplement que, grâce à l'heureux choix de sa situation et à la ténacité de Bienville, la future capitale de la Louisiane, semblant attendre passivement l'heure où ses ennemis eux-mêmes se rendraient compte du brillant avenir auquel elle était destinée, borna tous ses efforts à ne pas se laisser déraciner. Pendant trois ans, les adversaires de la Nouvelle-Orléans réussirent à entraver complètement son essor, mais échouèrent dans leur projet de la faire émigrer sur les bords du lac Pontchartrain. Le nom de Bienville restera toujours justement associé à la création du grand port maritime du Mississipi, qu'envers et contre tous il parvint à fonder.

[1] *Arsenal*, ms. 4497, fol. 54. Pellerin vendit à la Nouvelle-Orléans des veaux au prix d'une demi-piastre en billet la livre.



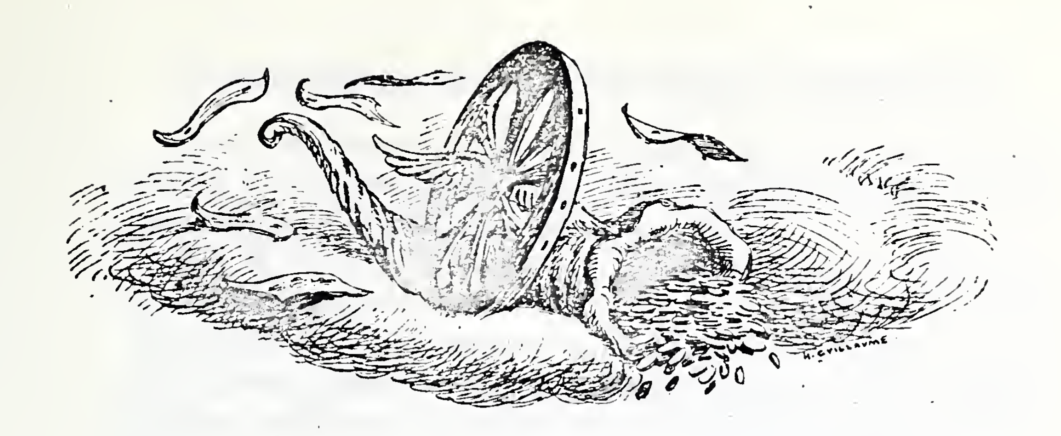
FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Si la Nouvelle-Orléans doit son existence à Bienville, les premiers colons lui sont également redevables d'avoir sauvegardé la leur, car, sans la merveilleuse aptitude du «Père de la Louisiane» à se concilier l'amitié des nations indiennes, les premiers Français établis sur le Missisipi auraient tous été massacrés. Mais les Sauvages adoraient Bienville tout en le redoutant, parce qu'ils le savaient toujours juste, quoique parfois sévère.

Bienville avait évidemment un caractère très autoritaire, mais il déploya, pendant trente-cinq ans en Louisiane, toute l'énergie nécessaire au gouvernement d'une colonie naissante et sans cesse déchirée par des rivalités de personnes ou d'intérêts.

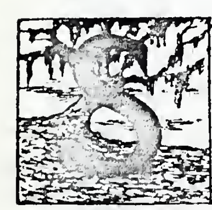






CHAPITRE IV.

LE *BLUFF* DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. — LA VÉRITABLE MANON.
TRANSPORTÉES ET EXILÉS.
LA « PRINCESSE CHARLOTTE ». — MADEMOISELLE BARON.



I la Nouvelle-Orléans ressemblait encore incontestablement sur les bords du Mississipi à un très misérable hameau, par contre elle avait déjà pris un merveilleux développement dans les alentours de la rue Quincampoix.

L'honneur d'avoir prédit le brillant avenir de la Louisiane, près de cent cinquante ans avant Rémonville, revient sans conteste à un contemporain de Soto... à l'astrologue Nostradamus! Du moins, voici la façon dont les spéculateurs sur les actions du Mississipi interprétèrent le quatrième quatrain de la quatorzième *Centurie*.

Par cinquante à cinq cinq, Lauge sera prospère
L A V V Gaule
Depuis paroisse Cinq — jusqu'à pays lointain
rue Quinquempoix Louisiane
à cheval sur cinq paroisses.
Commençant Peuple et Roy, sans craindre la misère,
Se payeront l'un et l'autre et ne devront plus rien.



Après la chute du *Système,* vendeurs et acheteurs, ruinés les uns et les autres, durent faire d'amères réflexions sur le sens passablement prophétique du dernier vers !

Dès le mois de mars 1719, le *Nouveau Mercure*[1] publia une lettre enthousiaste d'un nommé Fr. Duval qui, parti pour la Louisiane avec l'intention de fabriquer de l'amidon « avec des racines », trouva plus profitable de récolter et de vendre des plantes médicinales : « Je suis arrivé, écrit-il, le 25 août dernier... Le pays est un terroir charmant qui commence à se peupler. Je me suis retiré à l'endroit où on établit la capitale de ce pays que l'on nomme la Nouvelle-Orléans. Elle aura de circuit une lieue de tour... Le pays est rempli de mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb en différents endroits. J'ai voulu m'attacher à la capitale de cette province par le monde qu'elle va contenir, par le centre du commerce et l'assemblée des chefs... Mon terrain aura trois arpents de face sur quarante de long ; ces terres me seront données en propre..... Les maisons sont simples, basses comme dans nos campagnes, couvertes de grandes écorces d'arbres et de grosses cannes. Les habillements à la volonté de chacun, mais fort simples, ainsi que les ameublements... Les tapisseries et les beaux lits sont inconnus... L'on se porte bien, et l'on voit de belles vieillesses. »

Onze mois plus tard, le même journal annonce que chaque famille de colons recevra deux cent vingt arpents de terre[2] : « On leur fournira gratis les ustensiles pour chaque ménage, toutes sortes d'outils pour leur travail, et des vivres pour un an. Ces nouveaux habitants seront exempts de tout tribut pen-

[1] En février 1718, ce journal avait déjà déclaré : « La Louisiane peut devenir le Pérou de la France. »

[2] L'arpent de Paris valait 34 ares, l'arpent des eaux et forêts 51 ares, l'arpent commun 42 ares. L'ordonnance du 12 octobre 1716 accordait à chaque colon une concession de « 2 à 4 arpents de front, sur 40 ou 60 de profondeur, au maximum. »



dant les trois premières années, après lesquelles ils donneront à leur seigneur, dont le fief sera bâti au milieu de leurs habitations, le dixième du produit des terres. Il y aura vingt familles dans chaque village ou hameau, à la distance d'une lieue les uns des autres.»

A la fin de 1720, le *Nouveau Mercure* publia une lettre datée des Illinois du 8 juillet : «...On peut dire sans exagération que nous foulons aux pieds des trésors, puisque nous marchons sur de riches mines d'argent.» D'après l'auteur, on ne s'ennuyait pas à Kaskakias : «Malgré les remontrances continuelles des Bons Pères, la jeunesse travaille à l'augmentation de la population. Elle fait son devoir, comme nous, car la Compagnie doit être fort contente de voir le nombre de ses sujets augmenter tous les jours.»

La même année parut la *Relation de la Louisiane ou Mißißipy, écrite à une dame par un officier de marine.* L'auteur, un des officiers du *Paon,* proposait de construire la capitale au Détour-aux-Anglais : «Jusque-là, dit-il, le fleuve est droit et assez profond pour un vaisseau de quatre-vingts canons.» Nous ne parlerions pas de ce livre d'un intérêt assez médiocre, s'il n'avait donné lieu aussitôt à une espèce d'imitation ou plutôt de contrefaçon, sorte de prospectus, dont l'extravagance montre qu'il fut édité à Rouen aux frais de quelque spéculateur peu scrupuleux ou par les soins de la Compagnie!

L'ouvrage se trouve intitulé : *Description du Mississipy : le nombre des villes établies, les îles, les rivières, etc., etc., par le chevalier de Bonrepos; écrite de Mißißipi en France à Mademoiselle D...* : «Déjà, déclare ce véritable guide, la ville qu'on nomme la Nouvelle-Orléans, et qui sera la capitale de la Louisiane, a près de *huit cents* maisons fort logeables et commodes; à chacune d'elles on a attaché cent vingt arpents de terre pour l'entretien des familles. Cette ville a une lieue de circuit et se trouve située sur le Mis-



sissipi, à quelques lieues de la mer. C'est la résidence du gouverneur et des principaux officiers de la Compagnie. On y a bâti de grands magasins pour retirer toutes les marchandises qu'on y porte de l'Europe et pour y entreposer celles du pays qu'on porte en France, à mesure que les vaisseaux de la Compagnie s'en retournent.»

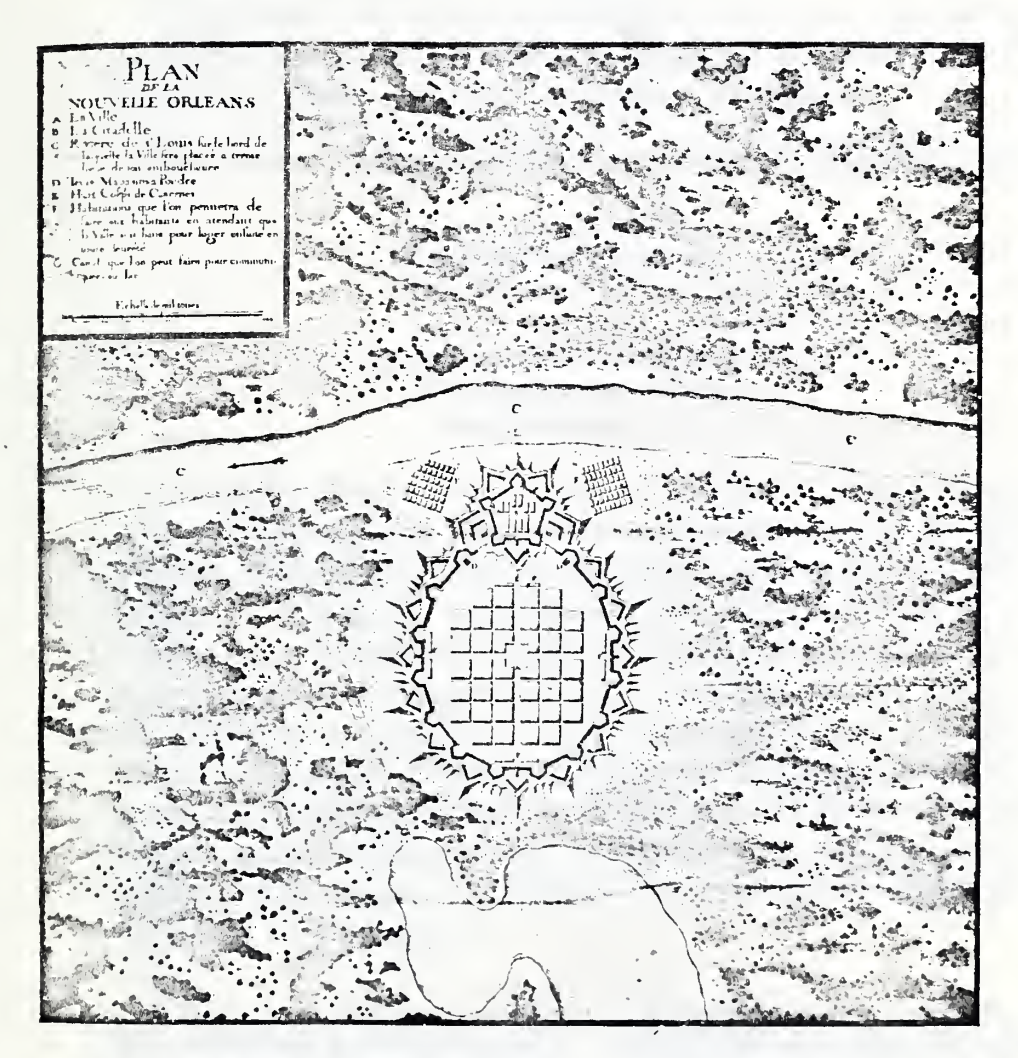
Le canevas dont s'est servi l'auteur, en trouvant encore moyen de l'exagérer, paraît être la *Relation concernant l'étendue des îles du Mißißipi et de leurs propriétés, avec une explication des villes que les Français y ont établies,* dont l'original, ou une copie de l'époque, se trouve conservé à la bibliothèque de l'Arsenal[1].

«Le royaume de la Louiziane est plus vaste que celuy de France. Le fleuve du Mississipi, qui le traverse dans toute sa longueur, coule pendant plus de 860 lieues... Le climat est doux et tempéré; on y respire un printemps presque perpétuel... Le terroir produit toutes sortes de fruits naturellement et d'un meilleur goût qu'en France, quoyque les arbres ne soient ny greffés ny cultivés... Les montagnes vers le haut du Mississipi sont remplies de mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et de vif-argent. Comme les sauvages n'en connaissent pas la valeur, ils vendent ou, pour parler plus juste, ils troquent pour des marchandises des métaux d'or qu'ils nomment en leur langage *cuivre,* pour une hache à couper le bois, souvent pour un miroir ou pour une chopine d'eau-de-vie...

«On a formé depuis peu une nouvelle ville qui sera la capitale de la Louiziane, à laquelle on a donné le nom de la Nouvelle-Orléans, où l'on a déjà bâti plus de six cents maisons pour ceux qui les habitent, à chacun desquels on a attaché un don gratuit de cent-vingt arpents de terre, à leur bienséance, qu'ils peuvent faire cultiver pour leur compte. Suivant le plan tiré

[1] Ms. 6650, fol. 54.





La Nouvelle-Orléans telle qu'on se la figurait rue Quincampoix.



de cette ville, elle aura une lieue de circuit; elle est située sur le bord du fleuve du Mississipi. Comme elle n'est pas éloignée de la mer, ce sera le centre du commerce et le siège des chefs et principaux officiers de la Compagnie.»

La gravure[1] et le plan, reproduits en hors texte (planches II et III), montrent les procédés qu'employait la Compagnie des Indes pour placer ses actions et recruter des colons.

Par contre, quelques frondeurs sceptiques chantaient déjà :

> Le pays n'est pas habité;
> Il sera bientôt fréquenté,
> Peut-être dans cent ans d'ici!
> . . . .
> Les mines l'on y fouillera,
> Car sans doute on en trouvera,
> Si la Nature en a mis!

De toutes les descriptions de la Nouvelle-Orléans rédigées loin du Mississipi, la plus exacte paraît encore celle de l'abbé Prévost, bien que la ville ne soit pas «cachée par une petite colline... Ce qu'on avait jusque-là vanté comme une bonne ville n'était qu'un assemblage de quelques pauvres cabanes. Elles étaient habitées par cinq ou six cents personnes. La maison du gouverneur nous parut un peu distinguée par sa hauteur et par sa situation. Elle est défendue par quelques ouvrages de terre, autour desquels règne un large fossé». L'*Histoire de Manon Lescaut* restera d'ailleurs non seulement un chef-d'œuvre littéraire, mais encore un tableau fort exact de la déportation féminine en Louisiane[1].

[1] Dans cette singulière carte, La Mobile et Pensacola se trouvent placés à l'ouest du Mississipi; plus tard, la gravure fut inversée, la Nouvelle-Orléans et la Floride passèrent à l'est du fleuve, mais la rivière du Saint-Esprit les y suivit!

[2] Voir l'étude de M. Pierre Heinrich : *L'abbé Prévost et la Louisiane.*



L'ouvrage de l'abbé Prévost peut se diviser en deux parties, dont la première, racontant la vie galante de Manon, se passe en France, et la seconde, ère du relèvement moral de l'amoureuse repentie, se déroule à la Nouvelle-Orléans.

En 1731, nombre de jolies filles un peu trop dénuées de scrupules ont dû se croire dépeintes en lisant tel ou tel épisode de roman, mais aucune d'elles, sans doute, n'a pu se reconnaître pendant plus de quelques pages. Manon pécheresse symbolise trop bien les courtisanes de la Régence pour posséder un état civil.

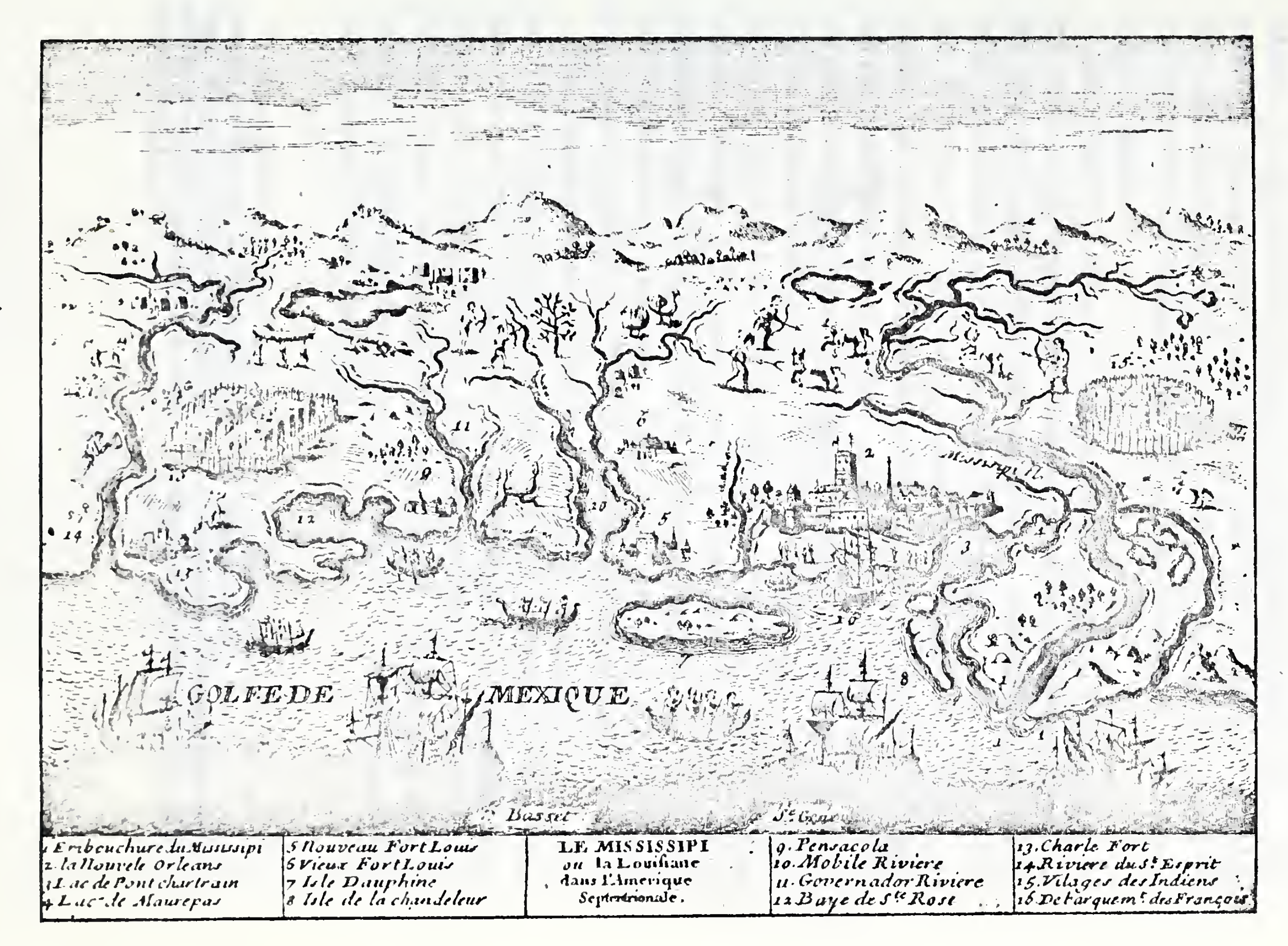
Il n'en est plus de même de Manon rêvant au mariage, et Prévost, au moment d'embarquer son héroïne, a précisément découvert sur une des îles du Mississipi le modèle dont il avait besoin, ou, pour le moins, l'idée principale du dénouement.

Si Des Grieux abandonnait Manon, il devenait irrémédiablement odieux; si aveuglément il l'épousait, sa destinée le condamnait, un jour ou l'autre, à regretter cette mésalliance offensant la morale. Les mésaventures authentiques d'une Madeleine plus ou moins repentie, et très vaguement mariée, ont fourni à Prévost le moyen de tourner cet embarrassant dilemme en lui suggérant très certainement la trouvaille du mariage simulé de Manon et de Des Grieux.

Seulement, comme le futur abbé n'avait pas encore 18 ans et se trouvait à Paris au noviciat des Jésuites quand la véritable Manon, expulsée d'Angers, vint s'embarquer à Nantes, il faut écarter définitivement l'hypothèse soutenue par MM. Arsène Houssaye, Henry Harrisse et divers auteurs, que Prévost nous avait conté une amourette de sa jeunesse.

Même si son héroïne est parvenue à rentrer en France, comme elle en avait l'intention en 1715, nous doutons fort qu'il l'ait rencontrée, car le fait assez étrange qu'en dehors de celui




GOLFE DE MEXIQUE
Mississipi Fl.
Basset
1 Embouchure du Mississipi
2 la Nouvele Orleans
3 Lac de Pontchartrain
4 Lac de Maurepas
5 Nouveau Fort Louis
6 Vieux Fort Louis
7 Isle Dauphine
8 Isle de la chandeleur
LE MISSISSIPI ou la Louisiane dans l'Amerique Septentrionale.
9 Pensacola
10 Mobile Riviere
11 Governador Riviere
12 Baye de Ste Rose
13 Charle Fort
14 Riviere du St Esprit
15 Vilages des Indiens
16 Debarquemt des François



de Lescaut[1], les deux noms qui paraissent sans cesse dans *Manon,* pour avoir été transposés sur d'autres personnages, n'en sont pas moins réels, semble indiquer que ce furent Tiberge et le chevalier Des Grieux qui racontèrent à l'abbé Prévost les malheurs d'Avril de La Varenne et de sa compagne, la «demoiselle» Froget.

On peut, en effet, identifier avec assez de vraisemblance le bon Tiberge avec Louis Tiberge, abbé d'Andrès et directeur du séminaire des Missions étrangères, qui mourut le 9 octobre 1730, très peu de temps avant l'époque où Prévost entreprit d'ajouter un septième volume aux *Mémoires d'un homme de qualité.* Le *Nouveau Dictionnaire historique ou Histoire abrégée, etc., par une Société de Gens de Lettres*[2] note, à l'article Tiberge : «C'est ce pieux ecclésiastique qui joue un rôle si touchant dans le roman des amours du chevalier Des Grieux», et M. Anatole de Montaiglon est arrivé à la même conclusion[3]. Ajoutons que l'abbé Tiberge, ayant eu à s'occuper maintes fois des affaires ecclésiastiques de la Louisiane, a certainement connu les démêlés qui mirent aux prises Manon et son curé et motivèrent leurs plaintes réciproques devant le Conseil de la Marine.

Une seconde coïncidence aurait-elle pu encore faire donner par hasard à Des Grieux le nom du capitaine du *Comte-de-Toulouse,* navire qui fit plusieurs fois le voyage de la Louisiane, et transporta, notamment en 1718, bon nombre de déportées à Biloxi? Nous ne le pensons pas; même s'il n'a pas connu Manon, le véritable chevalier Des Grieux a certainement entendu parler de ses aventures.

[1] *Manon Lescaut* ayant été imprimé pour la première fois à Amsterdam en 1731, le nom de son héroïne pourrait bien lui avoir été suggéré par son séjour dans les Pays-Bas.

[2] La première édition parut en 1765, la sixième en 1786.

[3] Édition de *Manon Lescaut*, avec une préface d'Alexandre Dumas fils. (Paris, 1875.)



FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

La découverte dans les archives des Ministères de la Marine et des Colonies de plusieurs documents inédits nous permet d'identifier pour la première fois quatre autres personnages de *Manon Lescaut.* L'«aumônier de la Nouvelle-Orléans» était en réalité le missionnaire Le Maire, curé de l'île Dauphine; le pseudo-mari de Manon, ancien capitaine du régiment de Champagne, portait en Amérique le nom d'Avril de La Varenne; la grande amoureuse passait pour s'appeler Froget, dite Quantin; enfin le «gouverneur de la Louisiane» se nommait La Mothe-Cadillac.

Le personnage de Synnelet et le rôle joué par son oncle dans le roman paraissent toutefois passablement fantaisistes. Cadillac n'avait, croyons-nous, emmené avec lui aucun neveu, et rien n'indique que son fils, le lieutenant[1], soit jamais tombé amoureux de Manon, pas même l'acharnement du gouverneur à poursuivre la coquette, car, du moins d'après sa correspondance, il ne badinait pas avec le libertinage et dénonçait sans pitié toutes les femmes mariées qui, en l'absence de leurs époux, se laissaient conter fleurette.

L'abbé Prévost a pu cependant trouver l'idée du duel de Des Grieux dans le cartel que Raujon, champion amoureux de l'honneur de Manon, projeta d'envoyer à Mandeville coupable d'avoir suspecté sa vertu. Seulement Raujon-Synnelet, loin de chercher à égorger Des Grieux, voulait au contraire défendre la bonne réputation de la femme de son ami, devenue sa fidèle caissière.

Le nom d'Avril de La Varenne, ne se trouvant cité dans aucun des armoriaux de l'Anjou, paraissait une énigme jusqu'au jour où nous avons découvert que Pierre du Tremblier, sieur de La Varenne, conseiller au Présidial d'Angers, avait épousé

[1] Le jeune Cadillac était très violent : un jour, l'enseigne Terrisse de Ternan et lui donnèrent six coups d'épée à Benoist de Sainte-Clair.



Madeleine Avril de Louzil[1]. Quand l'amoureux de Manon se brouilla avec sa famille[2], il composa évidemment le nom qu'il prit de ceux de son père et de sa mère. D'après l'âge qu'Avril de La Varenne se donnait en 1715 et les recherches dans les registres paroissiaux d'Angers qu'a bien voulu faire M. Benoit, commis principal aux archives de Maine-et-Loire, il paraît indubitable que le héros de l'abbé Prévost naquit à Angers au mois de novembre 1685 et reçut le prénom de René[3].

Voici d'ailleurs son acte de baptême : Paroisse de Saint-Maurille : «L'onzième novembre mil six cent quatre-vingt-cinq a esté baptisé René fils de Mons Mre Pierre du Tremblier, escuyer, Seigneur de La Varenne, conseiller du Roy, juge magistrat au Siège Préâl d'Angers, et de dame Magdelaine Avril son épouse; Parrain Monsieur Maistre René Trochon, Conseiller du Roy, juge Prévost civil et criminel de cette ville, Mareine dame Renée Tremblier, épouse de François Apvril, escuyer seigneur de Pignerolle — Trochon, Renée du Tremblier, P. du Tremblier, de Pignerolle Avril.»

La Varenne et sa compagne s'embarquèrent sur la *Dauphine*[4]; ce navire quitta Nantes le 6 mars 1715, à destination de Biloxi, en faisant escale à La Rochelle et aux Canaries pour s'approvisionner de vin. Malheureusement on ne trouve aucune allusion à l'embarquement des amoureux dans la volumineuse correspondance de M. de Luzançay, ordonnateur à Nantes; ses dépêches

[1] Un autre Tremblier de La Varenne, Charles-Claude, était, en 1697, marié à Marie-Renée Avril, mais cette branche ne semble pas avoir habité Angers.

[2] Son père mourut en 1704.

[3] Une commune de Maine-et-Loire porte son nom. La seigneurie de La Varenne se trouvait dans la paroisse de Saint-Rémy, qui s'appelle aujourd'hui Saint-Rémy-la-Varenne.

[4] La *Dauphine*, commandée par Béranger, était une flûte d'un si petit tonnage, qu'elle ne put embarquer qu'une partie de ses marchandises. Elle était arrivée de Hollande le 8 décembre 1714, mais les glaces, puis une succession de vents contraires la retinrent trois mois dans la Loire. Ce retard provoqua de nombreuses désertions parmi les soldats et les engagés de la Compagnie.



mentionnent pourtant toutes sortes d'incidents provoqués par les passagers de la *Dauphine*. En voici deux exemples assez typiques : les parents d'un jeune architecte, désireux d'aller faire fortune en Amérique, achetèrent son congé au capitaine Mandeville, et l'ennemi de Manon s'empressa de faire débarquer de force «cet excellent et habile sujet», malgré ses protestations et celles de Luzançay. Le lieutenant La Tour opéra encore plus fructueusement[1]; il commença par toucher six cents livres d'un conseiller au présidial de Tours pour engager son fils détenu depuis quatre ans à Saint-Lazare, puis vendit ensuite fort cher un congé en bonne forme à l'endurci libertin. Le conseiller avait été forcé de donner un peu trop tôt une grosse somme à son fils pour le décider à partir, le ministre ayant refusé de le faire embarquer, «sauf s'il le voulait de bonne volonté»[2].

La discrétion de Luzançay peut s'expliquer par le désir de ne pas déplaire à Raujon, représentant de Crozat et protecteur de Manon, ou par le fait que l'ordonnateur se trouvait en fort mauvais termes avec le clergé de Nantes, qui interdisait de dénoncer les déserteurs.

D'après Raujon, sa mère et Manon étaient de la même ville, mais comme malheureusement il oublie de nous la nommer, rien ne peut nous mettre sur la trace du véritable état civil de la jolie fille dont la mort imaginaire a fait verser tant de larmes. Froget était-il le nom de ses parents? Quantin, celui de quelque

[1] La Tour était cousin de Bienville; à peine débarqué, il se maria malgré les remontrances de Cadillac, et les lamentations du gouverneur nous apprennent ce qui constituait alors à l'île Dauphine une dot alléchante, même pour une veuve disgraciée : «une vache, six barrils de patates, six barrils de maïs et cent cinquante citrouilles».

[2] Ce libertin «de très bonnes manières, mais qui, à en croire plusieurs honnêtes gens, était capable de déshonorer sa famille», finit par consentir à s'embarquer sur la *Dauphine* quand sa famille lui eut assuré «une pension honnête» et payé 4,000 livres «de folles dépenses» qu'il avait faites à Nantes en six semaines.



amant plus constant que les autres, ou bien un sobriquet? Rien ne le prouve. Avec un peu d'imagination, on peut se figurer, comme on le verra plus loin, qu'on retrouve la trace de Manon après son retour en France, mais nous ne possédons aucun renseignement sur ses aventures de jeunesse, et nous ignorons même si La Varenne fit sa connaissance à Angers ou dans quelque ville de garnison. En 1711, le régiment de Champagne passa précisément ses quartiers d'hiver à Amiens, ville qu'a choisie l'abbé Prévost pour la rencontre de Des Grieux et de Manon.

Dans sa *Suite de l'histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut,* Courcelle fait naître Manon à Dijon, mais l'auteur de cet insipide roman ne connaissait certainement pas l'existence de son héroïne. Aucun des détails donnés sur la famille de Des Grieux ne peut s'appliquer à celle des Tremblier, les renseignements qu'il indique au sujet des parents de Manon sont complètement invraisemblables. Manon, enterrée vivante, revient à la vie, arrive à se dégager, puis retourne en France avec l'aumônier amoureux qui s'aperçoit, heureusement à temps, qu'il est son oncle. Manon, au moment de prendre le voile à Marseille, retrouve Des Grieux qu'elle croyait infidèle et finit par l'épouser après de nombreuses aventures.

Laissons maintenant la parole à La Mothe-Cadillac, gouverneur de la Louisiane :

«J'ai l'honneur, Monseigneur, écrit-il en date du 2 janvier 1716[1], de vous informer qu'il est venu ici un jeune homme de condition appelé Avril de La Varenne, qui est d'Angers, lequel a amené ici dans la flûte la *Dauphine* une femme qu'on

[1] La *Dauphine* dut arriver à l'île Dauphine dans le courant du mois de mai 1715, et le «scandale» éclata vers le mois d'août; mais, suivant l'habitude, la dépêche de Cadillac porte la date du départ du courrier.



dit avoir été mariée, et qui l'est peut-être encore, ayant laissé trois enfants en France. Elle a d'abord pris le nom de Froget, et à présent de Quantin, se disant mariée audit sieur de La Varenne, ce qui a été confirmé par M. Raujon, directeur de M. Crozat.

«Cependant on a su par plusieurs endroits que cela était faux, que c'est une femme de mauvaise vie qui, ayant été chassée d'Angers, s'était retirée à Nantes; ce que l'évêque d'Angers ayant appris, a écrit au curé de Saint-Nicolas de la ville de Nantes, lequel fut avec deux autres prêtres pour faire prendre ladite femme pour la faire renfermer. Ce fut alors que ledit sieur Raujon la fit sauver dans la flûte la *Dauphine;* ledit curé le sachant, s'adressa au sieur de Mandeville, le plus ancien officier du vaisseau, le priant d'en écrire à Votre Grandeur, et lui donna un certificat en présence du sieur La Tour comme quoi cette femme était une scandaleuse qui avait séduit le sieur de La Varenne, ce qui causait un grand déplaisir à sa parenté.

«La flûte n'a pas été plus tôt arrivée ici, qu'il est très vrai que ledit sieur Raujon a équipé une pirogue avec de la marchandise et envoyé en traite ledit sieur La Varenne [1] et a fait loger cette femme à quinze pas de son magasin, à laquelle il a donné le détail de toute la vente qui se fait dans ledit magasin à raison de cinq pour cent de bénéfice. Cette femme ne sait point l'arithmétique et à peine sait-elle écrire; en sorte que tous les soirs, les portes et les fenêtres fermées, on assure que ledit Raujon lui fait rendre compte de son détail et lui apprend le calcul; je crois que c'est là-dessus qu'on prétend que le scandale public est causé par le sieur Raujon, outre ses autres assiduités. Il est

[1] La Varenne partit pour les Illinois avec les deux frères de La Loire et le fils de Raujon.



encore vrai que, par je ne sais d'où vient quelle habitude, on appelle présentement cette femme Mme Raujon[1], apparemment c'est par l'absence dudit sieur La Varenne.

«MM. les Prêtres ont averti, à ce qu'ils m'ont assuré, fort souvent en particulier le sieur Raujon et ladite Quantin; mais voyant qu'ils ne cessaient de continuer la même fréquentation, le curé de l'île Dauphine en a écrit à l'un et à l'autre, auquel ledit sieur Raujon a fait une réponse fort vive et qui, selon moi, semble fort passionnée pour soutenir le parti de cette femme. Il est vrai que sa charité paraît fort grande pour elle, assurant par ladite lettre que, s'il lui fait du bien, c'est que sa mère était connue de la famille de ladite Quantin et parce qu'elle était de la même ville.

«Je ne saurais approuver ce qu'il a fait en faisant plusieurs copies de sa lettre qu'il a envoyées de part et d'autre pour qu'on les lût publiquement, ce qui n'a pas eu tout le succès qu'il en avait attendu.

«Cette femme m'a ensuite présenté une requête contre M. le curé de l'Isle Dauphine en réparation d'honneur, dont j'ai envoyé une copie à Votre Grandeur, par laquelle elle se dit épouse dudit sieur de La Varenne, et cependant elle convient dans ladite requête qu'ils sont passés dans ce pays dans la confiance qu'ils ont eue qu'on les y marierait, ce qui prouve bien qu'elle ne l'a jamais été avec le sieur de La Varenne. Mais il ne s'est trouvé personne pour plaider sa cause; d'ailleurs le Conseil n'en peut connaître, l'affaire étant de la compétence de l'Évêque ou de son Official.

«D'un autre côté, les plus huppés du pays disent hautement

[1] Raujon était marié, mais sa femme était demeurée en France. Le 1er octobre 1717, la Compagnie d'Occident chargea Bonnaud «de le déposséder, dès son arrivée», et, un an plus tard, Larcebaut reçut l'ordre «de faire tenir prison au sieur Raujon jusqu'à ce que ses comptes soient rendus et apurés».



que ce mariage est bon, et soutiennent dans cette pensée cette femme et le sieur Raujon. A ce sujet, ledit sieur curé m'a écrit une lettre dont j'ai envoyé aussi copie à Votre Grandeur. Le sieur Raujon, par la lettre qu'il a écrite audit sieur Curé, laquelle a été rendue publique comme je l'ai déjà dit, insulte fortement le sieur de Mandeville, mais ayant prévu ce qui pourrait arriver, je lui ai défendu de se servir de voyes de fait; c'est pourquoi, en s'y soumettant, j'ai bien voulu recevoir sa plainte que j'ai l'honneur de vous envoyer en original, comme aussi la copie du certificat dudit sieur de La Tour.

«Je n'ai pu rendre justice audit sieur de Mandeville, vu la situation où est le sieur Raujon, sans mettre le bien de M. Crozat en péril. Enfin je ne crois pas, Monseigneur, qu'il soit permis audit sieur Raujon de traiter comme il le fait par écrit un officier de fourbe et de malhonnête homme pour avoir parlé ici de la conduite de cette femme, sans avoir dit un seul mot dudit sieur Raujon. Je lui ai promis de vous en écrire, pour en ordonner une satisfaction convenable[1].»

Un mois plus tard, Cadillac renouvelle ses doléances : «J'ai appris, Monseigneur, aujourd'hui, par les habitants, que le sieur Raujon a envoyé des billets chez eux, étant logé chez M. Duclos[2], pour prendre leur déclaration contre M. Le Maire, curé de l'île Dauphine, touchant le scandale qu'il cause avec la prétendue dame La Varenne. Les habitants en partie m'ont dit qu'ils avaient signé ce qu'il leur avait demandé, ne voulant pas se brouiller avec lui parce qu'ils en ont besoin et qu'il leur ferait tirer un pied de langue lorsqu'ils s'adresseraient à lui pour avoir ce qu'il leur faut. Cette conduite de la part du sieur Raujon est une preuve incontestable, Monseigneur, de sa passion pour cette femme et de son aveuglement, car il n'ignore pas que le

[1] *Colonies*, C[13]a, 4, fol. 527. — [2] Duclos était ordonnateur.



curé ne s'est pas seulement attaqué à la dame La Varenne comme étant une concubine, puisqu'elle n'est point mariée par son curé, ni par aucun autre prêtre qui ait dispense de son évêque, ni par le consentement des parents du dit sieur de Varenne, et que le certificat qu'elle produit est signé d'un nom inconnu et qui, suivant toute apparence, est supposé. En tout cas, le curé ni moi ne sommes obligés de le croire, puisque, de leur propre aveu, ils n'ont pas été mariés dans la forme... Est-il permis qu'une femme ayant mené une mauvaise conduite en France vienne la continuer dans ce pays[1]? »

Les archives du Ministère des Colonies ne contiennent pas d'autre pièce relative à ce démêlé, mais heureusement, sur un des registres d'*Extraits des délibérations du Conseil de la Marine* se trouvent inscrites, le 29 août 1716[2], à la suite d'un résumé de la plainte de La Mothe-Cadillac, les annotations suivantes :

«... Cela a causé diverses plaintes par écrit, ci-jointes, contre le sieur Raujon, cette femme et le Sieur de Mandeville; ce dernier demande justice de ce que le sieur Raujon l'a traité de fourbe et de malhonnête homme dans sa réponse audit curé pour avoir produit un certificat que M. le Curé de Saint-Nicolas de Nantes lui remit pour qu'il empêchât cette femme de s'embarquer, n'étant pas mariée au dit sieur de La Varenne, comme elle le prétendait.

«Le sieur de La Varenne se plaint que, pendant un voyage qu'il a fait aux Illinois, M. de La Mothe a engagé un missionnaire d'écrire des lettres très calomnieuses contre sa femme et très insultantes pour lui. Il est gentilhomme et son épouse est demoiselle; il a été capitaine dans le régiment de Champagne, où il a servi douze ans; il n'est passé dans ce pays-là que pour éviter les chagrins que sa famille lui aurait pu faire parce qu'il

[1] *Colonies*, C[13]a, 4, fol. 578. — [2] *Marine*, B[1], 9, fol. 287.



s'est marié clandestinement et qu'il n'était pas majeur[1]; il le sera dans deux mois, il comptait pour lors se remarier dans les formes en ce pays-là, mais les missionnaires étant prévenus contre lui et voulant repasser en France, il demandait que le gouverneur ne lui en refuse pas la permission.

«M. Raujon se plaint contre M. de La Mothe, Mandeville et Le Maire, missionnaire, au sujet des calomnies qu'ils ont fait courir, et écrites contre la dame de La Varenne et lui.

«Il envoie une fable satirique que ledit sieur Le Maire a faite contre lui, et il croit qu'il lui en doit être fait une réprimande.»

En marge se trouve la décision suivante : «On ne peut empêcher cet homme de rentrer en France avec sa femme; quant à la querelle entre Raujon et Mandeville, envoyer à M. de L'Épinay pour la régler quand il sera sur les lieux.» Deux mois plus tard, le nouveau gouverneur reçut en effet les instructions suivantes : «Le sieur Raujon, agent des affaires de M. Crozat, a eu quelques discussions avec le sieur de Mandeville, capitaine. Vous aurez soin, quand vous serez sur les lieux, de vous faire rendre compte de leurs différends et de les régler.»

On éprouve quelques scrupules à vouloir juger la conduite de Manon, car si l'on possède contre elle un très violent réquisitoire, les mémoires présentés pour sa défense se trouvent perdus ou condensés en quelques lignes. Pour rester impartial, remarquons aussi que ses ennemis étaient tous les trois affligés

[1] La majorité dont il s'agit est évidemment celle de trente ans.

D'après les *Commentaires sur les Coutumes du Maine et d'Anjou* (édition de 1778), «les Ordonnances qui prohibent aux enfants de famille de se marier contre le consentement de leurs père et mère jusqu'à l'âge de trente ans prononcent seulement la peine de l'exhérédation et ne déclarent point nuls de pareils mariages».

Au point de vue ecclésiastique, tout dépendait des pouvoirs du prêtre qui les avait soi-disant mariés.



de caractères extrêmement emportés. L'abbé Fay, compagnon de voyage de Manon, se plaignit au Conseil de la Marine des violences commises par Mandeville pendant la traversée de la *Dauphine,* et déclare qu'elles provoquèrent à Saint-Domingue «la désertion de la moitié des matelots et des troupes»[1]. Quant à la vertueuse entente entre le gouverneur et le missionnaire, elle ne dura, hélas! pas longtemps, et, le 1er mars 1717, Le Maire écrit: «...Les petits étant entraînés par l'exemple des grands, et les grands hors d'état de réprimer les dérèglements des petits par leur participation aux mêmes désordres, toute cette colonie est une véritable Babylone»; puis, après avoir longuement protesté contre «les injustices criantes du sieur de La Mothe», il ajoute : «C'est un homme sans foi, sans scrupule, sans religion, sans honneur, sans conscience, capable d'inventer les plus noires calomnies contre ceux qui n'entrent pas dans ses passions[2].»

Ce portrait fort exagéré, échantillon malheureusement typique de la littérature jadis en honneur dans nos colonies, prouve simplement que le soleil de la Louisiane échauffait parfois les têtes au point de faire autant déraisonner «le missionnaire parisien», comme il s'intitulait, et le gascon Cadillac.

Quel est l'heureux chercheur qui retrouvera la «fable satirique» composée par Le Maire? L'auteur, en la rédigeant, avait-il eu le pressentiment que le roman de sa trop séduisante paroissienne répandrait de par le monde le nom de la Nouvelle-Orléans, établissement qu'il prit en haine avant même sa fondation?

Le ménage La Varenne profita sans doute de l'hostilité des bureaux de Paris contre La Mothe-Cadillac, qui venait d'être révoqué[3]; néanmoins le Conseil de la Marine a traité Manon en femme dûment mariée.

[1] *Marine,* B1, 9, fol. 385.

[2] Bibl. nat., ms. fr. 12, 105.

[3] Le Conseil de la Marine donna même finalement raison à La Tour qui,



Et maintenant, que devinrent La Varenne et sa compagne[1], qui ne semblent pas être restés en Louisiane? sont-ils morts sur les rivages malsains et inhospitaliers des îles du Mississipi? ou se décidèrent-ils à rentrer en France?

La Varenne était, à cette époque, un nom trop répandu pour qu'il suffise à faire identifier Manon avec une des quatre ou cinq La Varenne incarcérées de 1719 à 1740 pour mœurs trop légères ou tenue de tripots clandestins. Notons pourtant quelques rapprochements bien singuliers :

En 1719 vivaient, rue de la Clé, deux femmes qui se faisaient appeler Mmes de La Varenne et Du Plessis; la seconde jouait parfois le rôle de mère ou de tante de la première. «Leur vie, d'après les inspecteurs de police, était un véritable mystère à démêler.»

La rumeur publique et le clergé de Saint-Médard reprochaient à ces deux nymphes de mener «une vie fort suspecte et équivoque» dans une maison à deux issues, «où se débauchaient des jeunes gens des deux sexes... Pendant tout le carême, ça n'a été que jours de carnaval». Toutefois la véritable raison des dénonciations envoyées contre elles était leur adresse remarquable à se faire livrer toutes sortes de marchandises à crédit. La vertueuse indignation d'une demi-douzaine de créanciers, protestant contre «des pratiques aussi infâmes», paraissait tellement intéressée que M. de Machault se borna, le 2 septembre, à charger l'inspecteur de L'Anglade «de lui amener les deux femmes un de ces matins dans son cabinet».

Les deux «libertines» refusèrent catégoriquement de se

mis aux arrêts par Cadillac, avait non seulement brisé son épée plutôt que de la donner, mais encore menacé le gouverneur de coups de bâton.

[1] Les faux ménages étaient à cette époque fort nombreux en Amérique : dans les *Aventures du chevalier de Beauchesne*, de Le Sage, Monneville et la chaste Marguerite Du Clos simulent un mariage fictif, en débarquant au Canada, pour éviter d'être mariés de force chacun de leur côté.



déranger, puis disparurent à la nouvelle que l'ordre de les arrêter avait été signé le 19 octobre; cinq semaines plus tard, la police parvint néanmoins à les écrouer à la Salpêtrière.

Le dossier de cette affaire[1] a malheureusement beaucoup souffert du pillage de la Bastille et porte encore les traces non équivoques des libations faites par les héros du 14 Juillet; l'interrogatoire de la femme La Varenne a disparu, mais celui de la Du Plessis peut, en partie, le remplacer. Après avoir déclaré s'appeler en réalité Anique de Benjamen, et reconnu n'être que «la mère d'amitié» de sa compagne, la Du Plessis raconta que le véritable nom de son amie était Marie-Anne Domisy et que cette dernière «avait eu trois enfants et été mariée à un monsieur qui l'avait trompée ayant une autre femme, mais que son mariage avait été déclaré clandestin».

Ainsi Marie-Anne Domisy dite de *La Varenne,* née à *Saint-Quentin,* où sa mère était encore établie marchande de toile sur la place, avait eu *trois* enfants et avait été mariée *clandestinement,* tout comme Manon, surnommée Quantin ou *la Quentin!*

Dix ans plus tard, une *Marie-Anne* de La Varenne, «qui tenait un lieu de débauche», fut incarcérée à la requête de ce même L'Anglade. L'inspecteur ne tarda pas d'ailleurs à reconnaître qu'il s'était trompé, la prisonnière n'étant nullement la très dangereuse Jeanneton Chopin qu'il recherchait. Pour s'excuser, le policier expliqua que «ces sortes de femmes prennent trente noms»[2].

En 1722, Marie Dosarbre, passant pour la fille d'un conseiller au présidial de Thiers, et mariée à un André de La Varenne, *ancien capitaine d'infanterie,* fut également arrêtée pour avoir donné à jouer, servi à manger gras pendant la semaine sainte et provoqué du scandale pendant la procession de la Fête-Dieu.

[1] *Arsenal,* 10658. — [2] *Arsenal,* 11056.



Bien qu'elle vécût avec un ancien officier, M. de Saint-Paul, le mari demanda et obtint rapidement la mise en liberté de son épouse[1].

La police ne paraissant pas avoir été capable de se retrouver parmi toutes ces La Varenne, comment oserait-on se risquer aujourd'hui à vouloir les identifier!

Laissons donc ces archives désobligeantes. — Manon, pour qu'on te chante, comme l'a écrit Alexandre Dumas fils, il faut que tu meures en pleine beauté, en pleine passion. T'obstines-tu à vivre, tu deviens encombrante! — Tes ennemis n'ont pu t'enlever ton auréole d'amoureuse régénérée par une tendre passion, aucun papier poudreux ne t'empêchera d'être morte à ton heure et de dormir ton dernier sommeil dans quelque cyprière de la Louisiane.

A propos des Manons d'Amérique, voici quelques documents inédits qui fournissent d'intéressants renseignements sur les premières religieuses débarquées en Louisiane et sur les jeunes personnes qu'elles amenèrent. Ces dernières étaient des orphelines; malheureusement, pendant longtemps on estima sans doute à Paris que plus elles seraient laides, meilleure resterait leur conduite.

«Extrait du Mémoire de Marie-Françoise de Boisrenaud[2], qui expose que le Roi ayant fait partir en 1703 vingt-trois filles pour commencer l'établissement de la Louisiane, elle fut choisie et tirée de la Communauté de l'Annonciation où Mme de Montespan, qui l'avait fait venir de l'abbaye de Fontevrault, l'avait placée après l'avoir gardée longtemps avec elle à sa communauté

[1] *Arsenal,* 10763. D'après les rapports de police, elle avait été chassée de Lyon pour inconduite et fut exilée à Thiers.

[2] *Marine,* B[1], 30, fol. 429. — Ce mémoire fut envoyé par Hubert au mois de juin 1718.



de Saint-Joseph pour en avoir la direction et être leur supérieure; elle a risqué sa réputation pour remplir les instructions du Roi et gouverner les filles qui lui étaient confiées, et ce lui fut une grande fatigue pendant les six mois de séjour qu'elles firent à Rochefort, à l'hôpital des orphelines. Depuis ce temps, toutes ces filles ayant été mariées à la Louisiane, elle s'est occupée de l'instruction des Sauvagesses, qu'elle a fait baptiser et établir, et elle continue à enseigner les petites filles d'habitants auxquelles elle montre ce qu'elles sont capables d'apprendre.

«Comme elle se trouve accablée d'infirmités et hors d'état de pouvoir continuer ses soins, elle supplie le Conseil de lui assurer une retraite en France où elle pourra attendre la mort plus tranquillement.» En marge se trouve inscrit : «Vérifier si cette fille est payée ou reçoit quelque rétribution pour les soins qu'elle prend dans cette colonie, et en parler la première fois.»

Pendant plusieurs années, le Conseil de la Marine discuta, sans la résoudre, la question de savoir s'il fallait continuer à envoyer des femmes en Louisiane ou s'il n'était pas plus simple d'autoriser, comme le proposait le curé La Vente, le mariage des Français et des Indiennes. En 1716, après avoir consulté le supérieur des Missions étrangères, qui répondit que, sans s'y opposer, il craignait pourtant un peu «le mélange de bon et de mauvais sang», le Conseil, adoptant les conclusions de Duclos, qui déclarait que les Sauvagesses «étant trop libertines et très mauvaises chrétiennes, les enfants seraient trop basanés, très libertins et encore plus fripons», décida d'interdire ces unions et, par compensation, d'envoyer des épouses aux colons du Mississipi.

Les deux documents suivants montrent que, malgré son excellent arrêté du 12 juin 1720, la Compagnie des Indes ne



recruta pas toujours avec assez de soin les premières ménagères qu'elle expédia en Louisiane.

Lettre du 25 avril 1721, signée par Bienville et De Lorme : «L'état des filles venues par la *Baleine* monte à quatre-vingt-huit. Il en a été marié depuis le 4 mars le nombre de dix-neuf. Il en est mort, de celles venues par le *Chameau* et la *Mutine*[1], le nombre de dix. Aussi on compte qu'il en reste à pourvoir encore cinquante-neuf. Ce sera assez difficile, car ces filles ont été fort mal choisies. Serait-il possible qu'en si peu de temps elles seraient dérangées au point qu'elles le sont. Avec toutes les attentions du monde, on ne saurait les contenir. Des trois conductrices à qui le soin de leur conduite est commis, il y en a deux dont on se plaint. La Sœur Gertrude est un très mauvais esprit, gouverne avec aigreur et caprice, a fait une échappée qui l'a perdue aux yeux de ces filles mêmes. La Sœur Marie n'a aucun des talents nécessaires pour une pareille administration. On a retenu la Sœur Saint-Louis, qui est un très bon sujet, et on a renvoyé les autres.»

La Sœur Gertrude était chargée par la Compagnie «de veiller à la conduite des jeunes filles élevées à l'Hôpital général, et parties volontairement pour la Louisiane, et de leur inspirer de conserver les sentiments de piété et de bonne éducation qu'on leur a donnés, et faire généralement tout ce qu'elle jugera nécessaire et à propos pour maintenir lesdites filles dans la pureté de leur honneur, et les rendre attentives à remplir tous les devoirs qui tendent à leur salut»[2]. En même temps, la Compagnie envoyait en Louisiane une maîtresse-sage-femme, Mme Doville, et fixait ses appointements à quatre cents livres.

[1] Le 20 décembre 1719, le sieur de Martonne, capitaine de la *Mutine*, reçut l'ordre «d'avoir un soin particulier des filles qui lui seront remises et d'empêcher qu'il n'arrive aucun désordre à leur occasion de la part de son équipage». (*Col.*, B, 42 *bis*, 307.)

[2] *Colonies*, B, 42 *bis*, fol. 376.



La première matrone débarquée à Biloxi s'appelait la Sans-Regret.

Le 25 juin 1721, Bienville écrit encore : «L'état des filles mariées depuis le 24 avril jusqu'au 25 juin monte à trente et une filles. Toutes font partie de celles envoyées par la *Baleine*. On en a donné plusieurs à des matelots qui les ont demandées avec instance. C'étaient de celles que l'on on aurait eu bien de la peine à marier avec de bons habitants. On ne les a cependant accordées à ces matelots qu'à la condition expresse de se fixer dans la colonie, ce à quoi ils ont acquiescé. Cela pourra faire des mariniers pratiques de la navigation particulière de ces pays-ci, dont on a grand besoin.»

Pénicaut, par contre, trouva l'arrivage fort à son goût. «Le 8 janvier 1721, vint mouiller à l'île aux Vaisseaux une petite flûte nommée la *Baleine*. La Sœur Gertrude, une des officières de l'Hôpital général de la Salpêtrière de Paris, était venue dans ce vaisseau avec quatre-vingt-dix-huit filles de cet hôpital, toutes élevées dans cette maison dès leur enfance. Elles étaient venues, sous la conduite de cette Sœur, pour être mariées dans le pays, et elles avaient chacune le fonds de leur prétendu mariage, qui consistait en deux paires d'habits, deux jupes et jupons, six corsets, six chemises, six garnitures de tête et toutes les autres fournitures dont elles étaient bien fournies pour les faire convoler au plus vite en légitime mariage. Cette marchandise fut bien vite distribuée, tant on en avait disette dans le pays; et si la Sœur Gertrude en avait amené dix fois davantage, elle en aurait trouvé en peu de temps le débit.»

Si, à certains moments, la colonisation féminine se fit sans grand discernement, souvent, par contre, les listes d'embarquement furent soigneusement examinées; sur l'une se trouve cette apostille, à côté du mot Louisiane raturé : «Pour Cayenne, seul endroit où l'on aurait pu envoyer pareille marchandise.»



De 1716 à 1722, on n'expédia pas seulement en Louisiane — par mesure administrative — des vagabonds, des déserteurs et des contrebandiers, le Gouvernement de la Régence déporta également un certain nombre de personnes de condition. Les noms de ces exilés ne se trouvent point dans la Correspondance générale, et beaucoup de pièces les concernant semblent avoir été détruites intentionnellement; aussi croyons-nous intéressant de reproduire une lettre de Bienville, écrite à leur sujet au mois de juin 1721 :

«Les exilés de par le Roi qui sont dans la colonie n'ont, par eux-mêmes, aucun moyen de subsister; il y en a plusieurs qui sont gens de distinction incapables des travaux publics qui procurent les vivres aux autres. On ne peut se dispenser de leur en donner... On adressera à l'avenir les lettres de ces infortunés à leurs familles — qui font la sourde oreille et ne répondent pas — à la Compagnie, afin qu'elle puisse obliger les parents d'envoyer les secours nécessaires.»

Un assez grand nombre de ces fils de famille avaient eux-mêmes demandé à passer en Louisiane pour ne pas rester enfermés à la Bastille ou au For-l'Évêque. D'autres y furent envoyés sur la requête de leurs parents[1], ou très souvent parce que personne ne voulait plus continuer à payer leur pension.

Avoir tué son adversaire en duel, être reconnu «libertin invétéré» ou «impie outré» étaient également des motifs fréquents d'exil. Avant 1722, la plupart des «gens de force» étaient des contrebandiers, des libertins (ce terme semble avoir été très élastique), quelques petits filous et souvent de simples *indésirables* dont on ne savait que faire; ainsi le valet

[1] Sans cesse revient cette mention sur les listes de déportés : «A la réquisition de sa mère», «Sa famille désire qu'il passe aux îles du Mississipi», ou quelque autre de ce genre : «Mme la duchesse de Lorraine l'a demandé».



de chambre un peu fripon de l'évêque de Beauvais voyagea de concert avec un bourreau révoqué. Plusieurs listes portent la trace d'un sévère examen; sur l'une, les noms des complices de Cartouche, de quelques exaltés, voire même de teigneux, sont rayés. Certains motifs de déportation paraissent pourtant assez curieux : «A fait si grande rébellion qu'il a fallu prendre un carrosse pour le conduire à l'hôpital. — A braconné. — Il a chargé la garde de la Comédie l'épée à la main. — Trouvé blessé, n'a pas voulu dire comment ni par qui. — A enlevé une fille des mains des archers.» Cet autre Des Grieux sauva sa Manon, mais fut envoyé à sa place en Louisiane!

De la réalité passons maintenant à la légende. Toute capitale doit en posséder une à ses débuts; la Nouvelle-Orléans a la sienne qui, malgré son extrême invraisemblance, fut reproduite ou discutée par Duclos, Grimm, Gayarré, etc. Voltaire lui-même s'en est occupé.

L'histoire nous apprend que la princesse Charlotte de Brunswick-Wolfenbuttel, épouse du czarevitz Alexis, mourut le 27 octobre 1715; la légende louisianaise prétend que cette femme malheureuse, lasse de supporter les mauvais traitements de son mari, se serait simplement fait passer pour morte et aurait gagné l'Amérique. Malheureusement pour cette hypothèse, Catherine II fit observer à Grimm que le corps de la femme du czarevitz avait été embaumé, puis exposé durant plusieurs jours.

Sur les bords du Mississipi, la princesse rencontra par hasard — ou retrouva intentionnellement — un mystérieux chevalier d'Aubant, dont elle avait, suivant diverses versions, fait la connaissance à la cour de Brunswick — ou en Russie — et qu'elle s'empressa d'épouser à la nouvelle de la fin tragique de son mari.



Après un séjour de quelques années à la Nouvelle-Orléans, où elle planta des ormes que l'on montrait encore du temps de Gayarré, Mme d'Aubant, revenue en France, aurait été reconnue par le maréchal de Saxe, qui d'ailleurs n'avait jamais eu l'occasion de voir la femme du czarevitz. La princesse passa ensuite à l'île de France, où Urbain de Maldaque, son second mari, — d'après certains auteurs son troisième, — venait d'être nommé major.

En 1770, Bossu entreprit en Louisiane une enquête sur cette légende, mais tout ce que le chevalier d'Arensbourg put lui apprendre, «c'est qu'une dame allemande, qu'on soupçonnait d'être princesse, était venue dès le commencement de l'établissement». Nos recherches n'ont pas été plus heureuses et nous n'avons même jamais pu trouver la moindre trace, dans les archives du Ministère de la Guerre ou des Colonies, d'aucun officier du nom de d'Aubant ou Dauband[1].

Ce résultat négatif s'explique aisément, puisque l'acte de décès de la mystérieuse inconnue, inhumée le 22 juin 1771 dans l'église de Vitry-sur-Seine, «vis-à-vis le banc du Seigneur», porte : «Dortie Marie-Élisabeth Danielson, veuve de Messire Maldaque, capitaine-major aux îles de France». D'après cet acte, elle serait née en 1693, cinq ans par conséquent avant la princesse Charlotte; Grimm raconte «que beaucoup de curieux se rendirent à la vente qui suivit son décès».

Dans nos possessions de l'océan Indien, personne ne doutait de l'illustre origine de Mme Moldac, de Moldack ou de Maldaque. Le *Journal de Paris* du 15 février 1781 l'affirme, et la façon dont Jacques Arago parle de «la belle-fille du czar»[2] montre qu'en 1817 tout le monde à l'île Bourbon croyait encore à la naissance princière de Mme de Maldaque dont

[1] Suivant Gayarré, le capitaine d'Aubant serait mort en 1754. — [2] *Voyage autour du monde*, I, 149.



le mari, «de simple sergent-major dans un régiment envoyé à l'île de France, peu après son arrivée fut promu, par ordre de la Cour, au grade de major des troupes. Le mari paraissait instruit du rang de sa femme et ne lui parlait jamais qu'avec respect. M. de La Bourdonnais et tous les officiers avaient pour elle la même considération. Ce n'est qu'après la mort de son second mari, que la femme de Pétrowitz a avoué sa naissance».

Mlle Danielson aurait-elle habité la Louisiane dans sa jeunesse? rien ne le prouve, malgré les ormes séculaires de la Nouvelle-Orléans.

Vers la même époque, la Louisiane reçut la visite d'une beauté qui, sans doute un peu grâce à son nom, entra plus tard dans la troupe de la Comédie-Française. Le *Journal historique* nous apprend que Mlle Desbrosses se rembarqua pour la France le 7 janvier 1722, mais ne nous donne malheureusement aucun renseignement sur les motifs de son voyage en Amérique; y vint-elle de bon gré ou de force? nous n'avons pu le découvrir. Née le 18 février 1701, il paraît même assez peu vraisemblable qu'elle s'appelât déjà Desbrosses[1], surnom de Jean de Brye, obscur comédien, qu'elle épousa à une date indéterminée, et dont une sœur, surnommée *la Traverse,* fit partie de la Comédie-Française.

La voyageuse était fille d'Étienne Michel Baron, et par conséquent la petite-fille du grand comédien Michel Boyron, — *dit* Baron, — l'élève de Molière. «Louise-Charlotte-Catherine Baron, femme de Desbrosses, dit M. Henry Lionnet[2], débuta à la Comédie-Française le 19 octobre 1729 et fut reçue le 31 décembre suivant, neuf jours après la mort de son illustre aïeul.

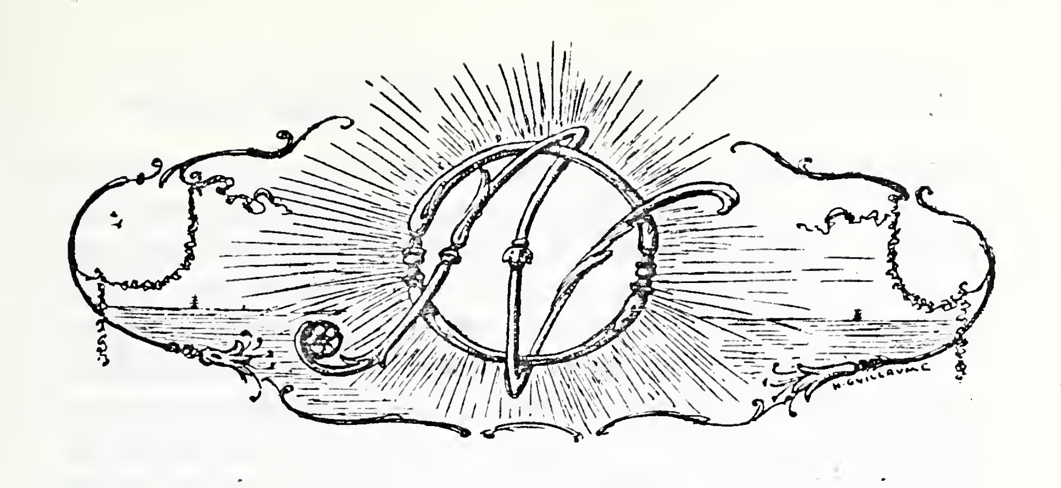
[1] Le *Journal historique* fut rédigé après coup, à Paris. — [2] *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 20 avril 1914.



Sortie le 3 mai 1730, elle rentra le 12 décembre 1736 et mourut à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain, le 16 décembre 1742.» Nouvelle hypothèse; serait-ce par hasard le souvenir de ses charmes qui plus tard transforma cette reine de théâtre en princesse authentique?

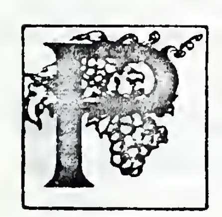






CHAPITRE V.

ADRIEN DE PAUGER TRACE LE PLAN DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.



ENDANT que la Compagnie des Indes faisait dépeindre à Paris par ses agents d'émigration les beautés de la Nouvelle-Orléans, elle cherchait toujours son emplacement, sans oser prendre une résolution définitive.

En 1720, elle sembla enfin opter pour Manchac et remit à Duvergier, le 15 septembre, les instructions suivantes : «...L'ordonnateur se portera au Biloxi, qu'il doit considérer comme le premier comptoir de la Compagnie et le centre de ses affaires... Les colons qu'il faudra transporter dans l'intérieur de la Colonie monteront avec les bateaux du Biloxi jusqu'au haut du lac de Maurepas et à l'embouchure du ruisseau de Manchac qui se jette dans le Mississipi. Il faudra que l'ordonnateur fasse un établissement à cette entrée du ruisseau, du côté qu'il jugera le plus convenable. Il devra y avoir un nombre suffisant de bateaux légers pour reprendre les colons qui sont arrivés de la mer et



leur faire remonter le fleuve jusqu'au lieu de leur destination. Ce poste aura besoin, comme au Biloxi, d'un garde-magasin des agrès et des bateaux, et d'un maître d'équipage... Il faudra établir une basse-cour et un jardin potager pour se procurer des rafraîchissements. Il sera nécessaire de suivre le ruisseau du Manchac jusqu'au Mississipi pour le nettoyer et rendre son cours plus libre, y ayant quelques arbres que les inondations ont renversés d'un bord à l'autre[1]. La Nouvelle-Orléans *ou* Manchac devront servir de dépôt général pour l'intérieur de la Colonie; il y sera aussi établi un teneur de livres et un commis principal qui doit être très intelligent. Il suffira d'un commis pour les autres établissements du Mississipi, d'autant qu'il n'y aura pas beaucoup de mouvement pour les affaires maritimes... Il conviendrait de faire une route par terre du Biloxi aux Illinois, la correspondance dans l'intérieur de la Colonie étant tous les ans interrompue par les inondations du Mississipi[2].»

Ces instructions devaient être, croyons-nous, préparées depuis longtemps, puisqu'elles semblent avoir été rédigées avant l'arrivée à Paris de la nouvelle de la mort de Perrier. Les partisans de Biloxi, parvenus enfin à faire sortir cette décision des cartons de la Compagnie, redoublèrent alors leurs attaques contre l'*ancienne* Nouvelle-Orléans dont Manchac devait, semble-t-il, usurper même le nom.

L'établissement de la capitale de la Louisiane sur les bords de la rivière d'Iberville ne pouvait, en effet, suffire à rassurer les habitants de la côte; leur ambition était d'obtenir l'abandon complet du comptoir rival pour empêcher les vaisseaux d'entrer

[1] D'Artaguette ayant écrit à la Compagnie qu'«il n'en coûterait que sept cents livres pour aménager la rivière d'Iberville» (C[13]a, 2, fol. 805), les Directeurs croyaient l'opération facile; mais quand les Espagnols, soixante ans plus tard, voulurent entreprendre ce travail, ils dépensèrent des sommes considérables sans parvenir à l'exécuter.

[2] *Colonies*, B, 42 *bis*, fol. 365.



dans le fleuve, car ils se rendaient bien compte que si le port de la Nouvelle-Orléans subsistait, Manchac ne parviendrait jamais à soutenir la concurrence. Aussi, tant qu'il ne fut pas reconnu — ou plutôt admis — que tous les navires pouvaient franchir aisément les passes du Mississipi, les partisans de Biloxi, de l'île aux Vaisseaux ou de la rade des îles de la Chandeleur continuèrent leur campagne contre la Nouvelle-Orléans.

Bénard de La Harpe écrit, le 25 décembre 1720 : «Il a paru que la décision de la Compagnie était de faire son principal établissement à la Nouvelle-Orléans, à trente-deux lieues dans le Mississipy, mais il est à croire qu'elle n'a pas été bien informée de sa situation. Le pays est noyé, impraticable, malsain; il n'est propre qu'à la culture du riz. On pourrait donner communication au Mississipy avec le lac Pontchartrain; il n'y a qu'une demi-lieue à couper. Ce pays est uni, ce ne serait pas une grosse dépense et l'utilité en serait considérable.» Suit un éloge pompeux de Manchac. «Il n'y a pas, ajoute La Harpe, de lieu plus favorable pour établir la capitale.» Comme port, il préconisait l'île aux Vaisseaux.

Drouot de Valdeterre insiste pareillement sur la nécessité urgente «de changer et de porter la Nouvelle-Orléans dans la plaine de Manchac, sur la petite rivière entre le fleuve et le lac Maurepas pour y installer le siège principal... et de fonder un deuxième poste principal pour y établir la direction... La Nouvelle-Orléans est établie dans un terrain vaseux et rapporté par les eaux qui débordent deux fois l'année... Les eaux y croupissent des deux et trois mois et rendent l'air très malsain; il n'y a que des baraques de bois absolument hors d'état de servir si elles ne sont pas réparées après chaque débordement[1].»

[1] *Colonies*, C[13]a, 10, fol. 13.



Le 28 juin 1720, D'Artaguette écrivit une lettre à Law pour lui vanter les avantages de la situation de Biloxi [1].

Un autre mémoire, remis par M. de Beauvais, déclare également : «La ville capitale doit être à Manchac où commencent les terres hautes et d'où l'on peut aller à cheval jusqu'aux sources de La Mobile, des Alibamons et même de l'Oyo. On y trouvera tout ce qui est nécessaire à former une ville, et toutes les douceurs de la vie animale. Le gouvernement y sera plus à portée pour recevoir les nouvelles et donner ses ordres promptement dans tous les postes de ce pays. La Nouvelle-Orléans servira comme entrepôt à tout le commerce du fleuve, du côté de la mer [2].»

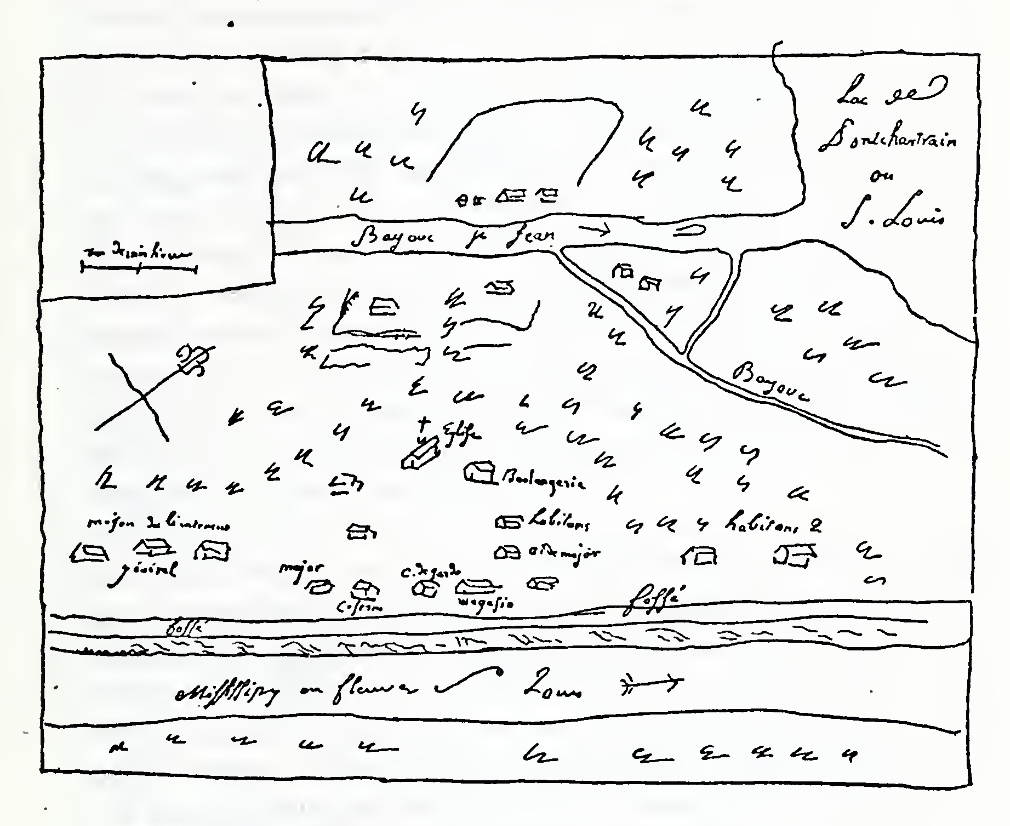
Devant tant d'opinions affirmatives, la Compagnie finit par adopter Manchac; seulement la crainte d'avoir à engager des dépenses considérables pour créer un nouvel établissement la fit sans tarder revenir sur sa décision, ou plutôt la replongea dans l'indécision. Le 8 novembre 1720, elle se borna à donner à l'ingénieur en chef Le Blond de La Tour les instructions suivantes : «. . . L'ingénieur en second qui se rendra à la Nouvelle-Orléans examinera la situation de cette ville et la réformera s'il le juge nécessaire, en la transportant dans un endroit plus favorable et moins sujet aux inondations.» Ces instructions arrivèrent en Louisiane deux mois plus tard, néanmoins Bienville dut attendre le mois de mars 1721 avant de parvenir à envoyer l'ingénieur Adrien de Pauger tracer sur le terrain le plan de la Nouvelle-Orléans, les membres du Conseil soutenant «qu'il était bien inutile de chercher un endroit pour établir le siège principal de la Colonie, et que le meilleur était Biloxi» [3].

Les premiers habitants de la Nouvelle-Orléans n'avaient prévu aucun plan; le dessin de Dumont de Montigny, dont

[1] *Arch. hydrogr.*, 115^{x}, n° 29. — [2] *Colonies*, C^{13}a, 38, fol. 208. — [3] *Colonies*, C^{13}a, 8, fol. 12.



nous donnons la reproduction[1], montre l'aspect, encore très primitif, de la ville en 1721. Aussi Pauger, en arrivant sur l'emplacement de la future capitale, s'étonna fort de ne découvrir



La Nouvelle-Orléans en 1721. (D'après Dumont de Montigny.)

que «quelques cabanes parmi des broussailles et des bouquets d'arbres à ne pouvoir donner un coup d'alignement». Néanmoins il se mit résolument à l'œuvre, malgré toutes sortes de difficultés.

[1] *Arch. hydrogr.*, 4044 c, 62.



«Aussitôt mon arrivée, écrit-il, je demandai au sieur Freboul, commis principal, des ouvriers pour faire défricher. Il me fit passer en revue quelques forçats distribués à droite et à gauche comme domestiques et qui tenaient leurs rations de la Compagnie. Je les voulus faire travailler; il en écrivit à M. De Lorme, qui lui répondit qu'il avait eu tort de me faire faire cette revue, et, le faisant savoir auxdits forçats, ils s'absentèrent tous. Ce qui m'obligea de prier M. de Pailloux, commandant, de me donner quelques soldats, ce qu'il fit gracieusement. Il en commanda dix avec un officier à leur tête, qui travaillèrent pendant douze jours si vivement qu'ils firent des éclaircies à pouvoir tracer toutes les rues sur le devant du fleuve, et auraient continué si le commis n'avait insulté les officiers au retour du travail, parce qu'ils lui demandaient de faire délivrer à chaque soldat un boujaron d'eau-de-vie que le sieur Freboul leur faisait donner chaque jour pour tout payement.»

En dépit de ces entraves, Pauger parvint à envoyer dès le 14 avril, à Biloxi, un plan sur lequel il avait indiqué «l'attribution de quelques terrains en faveur des plus anciens habitants et des plus capables de construire en bordure du fleuve». Le commis principal De Lorme prétendit aussitôt avoir seul le droit d'accorder des concessions et, un peu plus tard, déclara nulles toutes celles délivrées par Pauger, bien qu'elles eussent été immédiatement ratifiées par le Conseil de la Colonie.

«Je n'ai pas eu sitôt porté ma première lettre, écrit Pauger le 29 mai 1721 à M. Durant, que j'ai entendu publier ici par le sieur Freboul [1], commis, que le sieur De Lorme lui avait donné l'ordre d'annuler tous les emplacements que j'avais destinés aux habitants qui voulaient y faire bâtir des maisons, et y travail-

[1] Fréboul avait été nommé commis principal à la Nouvelle-Orléans au commencement du mois de janvier 1721, et De Lorme lui avait donné l'ordre écrit «de ne laisser faire aucune dépense à l'ingénieur Pauger».



laient à l'envi l'un de l'autre, ayant fait une distribution le plus équitablement possible, de concert avec M. Pailloux; et, en peu de temps, on aurait vu cette ville prendre forme sans qu'il en coûtât un sou à la Compagnie... L'on me regarde aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans comme un employé révoqué[1]!»

La Tour fit alors venir Pauger à Biloxi; le différend finit par s'arranger grâce à l'intervention de Bienville et de Pailloux, et De Lorme prétendit plus tard «n'avoir jamais voulu que mettre les choses au point». Une des seules concessions qui, par la suite, ne fut pas maintenue fut celle de Pauger!

Jacques Barbazan de Pailloux, à qui on pourrait décerner le titre de premier citoyen de la Nouvelle-Orléans puisqu'il l'habitait depuis 1718, tout en restant commandant militaire du comptoir, reçut le titre de Directeur. Cette nomination parut un effort très suffisant aux membres du Conseil, et ils s'empressèrent de charger Pauger de relever le cours du Mississipi jusqu'aux Natchez, pour l'empêcher de poursuivre les travaux de la ville.

Les plans de Pauger, après avoir commencé par s'égarer entre la Nouvelle-Orléans et Biloxi, allèrent s'enterrer dans les cartons de l'ingénieur en chef. Le Biond de La Tour les envoya-t-il à Paris au mois de décembre, comme il l'annonça? cela est possible, quoique, à notre avis, fort peu probable; De Lorme se contenta d'écrire, le 25 avril, qu'on les expédierait «à la première occasion». En tout cas, les adversaires de la Nouvelle-Orléans s'arrangèrent pour qu'ils n'arrivassent pas à Paris, et La Tour partit avec Boispinel au mois de janvier 1722 pour lever le plan de l'île aux Vaisseaux. L'ingénieur en chef ne se doutait pas, pendant qu'il terminait sur place un grandiose projet de port

[1] *Colonies*, C[13]a, 6, fol. 137.



et de citadelle, qu'une copie des plans de Pauger se trouvait déjà à Paris, expédiée par une main mystérieuse.

Une pièce, non signée, porte : «C'est ce qui l'a engagé à dérober la copie des plans faits par le sieur Pauger; cet ingénieur n'ayant pas voulu les donner sans ordre de M. Le Blond.» En marge du document se trouve inscrit : «Il suffit d'accuser réception et approuver son attention.» Pauger ayant remis un double de ses levés à Bienville, — «M. de La Tour, constate le *Journal historique,* fut très mécontent de cet avis; il en témoigna à M. Pauger son ressentiment», — il paraît hors de doute que l'expédition des plans fut faite par Bienville de connivence avec Pauger. Cette démarche fort peu hiérarchique influença sans doute la décision finale de la Compagnie, l'exécution du beau projet de l'ingénieur ne pouvant que flatter l'amour-propre du Régent, parrain de la nouvelle capitale; quelques mois plus tôt, ces plans auraient fait fort bon effet rue Quincampoix.

Pour en terminer avec les pérégrinations de ces malheureux documents, La Tour, quand on les lui réclama de Paris, comme si on ne les possédait toujours pas, crut prudent, par crainte qu'ils ne se perdissent à nouveau, de les confier à M. de Noyan, neveu de Bienville. L'un de ces plans se trouve encore conservé au Dépôt des Cartes du Ministère de la Guerre, sous le numéro 7 *c*, 213.

Pauger ne se contenta pas de faire parvenir son projet à Paris; le 23 juin 1721, il envoya, sous forme de lettre, à un Père de l'Oratoire, un véritable Mémoire[1] destiné à être montré au comte de Toulouse. Après avoir commencé par raconter son voyage et la façon dont son ennemi, le directeur Rigby, fit embarquer à Port-Louis les ouvriers «et même les trois Carmes

[1] Cet intéressant document, beaucoup trop long pour pouvoir être reproduit ici, a été publié dans les *Annales encyclopédiques* du mois d'octobre 1818.



déchaussés, aumôniers missionnaires, entre des fusiliers comme des criminels... J'ai été, dit Pauger, détaché ensuite pour aller à la Nouvelle-Orléans tracer le projet d'une ville régulière qui doit être la capitale de ce pays, qui serait présentement bien avancée d'être établie, si la Compagnie l'avait bien pourvue de vivres et de directeurs éclairés qui eussent vu par eux-mêmes ou été capables de profiter des bons avis qu'on leur a donnés, et qui m'ont fait connaître combien leur entêtement et trop d'autorité étaient cause que l'on s'est arrêté à faire aller au Biloxy les vaisseaux qui sont venus de France, plutôt que de les faire entrer dans le Mississipi qui est le sujet et la pierre fondamentale de l'établissement de ce pays, où ils auraient débarqué bord à bord les effets et ouvriers des concessionnaires sur des terrains fertiles, au possible fait des vivres et auraient de belles habitations, au lieu qu'ils ont été débarqués au Biloxy sur un rivage de sable où ils se sont consommés et où ils ont vu périr leurs effets et la plupart de leurs meilleurs ouvriers; ce qui cause que les établissements de ce pays sont languissants et, sans de puissants secours de France, manqueront tous indubitablement, et cela, je le répète, par la faute de n'avoir pas connu que l'embouchure du Mississipi est très sûre et aisée de navigation pour tous les vaisseaux de quinze à seize pieds de tirant d'eau et même plus, en les allégeant sur l'île de la Balise... Quantité d'anciens habitants viennent de toutes parts faire des habitations le long des bords du Mississipi, aux environs de la Nouvelle-Orléans...»

Malgré sa confiance dans l'avenir de la Nouvelle-Orléans, Pauger se demande pourtant si la difficulté qu'éprouvent les navires à franchir le Détour-aux-Anglais ne conduira pas un jour «à la nécessité de construire des magasins en aval de la boucle, et peut-être même de transporter en cet endroit le siège principal de la colonie».



Dans une lettre datée du 9 décembre 1721, La Tour s'attribue le mérite d'avoir établi le plan de la Nouvelle-Orléans; seulement, comme il ne vit le Mississipi pour la première fois que six mois plus tard, cette prétention semble d'autant plus exagérée que ses instructions générales n'avaient pu être suivies : «Vous remarquerez, lui écrit Pauger, le 24 avril 1721, les changements que j'ai été obligé de faire par suite de la situation du terrain qui était plus relevé sur les bords du fleuve; j'en ai rapproché la place de la ville et celles marquées pour les maisons des principaux habitants, afin d'en profiter tant pour la proximité des débarquements que pour être plus aérées par les brises du fleuve... Chacun aura ainsi un jardin qui en est la moitié de la vie[1].» La Tour[2] avait sans doute dessiné à l'avance sur le papier un certain nombre de petits carrés, mais il les avait placés, on le voit, assez loin du fleuve, très probablement sur le bord du bayou Saint-Jean.

Le *Journal historique,* Hubert et le Père Charlevoix indiquent tous trois Pauger comme le véritable auteur du projet, et De Lorme, qui n'aimait pourtant pas l'ingénieur, écrit à la fin de 1721 : «Pauger, après avoir levé le plan de la Nouvelle-Orléans, tracé les alignements et distribué les emplacements, est descendu avec le *Santo-Christ* au bas du fleuve et a élevé une balise de soixante-deux pieds de haut.»

La plupart des historiens de la Louisiane ont cependant attribué à La Tour tout l'honneur de la création de la Nouvelle-Orléans; c'est une erreur doublée d'une injustice. En réalité,

[1] *Arch. hydrogr.,* 67², 6.

[2] Envoyé comme dessinateur au Portugal (1702), nommé ingénieur en 1703; accompagna l'armée en Espagne de 1704 à 1708. (Fait prisonnier à Alcantara en 1705, il fut échangé l'année suivante.) Il prit part en 1712 au siège de Marchienne; puis, comme sous-brigadier, à ceux de Douai, du Quesnoy, de Bouchain et de Fribourg (1713). La Tour reçut la croix de Saint-Louis en 1715, fut nommé capitaine réformé au régiment de Piémont, puis brigadier des ingénieurs de Sa Majesté.



avant l'arrivée d'instructions formelles, l'ingénieur en chef ne songeait qu'à édifier une grande ville à Biloxi[1] dont il trouvait la «situation avantageuse, l'air excellent, l'eau très bonne», à construire une citadelle et un vaste port à l'île aux Vaisseaux «pour mettre à l'abri tous les vaisseaux venant de France», et enfin à draguer le ruisseau de Manchac «par où coule le Missisipi quand il est débordé et qui abrégerait bien du chemin, en le creusant, pour ceux qui sont obligés de monter dans le haut du fleuve». Ces citations démontrent que La Tour ne tenait pas beaucoup à *son* plan de la Nouvelle-Orléans. Quand il ne put faire autrement, il exécuta simplement celui de son subordonné.

Pendant que La Tour séjournait tranquillement à Biloxi, ou allait opérer des sondages autour de l'île aux Vaisseaux, le malheureux Pauger subissait à la Nouvelle-Orléans toutes les persécutions possibles. Les Biloxiens, n'osant plus trop s'en prendre à Bienville, s'acharnèrent contre l'ingénieur, le dénoncèrent à Paris comme dilapidant les fonds de la Colonie, puis l'accusèrent d'avoir concédé à ses amis tous les bons emplacements de la ville. Les habitants de la côte commençaient à regretter d'avoir dédaigné trop longtemps les meilleurs terrains!

La Tour, après la réception de l'ordre de transférer la capitale, défendit très énergiquement son subordonné; toutefois Pauger l'accuse avec beaucoup de vraisemblance de l'avoir auparavant fort desservi. Hubert reconnut lui-même plus tard que «Pauger méritait mieux la confiance de La Tour que sa disgrâce».

Pauger, ancien capitaine du régiment de Navarre[2], était

[1] Le projet de La Tour indique la maison de M. de Bienville, celle de MM. les Directeurs, etc. Il est daté du 23 avril 1722.

[2] Il était arrivé dans la Colonie le 11 octobre 1720. Ses états de service se réduisent à : «Nommé ingénieur le 1er avril 1707, chevalier de Saint-Louis en 1720.»



évidemment un homme très énergique que la stricte légalité n'embarrassait pas toujours[1], mais sa probité ne saurait être mise en doute; néanmoins la Compagnie des Indes qui venait de constater mélancoliquement «qu'on ne peut, quant à présent, considérer la Louisiane comme un objet de bénéfice dans son commerce»[2], s'empressa de profiter de la dénonciation de Rigby, un de ses Directeurs, pour protester le 14 août 1721 contre les dépenses engagées par Pauger : «La Compagnie, écrit-elle, est très mécontente du compte que le sieur Pauger lui a rendu de la levée d'ouvriers qu'il a faite, afin que vous ne le chargiez d'aucune dépense et que vous soyez réservé sur les avances qu'il pourra vous demander. Il est importun et ne ménage aucunement les intérêts de la Compagnie; ainsi renfermez-le dans ses simples fonctions.»

L'*Importun* se trouvait donc déjà fort mal vu dans les bureaux de la Compagnie, tout dévoués aux adversaires de la Nouvelle-Orléans, quand arrivèrent contre lui de nouvelles plaintes; Freboul[3] l'accusait de favoritisme et De Lorme d'avoir quitté son poste sans autorisation du Conseil. Les Directeurs de la Compagnie acceptèrent ces dénonciations les yeux fermés et délibérèrent même s'il ne convenait pas de faire arrêter Pauger! Le 29 octobre, ils écrivent : «L'autorité que nous sommes informés que le sieur Pauger a voulu prendre à la Nouvelle-Orléans et la mauvaise humeur qu'il a fait paraître lorsqu'on s'y est opposé avec justice, exigent que nous ayons à son sujet une explication avec vous. Nous ne doutons point que vous sachiez qu'il ne peut être disposé de rien qui appar-

[1] Le 8 mai 1720, le Conseil de la Marine avait dû prendre un arrêté «pour lui ordonner de remettre en liberté quatre matelots classés» qu'il avait débauchés sur un navire de la Compagnie des Indes pour les enrôler comme ouvriers en Louisiane.

[2] Ministère des Colonies, C² 15, f° 12.

[3] Pauger accusait Freboul et son commis Duval de malversations.



tienne à la Compagnie sans un ordre du Directeur auquel elle a donné pouvoir; ainsi le sieur Pauger était très mal fondé de vouloir, de son chef, distribuer des terres à la Nouvelle-Orléans et y ordonner des dépenses... Nous sommes surpris que cet ingénieur ait pris sur lui d'abandonner les travaux de la Nouvelle-Orléans sous le seul prétexte qu'il n'était pas obéi. Cette conduite fait mal juger de son esprit et donne lieu de croire que la subordination est extrêmement relâchée dans la Colonie, parce que cet officier devait être arrêté au Biloxi pour avoir quitté son poste sans ordre et sans autorité... Nous voulons bien, pour cette fois, ne point agir contre le sieur Pauger[1]. »

L'ingénieur répondit simplement en envoyant à Paris la lettre par laquelle La Tour l'avait convoqué à Biloxi, avec une copie de la délibération du Conseil de la Colonie ratifiant les concessions proposées.

Les habitants de la Nouvelle-Orléans, malheureusement, ne comprenaient pas non plus que leur intérêt, devant tant d'ennemis acharnés et puissants, consistait à s'unir avec leur ardent défenseur, et se mirent à leur tour à critiquer son plan; Dubuisson, pour sa part, refusa net de s'y conformer : « Cet habitant, reconnut La Tour l'année suivante, voulait bâtir comme bon lui semblait, sans régularité et sans plan, sur les quais de la ville... Il voulait élever un vrai colifichet dans l'axe de l'avenue de l'habitation de M. de Bienville. »

Ensuite Mme Bonnaud, femme du secrétaire de Diron et belle-sœur de Dubuisson, furieuse de voir une rue écorner son terrain, aurait « sauté » sur Pauger, si Pailloux ne l'en avait empêchée. « Elle m'aurait même, raconte l'ingénieur, porté la main à la figure si je ne l'eusse pas parée. Le Démon est souvent dans la

[1] Ministère des Colonies, C^{2}, 16, fol. 25.



malice des femmes! Elle me traita ensuite de coquin.» Pauger, peu galamment, la qualifia de gueuse; bref, sans une nouvelle intervention de Pailloux, l'ingénieur se serait battu en duel avec Bonnaud.

Un an plus tard, quand ses plans eurent été définitivement approuvés, Pauger se montra intraitable pour les récalcitrants : «Le nommé Traverse, habitant de la Nouvelle-Orléans, écrit D'Artaguette dans son *Journal,* à la date du 6 septembre 1722, a été mis aujourd'hui hors de prison. Voici la cause pour laquelle il y avait été : cet homme avait bâti une maison à la Nouvelle-Orléans qui n'était pas dans l'enlignement des rues (l'ayant bâtie avant que l'on se fût proposé de plan); M. Pauger la fit abattre. Cet homme, n'étant pas fort aisé, présenta une requête au Conseil pour le prier de le dédommager et lui donner les moyens d'en bâtir une autre. M. Pauger l'envoya chercher et, après l'avoir régalé d'une volée de coups de bâton, le fit mettre en prison, les fers aux pieds, d'où cet homme est sorti aujourd'hui presque aveugle.» Ajoutons que Diron d'Artaguette détestait cordialement l'ingénieur.

Le 15 avril 1721, le Conseil de Régence décida d'établir à la Nouvelle-Orléans un couvent de Capucins de la province de Champagne ; le 16 mai de l'année suivante, une nouvelle ordonnance vint compléter la première et prescrivit à la Compagnie «de construire à la Nouvelle-Orléans une église paroissiale de grandeur convenable et une maison y joignant pour quatorze religieux, avec un terrain suffisant pour faire un jardin et une basse-cour». Les Pères Bruno de Langres, Eusèbe de Vaudes, Christophe et Philibert, tous deux de Chaumont, furent désignés pour aller rejoindre les trois Capucins déjà installés en Louisiane.

La Compagnie devait fournir tous les ans à chaque religieux



une barrique de vin de Bordeaux, deux quarts de farine[1], un demi-quart de lard, autant de bœuf, une demi-ancre d'eau-de-vie, vingt-cinq livres de grosses fèves, même quantité de pois et de fayots, huit livres de fromage de Hollande ou de Gruyère, douze livres d'huile d'olive, vingt-quatre livres de chandelle, une demi-livre de poivre, vingt-cinq livres de sel, vingt pots de vinaigre et les ustensiles de ménage nécessaires. Une décision du 19 octobre 1722 prescrivit au Supérieur de résider toujours à la Nouvelle-Orléans et d'envoyer un aumônier pour desservir le poste de La Balise.

En 1721, divers particuliers construisirent quelques baraques dans la future capitale, mais les édifices publics se réduisaient toujours au magasin de la Compagnie, qu'on avait cependant un peu rallongé. Le 9 novembre 1721, sur les cent huit ouvriers libres entretenus dans la colonie par la Compagnie des Indes, il ne s'en trouvait d'ailleurs que *quatre* à la disposition de Pauger : un serrurier, deux menuisiers et un manœuvre.

Le Gac, devenu second conseiller, écrit au mois de mars : «Il y a à la Nouvelle-Orléans, autour de cent hommes de troupe (?), le major de la Colonie nommé Monsieur Pailloux, avec les officiers subalternes, un commis principal, un garde-magasin et autres employés tant pour la distribution des vivres que pour les marchandises. On y comptait trente-cinq à quarante maisons, tant à la Compagnie qu'aux habitants. Ils étaient en tout deux cents à deux cent cinquante personnes.» La population civile et libre ne devait guère dépasser une soixantaine d'habitants. «Tous les concessionnaires, constatent Bienville et De Lorme le 25 avril 1721, sont en mouvement pour

[1] Le quart de farine pesait près de 100 kilos; l'ancre contenait environ 37 litres.



se procurer des vivres, ou plutôt ils ont tous demandé un petit terrain de six arpents de face pour chaque concession aux environs de la Nouvelle-Orléans. Ils y ont fait passer une partie de leur monde et de leurs effets pour l'ensemencer et profiter de la récolte prochaine.» L'impulsion était enfin donnée, et le nombre des habitants ne tarda pas à augmenter; un recensement daté du 24 novembre 1721 indique les chiffres suivants :

	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	DOMESTIQUES BLANCS	NÈGRES	ESCLAVES SAUVAGES
Habitants...........	59	34	27	28	171	21
Gens au service de la Compagnie.......	44	18	11	"	"	"
Gens de force.......	42	13	"	1	1	"
	145	65	38	29	172	21
	277					

Soit un total de 470 habitants dont 277 Européens. Sur la liste des domiciliés figurent Bienville, gouverneur; Pailloux, commandant; Bannez, major; de Gannerin, capitaine; Pauger, Descoublanc, de La Tour, Bassée, Coustillar, officiers[1]; Rossard, notaire; Le Blanc et Sarazin, gardes-magasin; Bonnaud, secrétaire de Diron; Bérard, chirurgien-major; Bonneau, capitaine du *Neptune*. On relève encore le commandant des nègres, un «appareilleur de maison», un tourneur, un tonnelier, un charpentier, deux menuisiers, deux armuriers, un taillandier, un forgeron, un bourrelier, un «faiseur de tabac», un charre-

[1] Au mois d'août 1721, la garnison comptait quarante-neuf soldats.



tier, seize patrons de bateaux, un contremaître, des matelots, etc. Trente-six bêtes à cornes, neuf chevaux et zéro porc complètent le recensement.

En ajoutant à la population de la Nouvelle-Orléans celle de ses environs (Bayou Saint-Jean, ancien et nouveau Colapissas, Gentilly, les Cannes-Brûlées, le Petit-Désert, le Détour-aux-Anglais et les Chaouachas), on trouve 684 Européens (293 habitants, 140 femmes, 96 enfants, 155 domestiques), 533 nègres ou négresses, 51 sauvages ou sauvagesses esclaves, 230 bêtes à cornes et 34 chevaux.

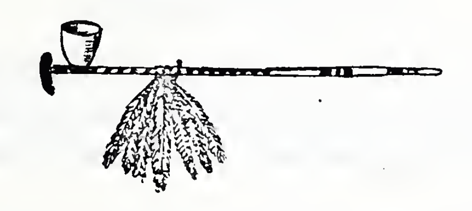
Somme toute, l'année 1721 fut bonne pour la Nouvelle-Orléans : de poste militaire, de comptoir de vente et de simple lieu de campement pour les voyageurs, elle était devenue, au mois de novembre, une petite bourgade, et le nombre de ses adversaires irréductibles commençait à diminuer. «Le magasin, dit l'*État de la Louisiane au mois de juin 1721,* qui sert d'entrepôt à la Nouvelle-Orléans au ruisseau de Saint-Jean, est indispensable. On ne peut s'en priver qu'après avoir fait nettoyer le ruisseau de Manchac... Cette opération est *malheureusement* très difficile.» Le pauvre comptoir, regardé pendant si longtemps comme absolument inutile, devenait un mal nécessaire!

Le 5 septembre 1721, trois mois avant de choisir définitivement comme capitale le comptoir de la Nouvelle-Orléans, la Compagnie des Indes commença par délimiter son «quartier»[1] : «Le premier quartier sera celui de la Nouvelle-Orléans où le Commandant général fera sa résidence ordinaire; ce qui ne l'empêchera pas de se porter où il le jugera nécessaire. Ce quartier comprendra tout ce qui est des deux côtés du fleuve

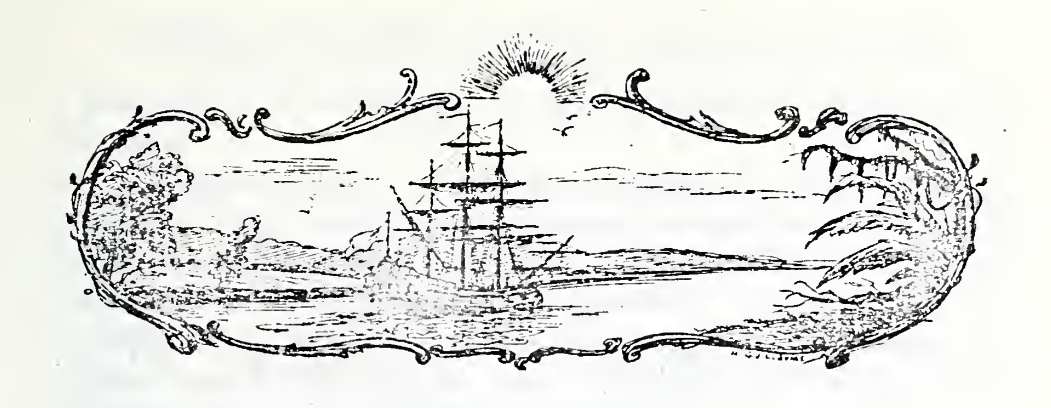
[1] Les autres *quartiers* étaient ceux de Biloxi, de La Mobile, des Alibamons, des Natchez, des Yazous, de la rivière Rouge, des Arkansas et des Illinois.



Saint-Louis jusqu'au bord du lac Pontchartrain et du lac Maurepas du côté de l'Est, et en remontant jusques et y compris les Tonicas, et, du côté de l'Ouest, jusqu'à la rivière Rouge. Le commis privé de la Compagnie sera établi par le Conseil supérieur juge du quartier de la Nouvelle-Orléans.»
Bienville avait à s'occuper tout particulièrement des quartiers de la Nouvell-Orléans, des Natchez, des Yazous et de la rivière Rouge.

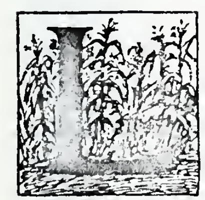






CHAPITRE VI.

LA NOUVELLE-ORLÉANS DEVIENT CAPITALE DE LA LOUISIANE. — ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX. — LE CYCLONE DU 12 SEPTEMBRE 1722. — LA CHRONIQUE DE D'ARTAGUETTE.



Le début de 1722, année mémorable dans l'histoire de la Nouvelle-Orléans, fut marqué par l'arrivée du Père Charlevoix qui descendait le Mississipi après avoir parcouru le Canada et visité les postes de la Haute-Louisiane.

«10 janvier 1722[1]. — Me voici donc, dit-il, dans cette fameuse ville qu'on nomme la Nouvelle-Orléans... Les huit cents belles maisons et les cinq paroisses que lui donnait le *Mercure*[2], il y a deux ans, se réduisent encore aujourd'hui à une centaine de baraques placées sans beaucoup d'ordre, à un grand magasin bâti de bois, à deux ou trois maisons qui ne pareraient pas un village en France et à la moitié d'un méchant magasin qu'on avait bien voulu prêter au Seigneur, et dont il avait à peine pris

[1] *Journal d'un voyage fait par l'ordre du Roi dans l'Amérique* (31e lettre).

[2] Nous n'avons pu retrouver cet article; Charlevoix doit confondre avec l'opuscule du chevalier de Bonrepos ou quelque autre opuscule analogue.



possession, qu'on voulait l'en faire sortir pour le loger sous la tente.»

Charlevoix ajoute : «Ce lieu sauvage et désert, que les cannes et les arbres couvrent encore presque tout entier, sera un jour, et peut-être ce jour ne sera pas éloigné, une ville opulente et la métropole d'une grande et riche colonie.» La prophétie était belle; toutefois ce passage, incontestablement ajouté après coup, semble avoir été inspiré par la lecture de la *Relation du Voyage des religieuses Ursulines*[1].

La lettre suivante (32e) paraît moins retouchée : «Je n'ai point trouvé cette ville aussi bien placée qu'on me l'avait dit... L'idée la plus juste que vous puissiez vous faire de la Nouvelle-Orléans est de vous figurer deux cents personnes qu'on a envoyées pour bâtir une ville, et qui sont campées au bord d'un grand fleuve où elles n'ont songé qu'à se mettre à couvert des injures de l'air et attendent qu'on leur ait dressé un plan et qu'elles aient bâti des maisons. M. Pauger vient de me montrer un plan *de sa façon;* il est fort beau et fort régulier, mais il ne sera pas aussi aisé de l'exécuter qu'il l'a été de le tracer sur le papier.» Suivent quelques critiques peu justifiées sur la position de la Nouvelle-Orléans, concordant assez mal avec la prophétie précitée.

Le Père Charlevoix comptait retourner au Canada par la voie du Mississipi, mais il dut renoncer à son projet devant l'hostilité des tribus sauvages, «étant donné qu'en remontant, il faut longer les bords». Après un court voyage à Biloxi, Charlevoix revint s'embarquer à la Nouvelle-Orléans sur un navire qui fit naufrage sur les côtes de la Floride.

Le 4 janvier, le Conseil de la Colonie décida d'envoyer à la Nouvelle-Orléans la flûte l'*Adour,* chargée de nombreuses mar-

[1] Voir p. 122.



chandises; les Directeurs reconnaissaient enfin «que ce poste devait toujours être bien muni, par rapport aux concessions et aux postes d'en haut». Malheureusement, la cargaison se volatilisa dès son arrivée d'une façon tout à fait mystérieuse; plus tard, l'ordonnateur La Chaise rendit responsable De Lorme de la disparition des marchandises, et le fit révoquer. Au mois d'avril, Marlot était commis principal, Drillan, sous-garde-magasin, Le Blanc, garde-magasin des vivres, et Brossard, employé.

Bienville continuait toujours inlassablement à prôner l'utilité de la Nouvelle-Orléans; il écrit de ce poste au mois de mars «que tous les vaisseaux de troisième rang peuvent entrer facilement dans le fleuve», et se plaint amèrement que «La Tour *ne veut s'occuper que des travaux des anciens postes*». Le «Père de la Louisiane» — et de la Nouvelle-Orléans — ne se doutait pas, en rédigeant ce courrier, que ses efforts opiniâtres venaient enfin d'être couronnés de succès.

Obligé, comme nous l'avons dit, de renoncer à tout espoir de conserver Pensacola, le Conseil de la Compagnie des Indes s'était en effet décidé à signer, le 23 décembre 1721, l'ordre d'édifier un fort et un magasin à la Balise, et de transporter la Direction générale à la Nouvelle-Orléans[1]. Les instructions détaillées envoyées en même temps par les Directeurs pour la construction d'un grand entrepôt à l'entrée du fleuve indiquent qu'ils adoptèrent les conclusions du rapport que Serigny avait rédigé, le 19 octobre précédent, à son retour d'une mission en Louisiane dont l'avait chargé la Compagnie.

Le frère de Bienville déclarait de La Rochelle que le port de la Louisiane devait se trouver sur le Mississipi. Seulement, comme il n'avait jamais pu trouver plus de onze pieds d'eau

[1] Extrait d'un répertoire. *Colonies*, C[13]a, 11, fol. 366.



dans la passe et que le dragage du chenal lui paraissait impossible «par suite de la quantité de troncs d'arbres devenus très durs qui s'y trouvaient», il proposait de construire un grand entrepôt à la Balise. «La Compagnie, disait-il, pourrait avoir deux ou trois bateaux qui ne tirassent que dix pieds d'eau, lesquels resteraient toujours dans le fleuve et prendraient leurs charges, soit dans les vaisseaux arrivés, ou dans le magasin d'entrepôt, pour les transporter à la Nouvelle-Orléans.»

On voit donc que si la Nouvelle-Orléans devenait la capitale de la Louisiane, elle n'était pas encore reconnue en France susceptible de devenir le port de la Colonie!

La décision de la Compagnie, apportée par l'*Aventurier,* parvint à Biloxi le 26 mai 1722. Comme l'ordre de transférer le siège du Gouvernement était formel, Bienville ne rencontra plus de résistance, et la Nouvelle-Orléans compta du jour au lendemain autant de chaleureux partisans qu'elle avait connu jusque-là d'ennemis acharnés. Le Blond de La Tour qui, tout en évitant de prendre trop ouvertement part à la querelle qui divisait la Colonie[1], cherchait par tous les moyens à faire échouer le projet de Bienville et de Pauger, s'empressa de changer d'avis *rétrospectivement.*

Ses dépêches jusqu'au mois d'avril ne parlant que du grand hôpital de Biloxi et surtout du port et du fort à construire à l'île aux Vaisseaux, il paraît absolument certain que sa volumineuse correspondance datée du 28 avril, et même celle du 23, furent écrites après l'arrivée de l'*Aventurier.* Seulement, le prudent ingénieur prit l'utile précaution d'antidater ses lettres d'un mois, pour se couvrir en cas de besoin.

«Je vois, dit-il, avec plaisir le changement que Son Altesse

[1] «M. de La Tour, écrit pourtant Duvergier le 21 août 1721, est à la tête des concessionnaires mécontents.»



Royale a fait de transférer la direction du Conseil à la Nouvelle-Orléans.» Et il s'empresse d'ajouter que, sans l'opposition irréductible de Le Gac (rappelé en mars 1721!), il aurait, dès son arrivée, fait entrer tous les vaisseaux dans le fleuve : «On aurait considérablement épargné à la Compagnie; le monde ne serait pas péri de misère, et l'on aurait à présent du terrain défriché.»

Hubert, l'ennemi acharné de la Nouvelle-Orléans, reçut l'ordre de rentrer en France. Dès son arrivée à Paris, avec un aplomb merveilleux, il présenta au mois d'avril 1723 un *Mémoire sur la Louisiane* dans lequel il juge le transfert de la capitale «une mesure excellente... On a très mal fait de débarquer les marchandises à Biloxi où elles se sont consommées inutilement... Ces différents changements ont empêché les colons de prendre racine à aucun endroit... Ces changements pernicieux au bien et à l'avancement de la Colonie ont trop longtemps tenu les habitants dans l'inaction si fatale à cette Colonie... Voilà ce que produisent les gens *faux et appuyés :* ils prévalent sur les vrais amis de la probité. Le sieur Pauger mériterait mieux la confiance de M. de la Tour que sa disgrâce...»

La Tour, très habilement, ménagea une transition à sa correspondance antidatée; le 23 avril, il écrit : «A l'égard de l'emplacement de la Nouvelle-Orléans, quoiqu'il se trouve bas, il me paraît qu'on ne saurait mettre cette ville ailleurs par rapport à la proximité des lacs qui est une grande commodité pour ceux qui voyagent dans des bateaux ou pirogues qui arrivent par une petite lieue, et que, si on l'avait placée autre part, on serait forcé de venir par mer. Le commerce ne serait pas si grand parce qu'il faudrait des chaloupes qu'ils n'ont pas, et les voyages seraient plus longs et leur coûteraient beaucoup plus. De même pour ceux du haut fleuve qui viennent ici... Il suffirait, pour garantir la ville des débordements du fleuve, d'élever son terrain au-dessus des grandes eaux en faisant une bonne digue de terre



sur le devant de la ville, du côté du fleuve; elle est déjà commencée, mais elle n'est pas assez élevée, ni assez large... Les navires qui entreraient dans le fleuve pourraient prendre en passant du sable et l'apporter ici, car les terres de la Nouvelle-Orléans sont si grasses, que, dès qu'il pleut, on y enfonce jusqu'aux genoux.» La Tour, adoptant complètement les projets de Pauger, ajoutait que deux jetées, faciles à établir et construites à l'embouchure du fleuve, le rétréciraient suffisamment pour forcer le courant à débarrasser la passe de tous les obstacles qui l'encombraient.

Une fois sa correspondance terminée, La Tour sortit de ses cartons les plans de la Nouvelle-Orléans, et chargea Pauger de rassembler immédiatement le plus d'ouvriers possible. Ensuite il réquisitionna l'*Aventurier,* monta à bord avec son ingénieur, puis ordonna, le 10 juin, de mettre à la voile pour la nouvelle capitale sans s'inquiéter des protestations du capitaine qui déclarait que son navire ne parviendrait jamais à entrer dans le Missisipi. Ses instructions, datées du 7 janvier, disaient pourtant : «Après avoir porté les paquets dont il est chargé au Biloxi, il avertira qu'il a l'ordre d'aller décharger son navire à la Nouvelle-Orléans et de recevoir à bord ceux qui voudront passer[1].»

L'entrée sensationnelle sur laquelle comptait La Tour échoua, hélas! piteusement par suite de l'incapacité et de la mauvaise volonté du commandant Fouquet, auxquelles vint s'ajouter une fâcheuse succession de vents contraires, de calmes plats ou de tempêtes, suivie d'un échouement à la Balise. Béranger se trouvait pourtant à bord et connaissait bien les passes, puisqu'il avait déjà piloté plusieurs navires dans le Mississipi; seulement Béranger[2] était l'auteur d'un projet consistant à créer le port principal de la Colonie à l'ouest des îles de la Chandeleur «où

[1] *Colonies,* B, 43, fol. 97. — [2] Ce fut lui qui explora le littoral du Texas en 1720 et en 1721.



quarante gros navires, d'après Duvergier, pouvaient s'abriter en tout temps», et de plus avait donné, l'année précédente, sur les instances de Le Gac, au capitaine du *Dromadaire* un certificat déclarant, paraît-il, «qu'il serait plus facile à un éléphant de passer par le trou d'une aiguille qu'au *Dromadaire* de remonter le Mississipi». Pour être impartial, ajoutons que Béranger renia cet étrange pronostic[1] qui n'empêcha pas, plus tard, le *Dromadaire,* malgré son tirant d'eau de onze pieds et neuf pouces, «de franchir à pleines voiles et à mer basse, la passe du Mississipi».

L'*Aventurier* fut moins heureux; il dut être déchargé en partie à la Balise, et finalement mit près d'un mois pour atteindre la Nouvelle-Orléans. Un an plus tôt, une telle suite de malchances exploitées habilement par les Mobiliens aurait certainement encore retardé de plusieurs années le choix de l'emplacement de la Nouvelle-Orléans. Les ingénieurs finirent par atteindre la capitale le 7 juillet; ils profitèrent des loisirs de leur échouement pour exécuter un sondage précis de la passe et trouvèrent une profondeur de quatorze pieds, et un seuil vaseux, inoffensif pour les quilles des navires.

A mesure que l'avenir de la Nouvelle-Orléans se dessinait favorablement, les bouches du Mississipi s'approfondissaient graduellement et, en quatre ans, passaient de dix à quatorze pieds[2]. Fait encore plus singulier, le fond de «roches» se transformait en vase, et de très habiles observateurs finirent même par s'apercevoir que la marée se faisant encore sentir à la Balise, on pourrait en profiter! Plus tard, Duvergier écrivit bien : «On a toujours caché à la Compagnie qu'il y avait toujours au

[1] «Comme, dit-il, les pauvres sont toujours les victimes des grands et qu'il leur faut des manteaux pour se décharger des fautes qu'ils ont commises, l'on m'a chargé en disant que j'avais donné ce certificat.»

[2] Pourtant, en 1721, lors de ses premiers sondages, Pauger n'avait trouvé qu'une profondeur d'eau de dix pieds et demi; mais, à sa seconde visite, il s'empressa de rectifier cette erreur involontaire.



moins treize pieds d'eau», mais ne vaut-il pas mieux penser que le bienveillant Meschacébé creusa lui-même son lit, et le tapissa de limon, pour faciliter l'établissement de nos compatriotes sur ses bords?

«En remontant le fleuve, écrit La Tour, j'ai examiné *les endroits les plus propices* pour placer la Nouvelle-Orléans, mais je n'en ai pas trouvé de meilleur que l'endroit où elle est, car le terrain est plus élevé, à cause d'une petite rivière qui tombe dans le lac Pontchartrain.»

Le sort de la Nouvelle-Orléans se trouvait ainsi définitivement assuré; mais on voit que, jusqu'à son arrivée, La Tour, *malgré son plan,* ne semblait pas très bien fixé. Par suite de la difficulté pour les navires de doubler le Détour-aux-Anglais, cet endroit comptait un certain nombre de partisans. Dès qu'on connut bien les passes, l'entrée du Mississipi ne présenta plus de difficultés; seulement, quand le courant était rapide et les vents contraires, les navires mettaient parfois un mois pour remonter le fleuve, et il fallait sans cesse exécuter des manœuvres fort pénibles.

L'amour de la réglementation, si funeste à toutes nos colonies, avait poussé les Directeurs de la Compagnie des Indes à déterminer dans leurs bureaux de Paris le nombre d'ouvriers de chaque métier susceptibles d'être employés à la Nouvelle-Orléans! Le 19 mai, elle accorda généreusement aux ingénieurs six charpentiers, douze menuisiers, sept serruriers, trois taillandiers, deux maréchaux, deux cloutiers, cinq briquetiers, neuf maçons, un tonnelier, un charron, un scieur de long, un armurier, deux brasseurs, deux jardiniers, un boulanger, deux laboureurs et huit manœuvres.

Il faut reconnaître que La Tour ne s'embarrassa point de ces prescriptions minutieuses et chercha, dès son arrivée, à rattra-



per le temps perdu. Pauger avait amené de Biloxi trente-huit ouvriers, il en embaucha sur place soixante-trois autres. Malheureusement, au mois d'août, le nombre des travailleurs se trouvait réduit à soixante-dix et, au commencement de septembre, il en restait tout juste cinquante-deux. Les ouvriers trouvaient non seulement le travail trop pénible, mais encore se plaignaient de la cherté des vivres. Pour remédier à cet inconvénient, La Tour appliqua rigoureusement un arrêté du Conseil du 17 juillet précédent qui interdisait, sous peine de deux cents livres d'amende, de vendre à la Nouvelle-Orléans la livre de «bœuf français» plus de vingt sols; le bœuf sauvage était estimé dix sols, le quartier de chevreuil deux livres, le chapon quarante sols, le petit poulet vingt et la douzaine d'œufs cinquante sols. La Tour ramena également de vingt-cinq à cinq sols le prix de la livre de fèves, «vu qu'elle ne coûtait au marchand que dix-huit deniers». Ces louables efforts n'obtinrent, hélas! qu'un très médiocre succès et, le 9 septembre, La Tour se lamente de la pénurie d'ouvriers. «A ce train, écrit-il, il faudra dix-huit mois pour achever les constructions.»

Ce retard dans les travaux fut d'ailleurs fort heureux, puisqu'un véritable cyclone[1] s'abattit sur la ville dans la soirée du 11 septembre. Le vent fit rage pendant quinze heures et démolit les baraquements qui servaient d'église et de presbytère; à l'hôpital, quelques malades furent même blessés.

> La grêle se mettant d'une telle manière
> Qu'elle fit craindre à tous en ce triste moment
> Que l'on allait avoir le dernier jugement!
> Et même les oiseaux tombaient sur le rivage[2].

[1] Diron le compare à l'ouragan qui dévasta l'île Massacre en 1715.

[2] Poème manuscrit de Dumont de Montigny, *L'Établissement de la Province de la Louisiane*. Voir le *Journal des Américanistes*, 1914, p. 47.



Le bayou Saint-Jean monta de trois pieds, le Mississipi de près de huit, et on eut juste le temps de sauver les poudres en les transportant dans le colombier «que M. le Commandant avait fait construire pour se donner quelques douceurs».

La Tour ne se désespéra pas autrement de ce «désastre», qui semble avoir été tant soit peu exagéré : «Tous ces bâtiments, dit-il, étaient anciens et provisionnellement faits, pas un seul dans les alignements de la nouvelle ville, et il fallait les démolir. Aussi il n'y aurait pas eu grand mal, si nous avions eu des bâtiments de faits pour mettre à couvert tout le monde.» Ne croirait-on pas entendre parler un ingénieur américain de Chicago ou de San Francisco après l'incendie ou le tremblement de terre qui ravagèrent ces deux villes ?

Les dégâts causés par l'ouragan — trente-quatre baraques démolies, selon D'Artaguette — furent d'ailleurs assez vite réparés, et comme le salaire de la plupart des ouvriers dépassait rarement huit sols et six deniers par jour, il n'en coûta à la Compagnie que la bagatelle de 482 livres, plus 266 livres 10 sols de fournitures.

Tout d'abord, La Tour commença par employer soixante hommes à réparer le bâtiment qu'il se destinait «avant même, s'indigna Pauger, que Dieu soit à couvert et les malades logés». Il s'ensuivit une altercation entre les deux ingénieurs, que Bienville termina à sa façon, en réclamant pour son usage la maison convoitée. «Le magasin, écrit Diron le 20 octobre, que M. de La Tour faisait rétablir pour se faire une maison ne lui servira point pour cet usage, M. de Bienville s'y étant opposé avec hauteur. Il est entièrement brouillé avec M. de La Tour pour ce fait et quelques autres jalousies. Le bois a été destiné pour bâtir la Direction.»

Si les ingénieurs se consolèrent facilement de la destruction des baraques, l'ouragan eut néanmoins quelques conséquences



désastreuses. Toute la flottille de la capitale se trouva mise hors de service : le *Santo-Christ* et le *Neptune,* navires portant chacun douze canons, allèrent s'échouer; le traversier l'*Abeille,* arrivé au mois d'août 1721, et le *Cher* furent engloutis dans le Mississipi. Plus heureux, l'*Aventurier,* qui avait levé l'ancre quelques heures avant le commencement du cyclone, n'eut besoin que de légères réparations pour pouvoir continuer son voyage. Ce navire ramenait en France Hubert, dont le rappel se trouva coïncider avec l'essor définitif du poste qu'il avait tellement calomnié.

De nombreux bateaux plats, notamment le *Postillon,* appartenant au sieur Dumanoir, et quantité de pirogues chargées de grains, voire même de poules, coulèrent avec leurs marchandises; ensuite, un mois de pluies torrentielles détruisit les dernières récoltes et acheva d'affamer la cité naissante. On vit, l'année suivante, payer un œuf seize sols, une poignée de fèves ou de pois un écu, un morceau de bœuf boucané vingt-cinq livres.

A peine les ravages du cyclone se trouvèrent-ils réparés, que, sans perdre de temps, le Conseil enjoignit le 19 octobre à tous les habitants «d'avoir à palissader leurs terrains avant deux mois, sinon qu'ils seraient déchus de leurs propriétés». De Lorme vint s'installer à la Nouvelle-Orléans dans les premiers jours du mois de novembre.

Du 1er juillet au 31 décembre 1722, les ingénieurs dépensèrent la somme de 20,152 livres 10 sols et 2 deniers. Si les dépenses en Louisiane paraissent souvent injustifiées, on remarquera par contre combien la comptabilité officielle était minutieuse! 1,143 livres furent employées pour la maison du directeur, 544 à l'hôpital, 933 pour les quatre corps de caserne couverts en écorce, etc.[1].

[1] *Colonies,* C13 a, 7, fol. 178.



Terminons le chapitre des travaux exécutés en 1722 à la Nouvelle-Orléans par le récit de sa fondation, tiré de la très intéressante *Relation de Voyage en Louisiane*[1] du sous-ingénieur Franquet de Chaville :

«L'ordre, dit-il, enfin venu d'abandonner tout ce que nous avions fait, il fut question de se rendre au lieu et place convenable à bâtir cette ville nommée la Nouvelle-Orléans. Il fallut commencer par lui donner de l'air en défrichant et en faisant des abatis de bois qui étaient épais comme les cheveux. Nous n'y perdîmes point de temps, nous étant exposés à l'ardeur du soleil et aux attaques des insectes, depuis la pointe du jour jusqu'au soir. On éclaircit, en moins de trois mois, un grand quart de lieue de forêt en carré. En suite de quoi, pour donner une forme à cette ville, on engagea les habitants à construire les maisons sur les emplacements que nous leur marquions. Un chacun s'empressait à l'envi d'avoir plus tôt fait la sienne; de manière qu'en très peu de temps tout le monde se trouva logé, et les marchandises de la Compagnie furent à couvert dans deux beaux magasins dont la charpente de l'un fut apportée de Biloxy.

«La distribution du plan en est assez belle. Les rues y sont parfaitement bien alignées et de largeur commode. Dans le milieu de la ville qui fait face à la place se trouvent tous les besoins publics, dans le fond est l'église, d'un côté la maison des directeurs, de l'autre les magasins. L'architecture de tous les bâtiments est sur le même modèle, très simple. Ils n'ont qu'un rez-de-chaussée élevé d'un pied de terre, portant sur des blocs bien assemblés et couverts d'écorces ou de bardeaux (planches)[2].

[1] *Journal de la Société des Américanistes* (1re série), t. IV, p. 132.

[2] Les maisons de la Nouvelle-Orléans, du moins celles qui méritaient ce nom, furent bientôt construites en *colombage*, c'est-à-dire au moyen de pièces de charpente dont les interstices étaient garnis de briques ou de mortier.



Chaque quartier ou île est divisé en cinq parties pour que chaque particulier puisse se loger commodément et avoir une cour et un jardin. Cette ville a été fondée par la Compagnie des Indes en 1722. . . »

A peine sortie de terre, la nouvelle capitale posséda son gazetier : à partir du 1er septembre 1722, Diron d'Artaguette tint un *Journal*[1] où, pendant tout son séjour à la Nouvelle-Orléans, il mentionna jour par jour les moindres faits divers.

Le soir du 14 septembre, Bienville, apprenant que plusieurs soldats complotaient de fuir en canots et d'aller s'emparer à la Balise du traversier du pilote Kerlasiou, «fit battre patrouille tout la nuit».

Le 19, on donna la question à deux voleurs qui furent pendus cinq jours plus tard. Cette double exécution eut des suites tout à fait inattendues.

19 octobre. — «Les nommés Marlot et Le Boutteux, celui-là garde-magasin de la Compagnie et celui-ci ci-devant garde-magasin de la concession de M. Law, sont, à ce que l'on dit, tourmentés toutes les nuits par des esprits qui leur apparaissent, les maltraitent et font du bruit chez eux. Le vulgaire croit que ce sont les esprits de ces deux hommes qui ont été pendus le mois dernier, parce que Marlot faisait fonction de procureur du Roi et Le Boutteux les accusait. Il est plus croyable que c'est quelqu'un de leurs ennemis, car ces Messieurs les Commis s'en font plus qu'ils ne devraient.»

Le 18 octobre, la jeune métropole fut, pour la première fois, traitée en capitale; la *Loire* et les *Deux-Frères* saluèrent la ville — si, ajoute prudemment Diron, elle peut être nommée de ce nom — d'une salve de seize coups de canon. La Nouvelle-

[1] *Colonies*, C13c, 2, fol. 190.



Orléans ne s'attendait sans doute pas à tant d'honneur, et ne put répondre que par un seul coup de poudre.

Le 29 octobre, du Tisné, sa femme et le Père Boulanger arrivèrent du Canada.

Le 16 novembre, M. de Pontual, écrivain des *Deux-Frères,* tua en duel d'un coup d'épée Laborde, écrivain du *Dromadaire.*

22 novembre. — «Nous avons appris, écrit Diron, que c'est une misère pour avoir quelque chose des magasins. Beaucoup d'honnêtes gens ne peuvent avoir rien, pas même de l'eau-de-vie ou du vin. Il n'y a que les amis qui en ont, quoiqu'on en trouve bien pour de simples particuliers, comme est par exemple Rossard, notaire, qui donnait ces jours-ci un repas où il fut bu une barrique de vin et du meilleur.»

A cette époque, l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans était déplorable : on comptait quatre-vingt-dix malades; Bienville, qui venait d'être fort souffrant, commençait à se rétablir.

Le 26, on donne la calle[1] à un ouvrier et à un matelot qui avaient insulté Drillan, commis à la distribution.

Le 5 décembre, l'*Alexandre* arriva à la Nouvelle-Orléans et, le 10, mourut Guilhet, un des directeurs de la Compagnie.

L'arrivée presque simultanée du *Dromadaire*, de la *Loire* et des *Deux-Frères,* loin de favoriser le développement de la capitale, faillit au contraire la dépeupler. Tant de gens prétendirent avoir des affaires urgentes à régler en France, que Bienville jugea prudent de décider «qu'il n'accorderait de passage à qui que ce soit».

La désertion sous toutes ses formes était alors, avec la disette, le plus grand fléau de la Colonie; l'aide de camp de Bienville donna l'exemple «en passant à l'Ouest après avoir friponné quelques billets». A force de dénigrer systématiquement la

[1] Châtiment qui consistait à laisser tomber plusieurs fois dans l'eau le coupable entravé et attaché à une corde.



Nouvelle-Orléans, on était parvenu à en faire un véritable épouvantail : plutôt que de s'y rendre, la Compagnie d'ouvriers suisses commandée par Brandt[1], embarquée à Biloxi au mois de juillet 1722 à destination de la capitale, chefs en tête, contraignit le capitaine de l'*Élisabeth* à faire voile pour La Havane. «Il n'en resta en Louisiane que deux officiers, un sergent et quelques femmes dont les autres avaient emporté les hardes.» «Les Suisses, écrivait Bienville, le 21 août 1721, se trouvant réduits à manger des fèves et de la viande salée, croient que la Compagnie est ruinée et qu'ils vont mourir de faim.»

A La Mobile, trois soldats et douze matelots, montés dans un canot, venaient de débarquer M. d'Harcourt, leur officier, et de passer à Pensacola; la garnison de la Nouvelle-Orléans[2], nourrie de pain sec, ne cherchait qu'à en faire autant. L'année suivante, un navire sur lequel s'était embarqué l'ingénieur Boispinel pour se rendre à La Mobile leva l'ancre pendant qu'il entendait la messe à la Balise, et partit avec ses bagages pour la Caroline.

Au mois de janvier 1724, la garnison de la Balise s'enfuit à son tour à La Havane; Pauger, sans l'excuser, constate qu'elle mourait de faim et qu'elle renvoya le navire avec toute sa cargaison après avoir dressé un état détaillé des vivres qu'elle avait dû consommer!

L'histoire du développement progressif de la Nouvelle-Orléans sortirait du cadre de cette étude. Disons simplement que le grand magasin fut terminé en 1723 et le pavillon des officiers au mois d'avril 1724. Ce bâtiment servit pendant plus d'un an d'église provisoire; pour l'orner, Pauger demanda l'envoi

[1] Brandt, de sergent-major promu second capitaine, remplaçait Merveilleux-Wonwunderlick.

[2] Il ne faut pas oublier que la plupart des soldats étaient des «gens de force» ou d'anciens déserteurs.

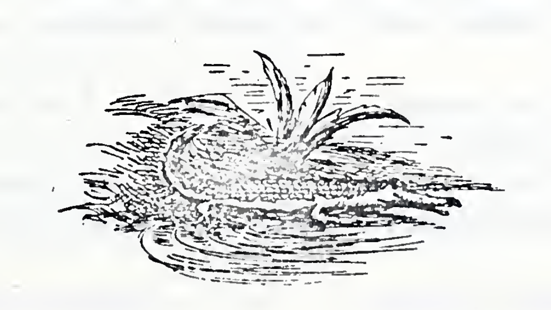


d'un tabernacle, d'un Christ de cinq pieds et demi de haut et de deux statues de marbre représentant la Vierge et Saint-Louis.

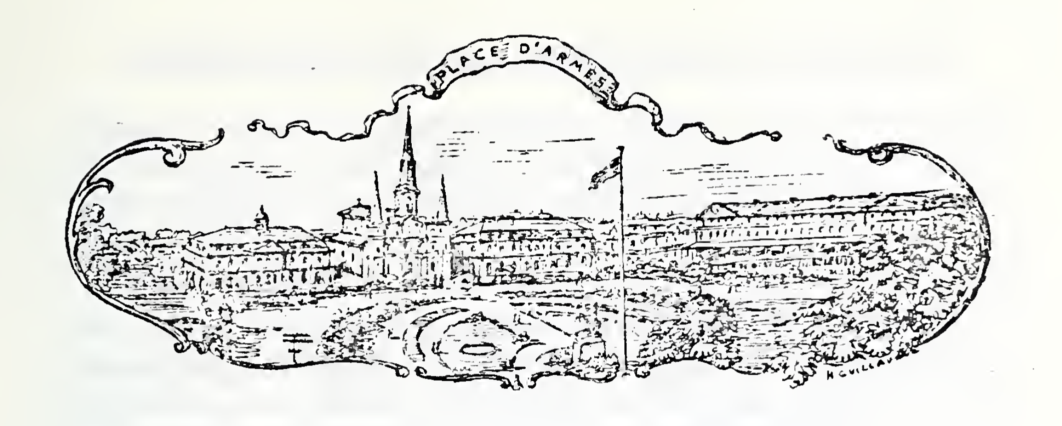
Voici le total des dépenses exécutées dans la capitale du 1er janvier 1723 au 1er mai 1724 :

Salaires des ouvriers.........	23,868 l.	12 s.	3 d.
Matériaux.................	2,667	15	2
Levée....................	391	8	6
	26,927	15	11

En 1724, les travaux de l'église et de la caserne furent commencés et le couvent des Capucins presque terminé. Enfin, l'année suivante, le Père Raphaël fonda le premier collège de la Nouvelle-Orléans dont le besoin se faisait d'autant plus sentir qu'alors, suivant l'expression de l'évêque de Québec, «les cœurs étaient à la Nouvelle-Orléans mal disposés». La direction du collège fut d'abord confiée à un ancien Capucin, le frère Saint-Julien, «sorti pour une légèreté de jeunesse», excellent homme d'ailleurs, fort savant en latin, mathématiques, musique et dessin, mais qui, par malheur, écrivait fort mal.

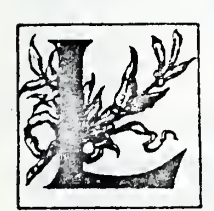






CHAPITRE VII.

LE *VIEUX CARRÉ* ET LES PREMIERS INGÉNIEURS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.



A Nouvelle-Orléans du XVIII[e] siècle, appelée encore aujourd'hui le *Vieux Carré,* bien qu'en réalité sa forme fût rectanguaire, s'étendait sur une longueur de six cent vingt toises le long du fleuve, et de trois cent soixante dans l'autre sens. Tous les carrés ou îlots mesuraient cinquante toises de côté et se trouvaient entourés d'un fossé d'assainissement dont le croquis de Dumont de Montigny, reproduit page 115, montre l'aménagement. Théoriquement, les carrés étaient divisés, les uns en cinq, les autres en douze lots, mais nombre d'habitants en réunirent plusieurs en un seul.

Les rues de la capitale n'étaient point encore baptisées le 1[er] janvier 1723, la carte dressée par La Tour à cette date[1] ne portant aucun nom. Le premier plan sur lequel ils apparaissent se trouve daté du 23 avril suivant[2]. Après la mort de La Tour,

[1] Ministère de la Guerre, 7 c, 217. — [2] *Arch. hydrogr.*, Bibl., 4044 c, n° 63.



Pauger compléta la nomenclature, donna à une rue le nom de Saint-Adrien, son patron, et apporta diverses modifications dont presque aucune toutefois ne fut maintenue par son successeur Broutin.

Voici, en allant du Nord au Sud, la liste des anciennes rues du Vieux-Carré, dont plusieurs ont conservé leur appellation primitive. Les noms du plan de La Tour sont imprimés en capitales, ceux donnés par Pauger en italique, enfin les dénominations postérieures sont placées entre parenthèses.

Rue d'Anguin, pour Enghien (Bienville); RUE BIENVILLE (Conti); RUE SAINT-LOUIS; RUE DE TOULOUSE; RUE SAINT-PIERRE; RUE D'ORLÉANS ou Grande-Rue; RUE SAINTE-ANNE; RUE DUMAINE; RUE SAINT-PHILIPPE, *de Clermont* (Saint-Philippe); RUE DE L'ARSENAL, *Saint-Adrien* (de l'Arsenal, Sainte-Ursule [1], puis des Ursulines); *Rue de l'Arsenal* (de l'Hôpital); (Barracks); (Esplanade).

Dans la direction perpendiculaire : RUE DU QUAI, *Quai* (Old Levee); RUE DE CHARTRES [2]; RUE ROYALLE, *Royalle-Bourbon* (Royale, Royal); RUE DE BOURBON, *Conty* (Bourbon); *Rue de Vendôme* (Dauphine); (Rue de Bourgogne, Burgundy); (Rampart).

Les travaux de la Nouvelle-Orléans furent fatals à ses trois premiers ingénieurs. Boispinel [3], qui vint au mois de janvier

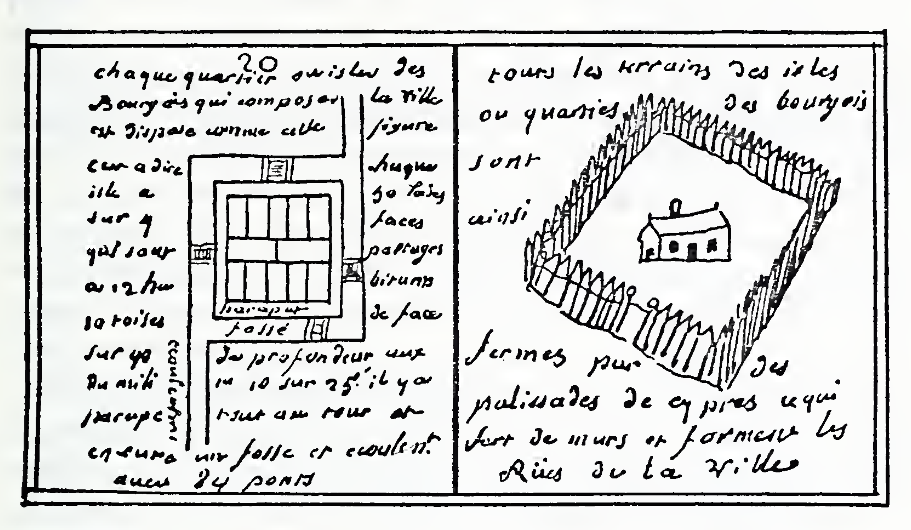
[1] Ce nom figure sur un plan conservé aux Archives nationales. (*Colonies*, Ca[13], 42, fol. 139.) Sur cette carte, plusieurs îlots se trouvent réunis : « les deux îles ou vieux gouvernement » barraient la rue de Chartres à la rue de Bienville, et « l'hôpital des troupes et religieuses » occupait un groupe de quatre carrés situé au sud de la rue Sainte-Ursule, entre la Levée et la rue Royale.

[2] La Tour appelait rue Conty, et Pauger, rue de Condé, la partie de cette rue se prolongeant au sud de la place d'Armes.

[3] Boispinel avait été nommé ingénieur le 1[er] avril 1715, chevalier de Saint-



1723 remplacer dans la capitale Pauger, chargé des travaux de la Balise, décéda le 18 septembre 1723; La Tour mourut le 14 octobre suivant, au moment où la Compagnie lui écrivait de venir à Paris exposer la situation de la Louisiane; enfin



Plan d'un îlot de la Nouvelle-Orléans. (D'après Dumont de Montigny.)

Pauger succomba le 9 juin 1726. D'après ce dernier, « MM. de La Tour et de Boispinel ne moururent que de chagrin des mortifications qu'on s'est appliqué à nous faire »[1]. Toutefois le climat de la Nouvelle-Orléans était alors des plus malsains et le personnel médical laissait, hélas! grandement à désirer[2].

Louis, lieutenant, puis capitaine réformé au régiment de Champagne en 1719. « Il a été, dit une note conservée au Ministère de la Guerre, enterré sous une mine, au siège de Landau, et blessé devant Fribourg. »

[1] *Colonies*, C[13]a, 8, fol. 8.

[2] « Le médecin Bérard, écrit Bienville, pour être moins fripon que son prédécesseur, est tout aussi ignorant. » Le Conseil, trouvant qu'un autre chirurgien, le sieur Prévost, « voulait se vendre un peu cher, y a mis bon ordre et il ne peut plus consommer aucun remède sans une permission du commis principal ». Les malades devaient parfois attendre!



Le sous-ingénieur Franquet de Chaville[1], s'apercevant à temps, suivant ses propres expressions, que «les services rendus dans ce pays ne rendent pas le teint frais», s'empressa prudemment de quitter la Louisiane au printemps de 1724. La Compagnie venait d'ailleurs de réduire, à son grand mécontentement, ses appointements de cinq cents livres[2]. «Malgré cela, écrit Pauger, le 3 janvier 1724, Chaville a terminé le grand magasin... construit des bâtiments... achevé la grande levée de cinq cents toises, de sorte que la Nouvelle-Orléans s'agrandit à vue d'œil, et on ne peut plus douter qu'elle ne devienne une grande ville des plus considérables[3].» Remarquons que cette prophétie sur l'avenir de la Nouvelle-Orléans est antérieure de quatre ans à celle de Madeleine Hachard, dont nous nous occuperons plus loin.

A la liste nécrologique des fondateurs de la Nouvelle-Orléans, il convient d'ajouter le nom de Kerlasiou, décédé le 3 septembre 1723. Très habile pilote, ce fut lui qui démontra pratiquement la possibilité de faire remonter le Mississipi par tous les navires.

Comme compensation à toutes les difficultés qu'il avait dû surmonter, et pour l'indemniser d'une somme de quatre mille livres avancée par lui pour divers travaux, Pauger demanda, le 22 mars 1722, la régularisation de la concession d'un terrain situé en face de la Nouvelle-Orléans. Bien qu'il eût déjà défriché dix arpents, construit une maison de plus de mille livres, une grange et quatre cabanes[4], Bienville, constate amèrement

[1] Bienville ne l'aimait pas : « Il ne sera pas de grand'chose, dit-il, il ne fait que dessiner » Chaville devint pourtant ingénieur en chef, puis directeur du génie à La Rochelle.

[2] L'excellent dessinateur Devin, furieux de se voir retrancher sa ration de subsistance et «dégoûté du pays», voulut alors aussi rentrer en France.

[3] *Colonies*, C[13]a, 8, fol. 13.

[4] Pauger possédait, sur son exploitation, onze nègres, négrillons ou négresses, un petit sauvage, quatre bêtes à cornes et quatre porcs.



Pauger, lui en contestait la possession par suite d'une concession en franc-alleu qu'il avait obtenue le 6 mars 1720. «Le gouverneur possède pourtant déjà, écrit-il, un peu au-dessous de la ville, la belle habitation de Bel-Air qu'il peut agrandir à sa guise; — et ailleurs : — Le sieur de Bienville est en possession de tant de concessions et possède une immensité de terrains si extraordinaire!» Le fait est que Bienville, déjà propriétaire de l'île à la Corne et de diverses concessions, s'adjugea, d'après les plans de l'époque, une quantité fort considérable de terrains tout autour de la Nouvelle-Orléans et deux îlots dans la ville même.

Le 29 mai 1724, le Conseil débouta définitivement de ses prétentions le vaillant ingénieur, malgré une possession de trois années. D'après une lettre d'Asfeld, «les terrains qu'il avait défrichés lui furent repris sans aucune indemnité». Les plans postérieurs marquent sur cet emplacement les habitations des nègres du Roi, Bienville ne put donc s'en emparer.

La malveillance des membres du Conseil de la Colonie était si grande à l'égard de Pauger, qu'il ne parvint à faire régulariser définitivement la concession du terrain sur lequel il avait construit sa maison de la Nouvelle-Orléans qu'au mois de septembre 1725 !

Les tribulations de Pauger, dont la correspondance était souvent interceptée[1], durèrent jusqu'à sa mort; Boisbriant, commandant par intérim pendant l'absence de Bienville, écrit, le 4 octobre 1725, «qu'il a dû faire mettre au corps de garde un petit habitant pour avoir tenu dans une conversation des discours injurieux contre M. de Pauger». Ce colon s'appelait Baubaut; les membres du Conseil et le Père Raphaël, curé de

[1] Tant de lettres se perdirent que, le 21 mai 1724, le Conseil de la Marine finit par menacer de 500 livres d'amende et de la destitution ou du carcan tous ceux qui intercepteraient des lettres en Louisiane.



la Nouvelle-Orléans, tous adversaires de Boisbriant et des officiers, prirent le parti de Baubaut qui, d'après eux, avait simplement écrit à la Compagnie pour faire remarquer le grand rabais qu'il avait consenti dans une fourniture de bois de construction.

Devenu major-général et ingénieur en chef après la mort de La Tour, Pauger réclama l'entrée au Conseil de la colonie, comme son engagement lui en donnait le droit; néanmoins ses nombreux ennemis l'empêchèrent longtemps d'y siéger, sauf pour les affaires de son service, malgré les ordres de la Compagnie du 27 mai 1724.

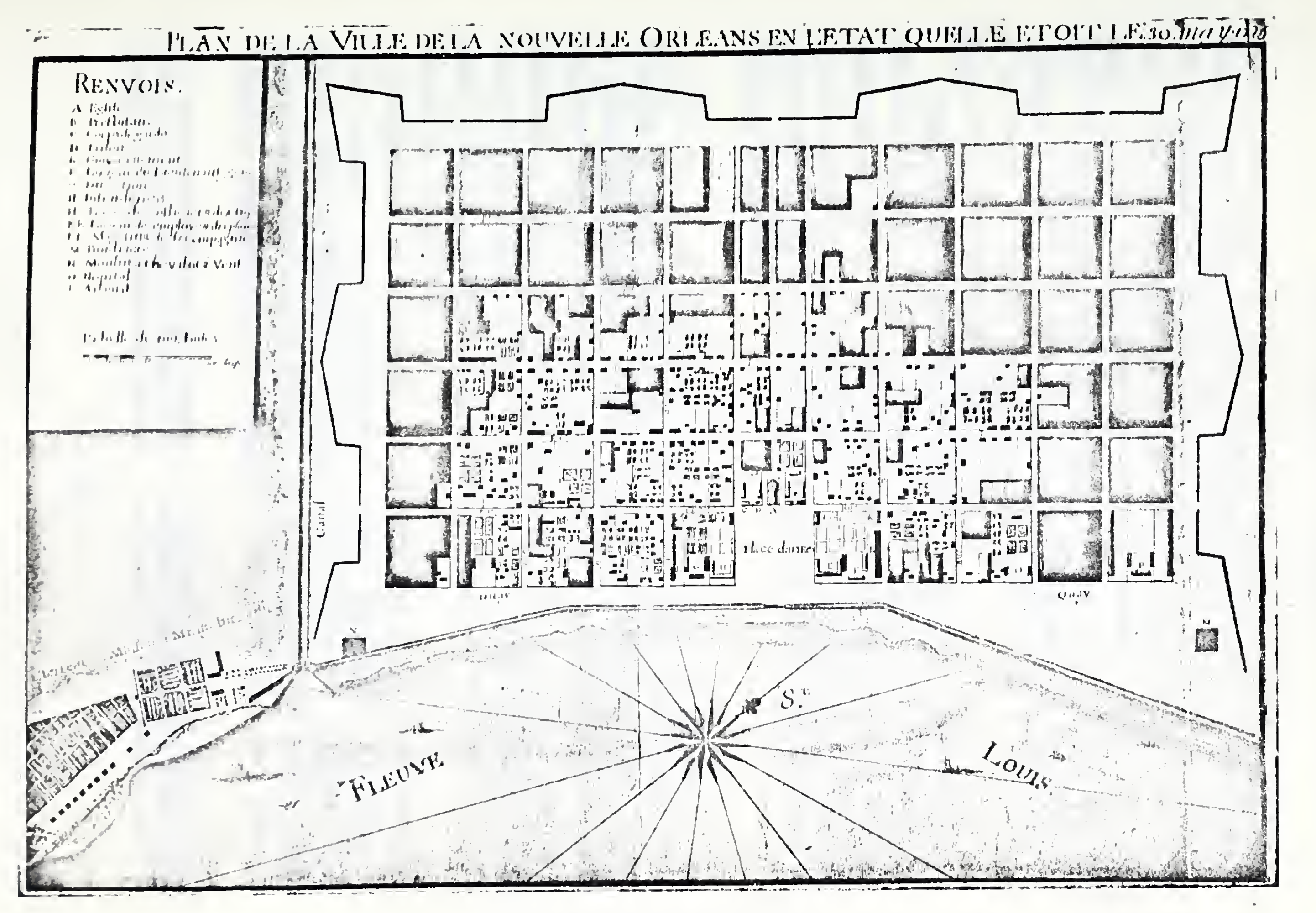
Suivant d'Asfeld, le bruit courait à la Nouvelle-Orléans, en 1726, que la Compagnie, par raison d'économie, allait le remplacer par Broutin, qui se contentait de plus médiocres appointements[1]. Pauger, d'ailleurs, profondément écœuré, ne demandait qu'à rentrer en France; le 6 novembre 1725, il écrivait à son frère : «...Tout ici est en combustion; chacun crie et fait à son ordinaire, et jamais le pays n'a été plus sur le penchant de sa perte totale... Mon parti est pris : j'ai été deux fois à l'extrémité, et je repasse en France par le premier bateau.»

Malheureusement, la mort le surprit avant qu'il ait pu mettre son projet à exécution. Sentant sa fin prochaine, — il mourut quatre jours plus tard[2], — Pauger rédigea, le 5 juin 1726, un testament par lequel «... Après avoir recommandé son âme à tous les saints du Paradis, et particulièrement à saint Adrien, son patron, pour obtenir la rémission de ses péchés

[1] L'ingénieur en chef touchait 8,000 livres, les ingénieurs 5,000, le sous-ingénieur 2,400, le dessinateur Devin 600. Peu de temps après, les appointements des ingénieurs furent en effet considérablement réduits.

[2] «D'une fièvre intermittente, devenue fièvre lente», d'après le certificat rédigé par Prat ou Duprat, «médecin-botaniste et docteur de la Faculté de Montpellier». Il était arrivé en Louisiane en 1724.

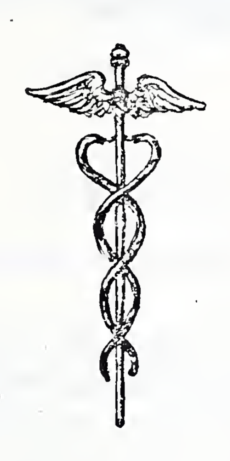




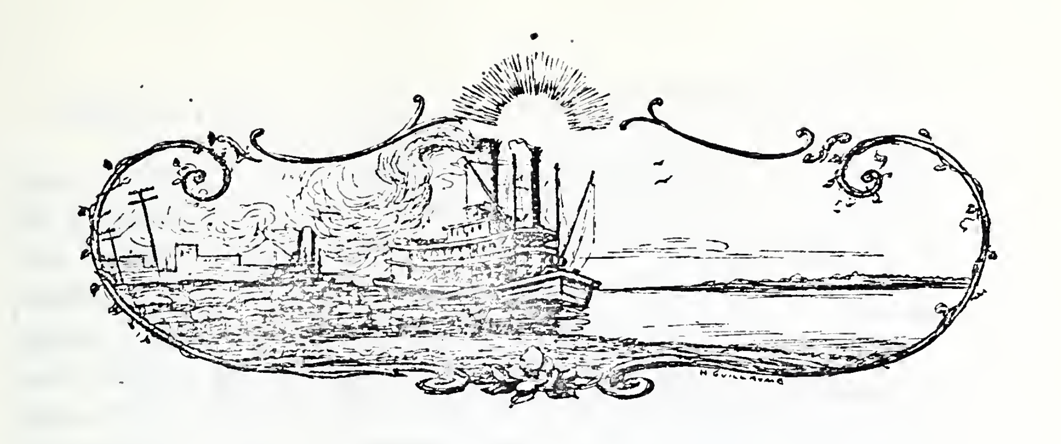
Plan de la Nouvelle-Orléans en 1725.



cathédrale où il fut enseveli, une inscription commémorative en souvenir de celui qui contribua si énergiquement à sa création et mourut à la peine. Il existe dans la capitale une rue La Tour, il n'y en a point du nom de Pauger; c'est une injustice à réparer.

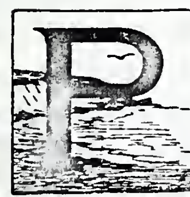






CHAPITRE VIII.

QUELQUES CHIFFRES DE STATISTIQUE.



ENDANT plusieurs années, le climat de la Nouvelle-Orléans semble avoir été très malsain, et diverses épidémies décimèrent la population. Si l'on en croit D'Artaguette, lorsqu'il redescendit des Illinois au mois de septembre 1723, il mourait dans la capitale «huit à neuf personnes par jour», le soixantième de ses habitants[1]! Nouvelle épidémie pendant l'été de 1725 : «Il n'y a pas eu deux personnes, écrit le Père Raphaël, qui n'aient été malades.» Aussi la population de la Nouvelle-Orléans ne s'élevait encore, en 1727, qu'à 938 personnes (729 maîtres, 65 engagés, 127 nègres et 17 sauvages esclaves), possédant 10 chevaux et 231 bêtes à cornes. La population des environs était de 600 maîtres, 1,434 nègres et 56 esclaves, le bétail comptait 1,416 bêtes à cornes, 171 chevaux et 843 porcs.

Néanmoins les créoles étaient déjà fiers de leur ville; Made-

[1] En 1721, il mourut à Biloxi un millier de personnes.



leine Hachard[1] nous apprend qu'au début de 1728, «on chantait publiquement une chanson dans laquelle il y a que cette ville a autant d'apparence que la ville de Paris»! Après quelques prudentes restrictions, la bonne religieuse ajoute : «Il est vrai qu'elle s'agrandit journellement et pourra devenir par la suite aussi belle et grande que les principales villes de France, s'il y vient des ouvriers, et qu'elle devienne peuplée à proportion de sa grandeur.» C'est incontestablement cette appréciation qui a donné au Père Charlevoix, qui lisait et copiait beaucoup, l'idée de sa célèbre prophétie sur le brillant avenir de la Nouvelle-Orléans.

Pourtant, cinq ans plus tard, les agriculteurs s'étant un peu éloignés de la ville[2], le nombre des habitants avait légèrement diminué. Le recensement de 1732 n'en compte plus que 893, dont 626 Européens (229 hommes, 169 femmes, 183 enfants, 45 orphelins), 3 sauvages, 6 sauvagesses, 102 nègres, 74 négresses, 76 négrillons ou négrettes et 3 mulâtres.

En 1737, la population s'élevait à 1,748 âmes, grâce surtout à l'accroissement des nègres, car le nombre des Européens[3] n'avait guère augmenté que d'une centaine d'unités; mais, à partir de cette époque, la population de la Nouvelle-Orléans commença à s'accroître régulièrement et, en 1756, elle comptait déjà 4,000 habitants.

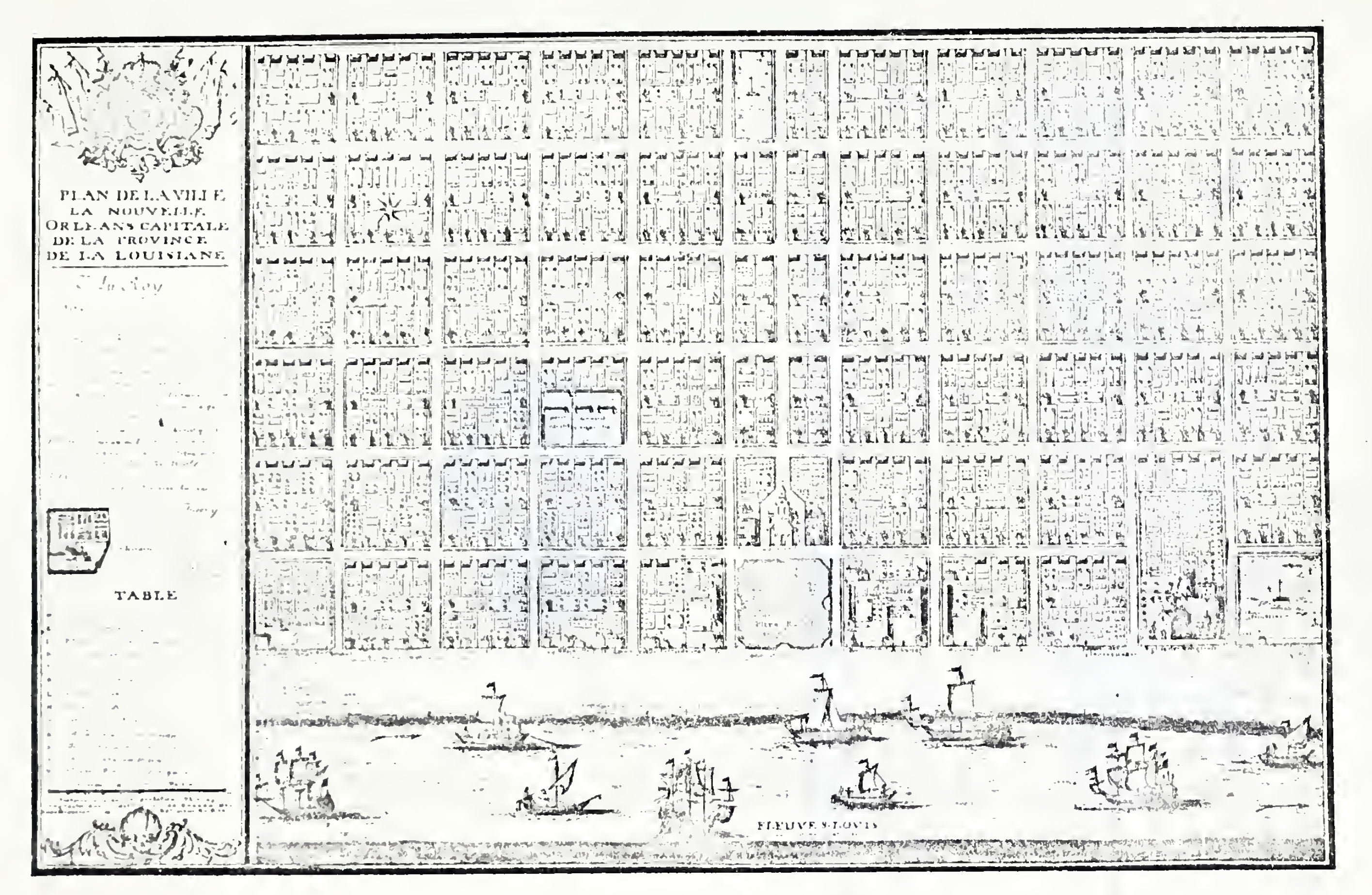
Le 19 mars 1788, un incendie terrible détruisit en cinq heures de temps 950 maisons sur 1,100. Toutefois cet accident

[1] *Relation du voyage des Dames religieuses Ursulines.* Le traité conclu avec les Ursulines pour l'établissement à la Nouvelle-Orléans de Marie Tranchepain de Saint-Augustin et de Mariane Le Boullanger Angélique, accompagnées de dix religieuses, avait été ratifié le 18 septembre 1726.

[2] Le nombre des chevaux a augmenté de 4 unités, mais le bétail a diminué de 153 têtes.

[3] 759 Européens (220 hommes, 181 femmes, 158 garçons et 200 filles), 963 nègres (374 hommes, 253 femmes, 167 négrillons et 169 négrettes, 10 sauvages et 16 sauvagesses.





Plan de la Nouvelle-Orléans en 1756.



ne fut guère qu'un incident pour la cité américaine, et retarda simplement son développement pendant quelques années.

Chicago, dont la construction du fort fut décidée par le Conseil de la Marine le 30 mars 1716, possède 1 million 800,000 habitants; mais, de toutes les villes qui méritaient déjà ce nom à l'époque où les Français perdirent leurs possessions américaines, la Nouvelle-Orléans se trouve être de beaucoup la plus peuplée : Montréal ne dépasse pas actuellement 275,000 âmes et Québec 70,000.

Un siècle après sa fondation, la *Crescent-City* comptait près de 26,000 âmes; elles en possédait 100,000 en 1847, 185,000 en 1868; elle en dénombrera 400,000 lors de son second centenaire, et l'ouverture du canal de Panama ne peut qu'accélérer encore son développement et augmenter sa prospérité commerciale.



16.





TABLE DES GRAVURES.

PRÉFACE.

AVANT-PROPOS.



FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.



TABLE DES GRAVURES.



FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

TABLE DES GRAVURES.

TABLE.





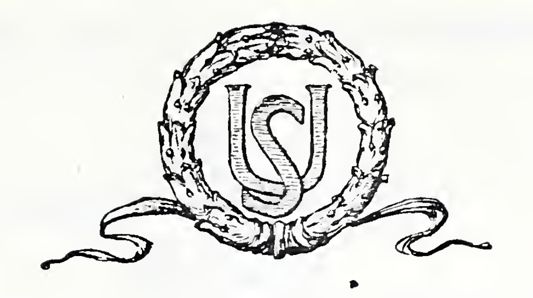


TABLE.



FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.











